

Les couples belgo-anglo-saxons

Mixité, parentalité et transmission

Mémoire réalisé par
Amélie Leybaert

Promoteur
Laura Merla

Lecteur
Jean-Michel Chaumont

Année académique 2017-2018
Master

Déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux,...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier la promotrice de ce mémoire, Madame Laura Merla, pour ses conseils mais aussi pour sa compréhension et sa disponibilité.

J'aimerais aussi adresser mes remerciements à Monsieur Jean-Michel Chaumont pour sa lecture avisée.

Un tout grand merci à ma mère, pour son soutien sans faille, mon père, pour ses talents de dessinateur, Maxime, pour ses talents de geek et puis Guillaume, pour m'avoir soutenue sans même y penser. Merci aussi à tous ceux qui m'ont proposé leur aide tout au long de la rédaction de ce travail.

Enfin, mille mercis à Muriel, sans qui ce travail n'aurait pas pu être possible.

Table des matières

Déontologie	i
Remerciements	ii
Introduction	1
I Partie théorique	2
Avant propos	3
1 Le couple mixte ou biculturel	4
1.1 La notion de mixité au sein du couple	4
1.1.1 Terminologie et polysémie	4
1.1.2 Définition	4
1.2 Les recherches sur la mixité	6
1.2.1 La mixité comme construction sociale	7
1.2.2 La mixité et les normes sociales	7
1.2.3 Les théories sur la mixité	9
1.2.3.1 Les anciens cadres théoriques	10
1.2.3.2 De nouvelles perspectives pour étudier la mixité .	12
2 La transmission à l'enfant	15

2.1	La transmission	15
2.2	Les marqueurs identitaires	17
2.2.1	Le prénom	18
2.2.2	Le nom de famille	21
2.2.3	Les pratiques langagières	22
2.2.4	La religion	26
2.2.5	Les traditions	27
2.2.6	La nationalité	28
2.3	Le rôle de l'entourage	30
2.4	L'enfant comme enjeu entre les sociétés	32
2.5	L'enfant comme enjeu entre les conjoints	33
 II Méthodologie		36
 1 Hypothèses		37
 2 Méthodologie		39
2.1	La démarche	39
2.2	Entretien et structure	40
2.2.1	Déroulement de l'entretien	40
2.2.2	Les casus	41
2.3	L'échantillon	44
2.3.1	Le processus de sélection	45
2.3.2	Les critères de choix	45
2.3.2.1	La nationalité	45
2.3.2.2	L'enfant	46
2.3.2.3	Le couple	46

2.3.2.4	Le genre	47
2.3.2.5	L'âge	47
2.3.2.6	Le milieu socio-économique	47
III	Entretiens	48
1	Études de cas	49
1.1	Anne	49
1.2	Simon	57
1.3	Christan	62
1.4	Karen	69
2	Croisements	76
2.1	Quand le couple devient famille	76
2.2	Les marqueurs de transmission	77
2.2.1	La langue	77
2.2.2	Le prénom	78
2.2.3	Le choix de l'école	78
2.2.4	Les activités extrascolaires	79
2.2.5	Les vacances	79
2.2.6	Les traditions	80
2.2.7	La religion	80
2.2.8	La nationalité	81
2.3	Couple et biculturalité	81
2.4	Parentalité et biculturalité	82

IV Discussion	84
Confrontation des hypothèses	86
Hypothèse n° 1	86
Hypothèse n° 2	87
Réflexion sur l'étude de la mixité conjugal	90
Réflexion sur la posture du sociologue	91
Limites et possibilités	91
V Conclusion	93
VI Bibliographie	96
VII Annexes	104
A Guide d'entretien en français	105
B Casus en français	113
C Guide d'entretien en anglais	116
D Casus en anglais	124

Introduction

Notre travail traite des familles multiculturelles composées d'un conjoint belge et d'un conjoint d'origine anglo-saxonne. Plus particulièrement, notre objectif est de comprendre les relations qui prennent place au sein de ce type famille à travers le prisme de la transmission multigénérationnelle. Concrètement, nous voulions découvrir comment différentes cultures cohabitent dans la sphère familiale et surtout ce que ces parents décident de partager avec leurs enfants. Quel type de dialogue émerge entre les conjoints ? Des tensions surgissent-elles entre eux ? Sont-elles liées à des marqueurs spécifiques tels que le choix du prénom ou de la religion ? Voit-on, au contraire, apparaître des logiques de compromis ? Quels aspects de leur culture souhaitent-ils transmettre à leurs enfants ? Les questions que nous pouvons soulever à ce sujet sont multiples, mais nous pouvons les distinguer en deux thématiques : les relations au sein du couple mixte et la transmission identitaire multigénérationnelle.

Pourquoi entamer un tel travail ? Tout d'abord, pour des motivations personnelles. En effet, lors de notre cursus universitaire, nous nous sommes passionnés pour des matières qui touchent à la sociologie de la famille et à celle de la multiculturalité. Une thématique telle que celle de ce travail ne pouvait que titiller notre curiosité de sociologue. De plus, nous étions piqués par un vif intérêt de nous pencher sur un type de couple qui, au premier abord, ne semble pas très « multiculturel » et par conséquent moins exploré.

Cette étude prend pour point d'envol une revue de la littérature de la sociologie de la mixité, mettant en dialogue anciens cadres théoriques et nouvelles perspectives. Ensuite, et après avoir expliqué notre méthodologie, nous parcourrons les entretiens de nos quatre participants en exposant les logiques qui habitent leur famille. Enfin, nous terminons en faisant un retour sur les théories présentées lors de la section portant sur notre méthodologie.

Première partie

Partie théorique

Avant propos

Avant de présenter les différents apports théoriques sur la mixité et la transmission de référents culturels, il nous faut fournir quelques précisions sur notre démarche. Comme pour un grand nombre de recherches, notre travail a débuté par la lecture d'ouvrages et d'articles pour nous guider et ensuite déterminer la direction à suivre pour entreprendre ce travail. Au départ, nous nous sommes surtout appuyés sur ce que Therrien et Le Gall (2012) nomment les anciens cadres théoriques. Ces théories, en résumé, se focalisent sur certaines dimensions comme les structures macrosociales afin d'expliquer la mixité. Ainsi, notre angle d'approche a tout d'abord porté son attention sur les zones de conflits et de tensions qui peuvent émerger au sein de ce type de couples. De même, nous partions du postulat de Barbara (1993) pour qui le couple mixte est représentatif du couple en général.

Or, sans pour autant dire que ces approches ne sont pas fondées, nous avons rapidement remarqué que ces théories ne nous permettaient pas de faire écho à ce que nous avons pu relever lors de nos entretiens. En effet, il n'était pas question de tensions pour nos participants, nous avons surtout observé des stratégies de compromis, d'écoute de l'autre, etc. Nous avons donc préféré changer notre angle de vue et revisiter notre matériau à partir d'analyses qui prennent en compte le parcours identitaire des individus et qui appréhendent la mixité pour l'enrichissement qu'elle porte.

Dans cette partie, nous allons présenter les cadres théoriques anciens ainsi que les nouvelles perspectives. Tout d'abord, parce qu'il n'est pas possible de dire que les anciens concepts prévalent sur les nouveaux ou vice versa, l'échantillon de travail est restreint. Ensuite, il nous semblait intéressant d'exposer ce moment charnière qui a pris place au sein du monde sociologique de la même manière qu'il est apparu au cours de la rédaction de ce travail. Toutefois, nous tenons à rappeler que ce travail s'inscrit clairement dans ce que Therrien et Le Gall (2012) nomment les nouvelles perspectives de la mixité.

Chapitre 1

Le couple mixte ou biculturel

1.1 La notion de mixité au sein du couple

1.1.1 Terminologie et polysémie

Qu'est-ce que la mixité ? Qu'entendons-nous par couple mixte ? En ce qui concerne l'étude du couple mixte aujourd'hui, les termes foisonnent pour l'expliquer. Cette polysémie rend son étude et sa compréhension difficiles d'autant plus qu'une part de subjectivité n'est pas à exclure. Il est donc important de les définir au préalable. De surcroît, outre les définitions multiples, nous allons voir que l'étude des couples mixtes et sa compréhension peuvent être abordées sous différents angles de vue selon le contexte dans lequel ce concept est utilisé.

1.1.2 Définition

Sur base de la définition qu'en fait le Larousse, la notion de « mixte » est définie comme ce « qui est formé d'éléments d'origine ou de nature différentes ». Plus particulièrement, le mariage mixte, « se dit d'un mariage entre personnes de race, de nationalité ou d'appartenance religieuse différentes » (Dictionnaire en ligne Larousse). Selon Gabrielle Varro dans son ouvrage sur les couples mixtes (1995), « le mot « mixte » est couramment utilisé pour parler d'un mariage entre un(e) « national(e) » et un(e) étranger(e) » (p.29).

Pour comprendre ce que nous entendons par couple mixte, nous sommes obligés de nous intéresser à l'évolution de sa définition. Comme le dit Varro (2012), la

langue est une chose vivante, il est donc vain de chercher des définitions définitives. La mixité amoureuse et conjugale n'a effectivement pas de définition figée et a changé au cours des années et des contextes.

Si nous nous penchons sur son origine, le terme mixte vient de « mixtus », lui-même provenant de « miscere » en latin qui signifie mêler, mélanger (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales). Par la suite, sa première définition correspond à ce que nous avons cité plus haut puisque dans la première édition du dictionnaire de l'Académie française (1694), le terme mixte signifie « Qui est mélangé ; qui est composé de plusieurs choses de différente nature ».

La définition de mariage mixte n'est apparue plus tard que dans la 8^e édition du dictionnaire de l'Académie française (1932) en même temps que celle d'école mixte. Mariage mixte y est alors défini comme « mariage religieux où l'un des deux époux seulement est catholique ». Si la définition de l'école mixte comme école où l'on admet des enfants des deux sexes nous semble aujourd'hui stabilisée dans le temps, il n'en a pas de même pour la définition de mariage mixte (Charvoz, 2013). En effet, si nous comparons la définition de 1932 avec celle d'aujourd'hui, le terme mariage mixte englobe plus de critères de différenciations tels que l'appartenance religieuse (autre que catholique), mais aussi celle de race et de nationalité. Auparavant, l'expression servait à décrire des mariages de religions ou de communions différentes (Varro, 2012).

D'un point de vue plus global, Varro (2012) nous explique comment le terme de mixité touche à de nombreux domaines de la vie sociale tels que le choix du conjoint et de l'éducation, mais également de l'identité personnelle, de la politique, etc. Si le terme « couple mixte » plus particulièrement a toujours existé, les contextes de réception ont quant à eux changé au cours du temps. Son utilisation a aussi révélé des penchants plus négatifs car la définition même de mariage mixte est directement en lien avec des périodes troublées telles que le nazisme ou encore l'apartheid durant lesquelles certains types de couples mixtes (chrétiens et juifs ; Blancs et Noirs) y étaient stigmatisés et même interdits. De même aujourd'hui, le terme mariage mixte (en France) a un usage administratif et juridique différent puisqu'il désigne les unions entre conjoints de nationalités différentes (français et étrangers). En y réfléchissant, cette compréhension est logique puisque c'est cette différence qui va entraîner des conséquences au sein du système français (Varro, 2012).

L'étude de la mixité conjugale à partir d'une perspective sociologique est elle aussi sujette à des changements selon le contexte. Les auteurs francophones se

référeront plutôt à différents concepts tels que « mariage mixte », « mariage interculturel », « mariage biculturel », tous caractérisés par une différence en termes de langue, de religion ou de culture. Les auteurs anglophones quant à eux, vont plutôt mobiliser des concepts spécifiques selon la différence qui existe au sein du couple. Ainsi, le terme de « interfaith marriage » fait référence à des époux ayant des religions différentes tandis que le terme « intermarriage » va désigner un couple dont l'un des conjoints a effectué une conversion religieuse pour être de même foi. Il existe encore d'autres concepts anglophones tels que « interracial marriage » qui va plutôt s'intéresser aux couples constitués d'individus de « races » différentes, race étant comprise ici généralement comme la couleur de la peau. Enfin, les concepts de « cross national marriage » et de « international marriage » permettent d'expliquer des situations d'union où les époux se distinguent entre eux par leur nationalité. Le concept d'« interethnic marriage » désigne une différence en termes de milieux culturels même si les conjoints partagent une nationalité identique (Le Gall, 2003).

1.2 Les recherches sur la mixité

Selon le contexte du lieu de recherche, toutes les études sur la mixité conjugale ne vont pas, d'une part, appréhender le couple mixte de façon similaire, ni d'autre part, se poser les mêmes questions, ni s'intéresser aux mêmes types de couples. La signification, d'ailleurs très vaste, de la mixité découle de paramètres qui la déterminent et dépendent du contexte (Le Gall, 2003). Les critères qui reviennent souvent sont : le statut social, la langue, la culture, la nationalité, l'âge, la race (couleur de peau), l'ethnie, la religion, l'histoire géopolitique, etc. (Le Gall, 2003). Aux Etats-Unis, on parle plus facilement de différence en terme de race. En France, la différence est plutôt une question de nationalité et de culture tandis qu'au Québec il s'agit plutôt d'une question de différence linguistique (Le Gall, 2003).

Ajoutons à cela que plusieurs « mixités » peuvent apparaître au sein du couple, mais les chercheurs se focalisent souvent sur un seul aspect selon leur propre intérêt scientifique. De même, Le Gall (2003) nous rappelle que dans la plupart des études, un conjoint au moins fait partie de ce que les anthropologues nomment le groupe majoritaire.

Ainsi, comme nous le disent Therrien et Le Gall (2012), le terme mixité a un caractère versatile et polysémique. « La mixité conjugale n'est pas une donnée objective, puisqu'elle prend une signification différente selon le temps, le lieu et

le contexte dans lequel elle se situe » (Therrien et Le Gall, 2012). Et Augustin Barbara (1993) d'ajouter que ces frontières qui définissent la mixité sont elles-mêmes arbitraires. Il est important de comprendre ces barrières. D'après Varro (1995), il est possible d'affirmer que la mixité d'une union n'existerait pas en tant que telle, mais bien sa représentation sociale. Il nous faut alors nous poser cette question : comment ces barrières sont-elles déterminées dans ce contexte précis ?

1.2.1 La mixité comme construction sociale

En y réfléchissant, il nous faut dire que tout couple est mixte puisqu'il met en présence deux individus non identiques (Varro, 1998 in Le Gall, 2003). Dans ce cas, pourquoi certains couples sont-ils considérés comme plus mixtes que d'autres ? Comme nous l'avons observé, les définitions changent avec le temps et les contextes et sont, par conséquent, instables et surtout subjectives. Selon le vécu de chacun, être mixte relèvera de caractéristiques différentes. Les mariages mixtes ne sont pour ainsi dire pas inscrits dans la réalité sociale, mais relèvent d'une construction sociale. La mixité conjugale ne peut donc pas être comprise comme une réalité objective (Schnapper, 1998 in Le Gall, 2003).

Ainsi, certains couples nous paraîtront plus mixtes que d'autres selon notamment leur « visibilité », mais aussi d'après la distance sociale qui caractérise les conjoints. Certains couples, pourtant mixtes à un niveau similaire (en termes de nationalité par exemple), ne seront pas soumis aux mêmes observations extérieures (Le Gall, 2003). Par exemple, dans le cas de ce travail, la mixité conjugale de couples belgo-anglo-saxons peut sembler peu pertinente, car les différences qui existent entre les conjoints paraissent dérisoires, voire même inexistantes.

1.2.2 La mixité et les normes sociales

Pour mieux comprendre la mixité conjugale, il nous semble intéressant de revenir sur ce que les anthropologues nomment « endogamie » et « exogamie ».

- L'endogamie comme : « la règle de parenté désignant l'obligation, pour un individu, de choisir son conjoint à l'intérieur de son groupe d'appartenance » (Lexique de sociologie, 4e édition, 2013).
- L'exogamie : désigne la règle de parenté inverse. (Lexique de sociologie, 4e édition, 2013).

Dans le même ordre d'idée, les sociologues utiliseront des termes comme « hétérogamie » et « homogamie ».

- L'homogamie sociale désigne « la probabilité plus forte qu'ont les individus à choisir un conjoint dont les caractéristiques culturelles, sociales et économiques sont proches des siennes » (Lexique de sociologie, 4e édition, 2013).
- L'hétérogamie sociale désigne quant à elle « l'existence d'une distance sociale entre terme d'origine sociale ou de statut acquis » (Lexique de sociologie, 4e édition, 2013).

Dans ce cas précis, la mixité conjugale renvoie à l'exogamie qui est donc une transgression des normes matrimoniales endogamiques (Steiff-Fenart, 2000 in Thérien et Le Gall, 2012).

Mais qu'est-ce qu'une norme sociale ? La définition de la norme sociale dans le Lexique de sociologie (2013) est : « un principe ou un modèle de conduite propre à un groupe social ou à une société ». Elles sont conformes à ce qui est communément admis et légitimé par le système de valeurs propres à chaque société ou à chaque groupe social. Les normes sociales sont intériorisées par les individus au cours de la socialisation et leur permet de définir ce qui est majoritaire et dominant de ce qui ne l'est pas au sein du groupe (Dubois, 2002 in Charvoz, 2013).

Le mariage n'est autre qu'un acte régulé par cette norme sociale et doit correspondre aux attentes du groupe dominant. De manière générale, les études ont confirmé que l'endogamie est le modèle prédominant et que l'exogamie est l'exception. (Garcia, 2012). Cela en comprenant un large ensemble de variables et ce pour différents groupes et dans différents contextes socioculturels (Garcia, 2012). Le mariage mixte par conséquent est celui qui ne correspond pas aux attentes de son groupe et est même « exceptionnel » aux yeux de certains (Varro, 1995). Le couple mixte, partant de ce postulat, transgresse la norme sociale puisqu'il ne la suit pas.

Toute la difficulté réside dans cette frontière entre ce qui fait partie des usages et ce qui n'en fait pas partie. Qu'est-ce qui est mixte et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Nous l'avons vu, « mariage mixte » n'a pas toujours fait référence aux mêmes types de couples, tantôt désignant des unions d'individus de confessions différentes tantôt des unions entre « Blancs et Noirs ».

De même, selon l'usage, on fera plus cas de la nationalité des individus tandis que pour d'autres, on y intégrera toute union sortant de l'ordinaire. La frontière qui

sépare le normal de l'anormal n'est pas fixe et est arbitraire. Comme le dit Barbara (1993), « un mariage sera mixte au point de vue social selon l'endroit où on aura mis la barrière. Et l'endroit où l'on met la barrière est rigoureusement arbitraire » (Barbara, 1993, p. 15). Les critères qui déterminent les unions mixtes ne renvoient ainsi pas toujours à des catégories discrètes, mais bien aussi à d'autres catégories plus floues et instables (Le Gall, 2013).

Nous l'avons vu, la définition du mariage mixte a évolué au cours des années en se basant sur la notion même de ce qu'est « l'étranger ». Il n'est donc pas possible de donner une définition qui ne changera jamais au cours du temps car elle est subjective. Par conséquent, il nous incombera de bien déterminer au préalable ce que nous entendons par mixité conjugale dans ce travail. Nous intéressons-nous à l'appartenance culturelle, à la différence religieuse, à l'origine ethnique, à l'apparence physique, etc. ? Dans ce travail, nous posons comme critères subjectifs ceux de l'origine et de la nationalité. En effet, en nous penchant sur les dynamiques qui caractérisent le couple belgo-anglo-saxon et à leur transmission multigénérationnelle, nous postulons qu'il y a mixité sociale et culturelle entre les conjoints sur le critère de leur origine. Il nous faut préciser que ce postulat est subjectif et ne correspond pas nécessairement à l'image que la société ou que ces individus se font de la mixité conjugale.

1.2.3 Les théories sur la mixité

Selon Therrien et Le Gall (2012) dans « *Nouvelles perspectives sur la mixité conjugale : le sujet et l'acteur au cœur de l'analyse* », il existe quatre types de perspectives qui permettent de comprendre la mixité :

- La théorie de l'échange compensatoire
- La perspective assimilationniste
- Les théories qui font des unions interculturelles un laboratoire social
- Les théories qui placent la structure macrosociale au cœur de l'analyse

Ces auteures considèrent ces perspectives en tant qu'anciens cadres théoriques sociologiques qui ont longtemps dominé le monde sociologique. Dans cette partie, nous présenterons leur compréhension de ces théories et leurs différentes critiques. Notons au préalable que leur critique principale est la faible importance que ces perspectives donnent aux individus au détriment d'explications se focalisant uniquement sur certaines dimensions telles que des structures macrosociales, des facteurs socio-

logiques explicatifs ou encore des définitions basées sur des critères objectivables (Therrien et Le Gall, 2012).

Ensuite, nous développerons ce que Therrien et Le Gall (2012) définissent comme les nouvelles perspectives théoriques qui, contrairement aux anciens cadres, placent l'individu et son identité personnelle au cœur de l'analyse. Selon ces auteures, ces nouvelles perspectives permettent d'appréhender la mixité conjugale avec un autre regard (Therrien et Le Gall, 2012). Pour terminer, nous survolerons les différents thèmes abordés par ces nouvelles perspectives.

1.2.3.1 Les anciens cadres théoriques

a) La théorie de l'échange compensatoire

La théorie de l'échange compensatoire de Robert K. Merton (1941) peut être caractérisée comme approche mercantile du mariage (Spickard, 1989 in Therrien et Le Gall, 2012). En effet, elle admet le mariage comme un système de transactions (tel un marché) où chaque conjoint est supposé amener différentes ressources susceptibles d'être échangées (Outemzabet, 2000 in Therrien et Le Gall, 2012). Comme le soulignent Spickard (1989) et d'autres auteurs, en plus d'être basée sur une règle simpliste et difficile à prouver, la théorie de l'échange compensatoire induit un statut hiérarchique entre les individus.

b) La perspective assimilationniste

La perspective assimilationniste appréhende la mixité conjugale comme telle : plus il existe d'unions entre des individus du groupe majoritaire et des individus d'un groupe minoritaire, plus ce dernier groupe peut être caractérisé comme assimilé. Cette perspective étudie donc la mixité comme un indicateur qui permet de visualiser le degré d'intégration d'un groupe minoritaire dans le groupe majoritaire.

Selon Therrien et Le Gall (2012), cette perspective n'offre qu'une analyse simpliste et homogénéisante de la mixité conjugale. Elle part du postulat que les individus d'un groupe minoritaire, en s'unissant à un membre du groupe majoritaire, abandonnent leurs référents culturels pour en assimiler de nouveaux. Certaines études montrent même que le mariage mixte peut être compris comme « un point de contact interethnique » important (Meintel, 2002 ; Meintel et Le Gall, 2009, 2007 ; Le Gall et Meintel, 2011, 2005 in Therrien et Le Gall, 2012) tandis que d'autres études nous permettent de voir que, lors d'un mariage mixte, les référents de la culture minoritaire restent fortement représentés (Leblanc, 2001 ; Therrien, 2012,

2009 in Therrien et Le Gall, 2012).

c) Les couples mixtes en tant que laboratoire social

Augustin Barbara, dans son ouvrage sur la mixité de 1992, nous explique que le couple mixte est un laboratoire social. Selon lui, les relations observables au sein de ces couples sont transposables à un niveau supérieur. Il signifie par-là que les interactions qui caractérisent ces couples sont similaires à celles qui caractérisent leurs communautés respectives. Le couple mixte nous permettrait alors d'analyser les relations entre les différents groupes, étrangers les uns aux autres.

Par la suite, Barbara (1993) va approfondir sa théorie en ajoutant que le couple mixte est représentatif de la dynamique de couple de façon plus générale. Les différences entre les individus du couple mixte étant plus exacerbées, il y serait plus facile de comprendre la logique sociale qui y prend place. Cette même logique existe aussi, mais à un niveau moins visible, dans un couple « normal » (entendons par là endogamique). Selon Varro (1995), ce qui serait resté latent chez un autre couple devient observable dans un couple mixte.

Si cette troisième perspective est très intéressante, elle comporte elle également des risques de simplification. La culture y est effectivement étudiée à partir d'une vision entitaire et homogène (Fenoglio, 1999 ; Varro, 1995) ce qui peut amener une opposition simpliste entre nationaux et étrangers qui seraient vus chacun comme des ambassadeurs de leur culture (Therrien et Le Gall, 2012).

d) Les théories centrées sur le poids des structures macrosociales

Les théories que nous présentons dans cette partie placent les structures sociales au cœur de l'analyse en évacuant totalement l'individu. Ce sont ces dernières qui vont permettre d'expliquer la mixité.

Par exemple, certains auteurs (Cottrell, 1990 ; Imamura, 1990 ; Desruisseaux, 1990 ; Bensimon et Lautman, 1974) vont observer une corrélation entre mixité et globalisation. Les unions mixtes sont directement liées à l'augmentation de la mobilité internationale. S'il est vrai que la mondialisation permet plus de contacts entre des individus de différentes cultures, il n'est pas pour autant possible de lier d'emblée mobilité et intermariages (Khatidi-Chahidi, 1998).

Une autre théorie de ce type est celle du « unbalanced sex-ratio » de Peter Blau au début des années 70 (Therrien et Le Gall, 2012, p. 6). Cette théorie illustre l'obligation qu'ont certains membres d'un groupe minoritaire à aller chercher un

conjoint dans un autre groupe à cause de l'inégalité (numérique) entre hommes et femmes au sein de son propre groupe. Cette théorie est aussi remise en question notamment car elle ne prend pas en compte les parcours de vie de chaque individu (Therrien et Le Gall, 2012).

Enfin, Jocelyne Streiff-Fenart (1989), explique la mixité conjugale à travers les conditions socio-économiques de ces couples. Selon elle, il est possible de voir la mixité comme une richesse qui sera plus grande et plus ou moins valorisable selon le statut de chaque conjoint. Ainsi, tous les individus ne pourront pas tirer parti de façon égale de la mixité.

Therrien et Le Gall (2012) de même que Leblanc (2001) et Varro (1995) s'accordent pour dire que ces cadres conceptuels que nous venons de présenter évacuent totalement l'individu et son rôle personnel dans son choix matrimonial. De plus, ces perspectives trop ancrées dans des logiques macrosociales, ne permettent pas de sortir des rivalités entre les groupes alors que de nouvelles études nous montrent que les individus tendent à relativiser leurs pratiques (Therrien et Le Gall, 2012).

1.2.3.2 De nouvelles perspectives pour étudier la mixité

De nouvelles études sur le couple mixte considèrent que ces conjoints sont des acteurs. Ce nouvel éclairage permet d'élargir les horizons et d'apporter de nouveaux aspects à la mixité. En plaçant ce couple-acteur au cœur des études, il devient possible de s'attarder sur les dynamiques conjugales, sur les rapports de parenté, les modes de formation du couple, mais aussi à la transmission de référents identitaires de ces parents à leurs enfants, etc. Nous allons présenter certains apports de ces nouvelles perspectives tels qu'ils sont présentés dans l'article de Therrien et Le Gall (2012).

a) L'individu en tant qu'acteur

Là où les anciennes perspectives sur la mixité conjugale se penchaient surtout sur la question de l'identification sociale, ces nouvelles perspectives vont donner de l'importance à l'identité personnelle revendiquée par l'individu lui-même. Cette identité est donc non seulement individuelle, mais est en plus en perpétuelle construction contrairement à l'identité sociale qui correspond à des catégories imposées et fixes. L'étude de la mixité conjugale, selon une perspective centrée sur une définition de l'identité « pour soi », permet de laisser de côté des notions comme celle de violence symbolique. A la place, l'intérêt sociologique va se porter sur les échanges,

débats, stratégies qui prennent place au sein du couple. En plaçant l'individu comme acteur qui se construit comme sujet individuel, des études ont pu mettre l'accent sur différents apports de la mixité conjugale tels que les projets identitaires parentaux ou la prédominance de la négociation au détriment du conflit au sein des couples.

b) Les aspects positifs de la mixité

Comme nous venons de le voir, la mixité est généralement abordée à travers ses aspects négatifs. Varro (1999) va d'ailleurs parler de « l'habitus discursif négatif » qui selon Therrien et Le Gall (2012) domine les études sur la mixité conjugale. Dans ce type de discours, nous pouvons retrouver des notions telles que rapports de force, conflits, pressions de l'entourage, problèmes identitaires des enfants. Bref, seuls les aspects problématiques de la mixité conjugale sont expliqués. Cette dernière est alors comprise comme un phénomène déviant dont les individus souffrent d'un complexe d'infériorité (Abdouh, 1989), ou encore de rejet de leur groupe d'origine (Desruisseaux, 1990), etc.

Or, il existe des perspectives qui vont démontrer les aspects avantageux de ce type de couples ce qui va permettre une nouvelle compréhension. L'une des dimensions développées par ces perspectives est celle de l'incorporation créative dont l'une des principales composantes est d'établir que la mixité au sein du couple peut être vécue comme un enrichissement grâce au bricolage culturel que les conjoints vont mettre en œuvre (Breger et Hill (1998)). L'idée développée par Debroise (1998) est de dire que les couples ne vont pas tellement faire vivre ensemble deux cultures, mais bien de synthétiser les éléments principaux pour en créer une unique. Selon cette perspective, les conjoints sont des acteurs dans l'élaboration de ce nouvel espace. De plus, les sentiments des individus sont aussi pris en compte par ces perspectives plus récentes (Root, 2001).

c) Mixité, parentalité et transmission

Un des points développés dans cet article, et qui nous intéresse particulièrement, concerne la transmission identitaire mise en place par les parents de ces familles multiculturelles. Cette transmission reste un objet de recherche assez récent dans l'étude des couples mixtes car il a longtemps été englobé dans des thématiques plus larges comme celles des rapports conjugaux.

D'après Le Gall et Meintel (Meintel, 2002; Meintel et Le Gall, 2009, 2007; Le Gall et Meintel, 2011, 2005), le couple mixte peut être vu comme le reflet d'un paysage social pluraliste et non pas d'un point de vue assimilationniste. Les parents

faisant partie de leurs études ont en effet cherché, selon une idéologie pluraliste, à maximiser les différentes ressources symboliques qu'ils pouvaient offrir à leurs enfants. Dans leur projet identitaire, ces parents tendent à renforcer certains aspects plutôt que d'autres selon leurs différents référents culturels. A l'arrivée de leur premier enfant, ils devront effectivement poser des choix tels que le prénom, la religion, la langue à partir d'ensembles culturels différents. Ces décisions peuvent par conséquent faire l'objet de discussions et de compromis entre ces conjoints. Différentes études vont nous montrer que ces parents ne se cloisonnent pas à un seul de ces ensembles culturels, mais vont chercher à mobiliser un certain nombre de dimensions afin de, comme nous l'avons vu, maximiser les ressources de leur enfant.

Etudier la mixité à partir d'une perspective qui prend en compte le parcours identitaire de chaque individu peut, nous le pensons, apporter une plus-value. En s'intéressant à aux aspects positifs de la mixité et aux trajectoires personnelles des individus, il est possible d'amener une nouvelle compréhension de la mixité aujourd'hui. Au départ de ce travail, notre perspective correspondait à ce que Therrien et Le Gall (2012) nomment les anciens cadres théoriques. Or nous avons rapidement observé que ce type d'approche ne faisait pas écho aux propos de nos participants. Nous avons dès lors pris la décision de nous appuyer sur des théories qui portent la mixité comme un enrichissement.

Chapitre 2

La transmission à l'enfant

2.1 La transmission

A la naissance d'un enfant, tout couple est amené à s'interroger sur l'identité et le futur qu'il veut transmettre à sa progéniture. Les conjoints vont généralement questionner certains choix tels que le prénom, le nom de famille, la religion, l'école, etc. Les préférences que ces jeunes parents vont poser sont déterminants et peuvent définir d'une certaine façon l'avenir de leur enfant. Selon Le Gall (2003), « les choix effectués, qu'il s'agisse de valeurs ou de marqueurs concrets, jouent un rôle dans l'identité de l'enfant en orientant ses projets futurs et sa socialisation » (Le Gall, 2003, p. 14).

Le couple mixte qui donne naissance à un enfant se retrouve face à la différence de chacun des conjoints. « L'enfant devient l'incarnation réelle des différences entre ses parents. Ce supplément pourrait être vécu comme un supplément d'inconnues entre les parents » (Charvoz, 2013, p. 23). Barbara (1985 in Charvoz, 2013) parle d'ailleurs d'un « supplément de différences » qui vient s'ajouter à celles qui existent déjà entre les parents.

La transmission au sein du couple mixte est donc d'autant plus épineuse que les conjoints ont des vécus et une socialisation relativement différente. La question du prénom, de la religion et de la langue par exemple en deviennent des sujets sensibles pour cette famille marquée par plusieurs ensembles de pratiques (Le Gall, 2003). La naissance renvoie les parents à leur histoire personnelle mais surtout à leur propre appartenance culturelle (Charvoz, 2013). Pour Amore (2010), « le défi des couples réside dans l'héritage culturel et affectif qu'ils ont eux-mêmes reçu de leurs parents »

(Amore, 2010, in Charvoz, 2013, p. 25).

Les décisions que va prendre le couple ne sont donc jamais neutres et vont être révélatrices des intentions, des désirs et des projets des parents concernant l'identité de leurs enfants (Le Gall, 2003). Ces questionnements peuvent par conséquent devenir un enjeu pour les familles et faire l'objet de négociations au sein du couple. En effet, « avant que les aspirations individuelles de chaque parent ne convergent vers une aspiration « conjointe », entre en jeu un processus de négociation qui nécessite un accommodement des trajectoires individuelles, des histoires personnelles et du vécu de chaque conjoint » (Puzénat, 2008, p. 120. in Charvoz, 2013, p. 22).

Rappelons que la mixité conjugale est caractérisée par un décalage avec la norme sociale. Le couple mixte est, selon certains, un couple déviant car il transgresse les règles d'endogamie qui régissent leurs groupes respectifs.

Partant de ce principe, Varro explique dans sa recherche sur les couples mixtes (1995) que ces derniers vont redoubler d'efforts afin de transmettre les traditions de leurs groupes d'origine respectifs. Les conjoints vont chercher à prouver à leurs familles que même s'ils les ont abandonnées pour s'unir avec un individu d'une autre culture, ils adhèrent toujours à ce qu'ils ont délaissé (Varro, 1995 in Charvoz, 2013).

Comme nous pouvons l'imaginer, il existe probablement une multitude de façons de gérer ces discussions. Pour Varro (1995), il est possible d'organiser les familles le long d'un « continuum biculturel », qui peut être expliqué de telle manière :

« A une extrême, on constate une concentration d'éléments référés au parent étranger. A l'autre extrême, ces références sont rares, voire inexistantes. Entre les deux extrêmes, il est possible de découvrir toutes sortes d'aménagements du territoire familial » (Varro, 1995, p. 145).

Ainsi, les parents vont développer diverses stratégies de transmission, ce qui a permis aux chercheurs de développer différents modèles que nous pouvons qualifier tantôt de plus coopératifs et tantôt de plus compétitifs (Le Gall, 2003).

Streiff-Fenart (1989) nous explique qu'une relation est caractérisée de dissymétrique quand l'un des conjoints se soumet aux décisions, lorsqu'il s'efface et ne cherche pas à transmettre ses propres valeurs et marqueurs. Ensuite, il y a ce que Streiff-Fenart (1989) nomme un affrontement culturel quand les conjoints rivalisent afin d'imposer leurs modèles culturels. Il y a concurrence au sein du couple concernant les différents choix familiaux et selon la décision prise, les conjoints peuvent

parler en termes de gain ou de perte. Enfin, il existe une dernière stratégie qui est la stratégie communicationnelle qui consiste à un certain degré de négociation. Les couples cherchent alors à définir conjointement une nouvelle identité multiculturelle qui leur serait commune.

Ajoutons à cela, les propos de Barbara (1994) qui nous explique qu'il arrive que des parents préfèrent ne pas prendre de décisions et les reportent à un moment où l'enfant sera en âge de décider pour lui-même ce qu'il pense lui correspondre. Barbara appelle cela le « choix différé ».

La plupart des études ne se sont pas focalisées sur la question de la transmission au sein des familles multiculturelles ou du moins l'ont peu approfondie. Néanmoins, il semblerait aujourd'hui que la question prenne plus d'ampleur au sein des recherches. Ce sont surtout les recherches francophones qui se sont penchées sur le sujet en analysant la vie conjugale de manière plus globale et en s'intéressant aux choix établis par les parents concernant leurs enfants (Le Gall, 2003).

2.2 Les marqueurs identitaires

Ce que nous nommons ici les marqueurs identitaires (parfois aussi appelés référents identitaires) sont simplement les composants qui « feront l'objet de discussions au sein du couple mixte qui désire transmettre à leur enfant, l'une ou l'autre ou les deux cultures qui le définissent » (Charvoz, 2013, p. 31). Selon Varro (1995), ces marqueurs nous permettent de cibler ce que les parents désirent transmettre à leurs enfants. Ils sont un moyen plus concret pour déterminer les choix effectués par le couple, leur symbolique et surtout les stratégies mises en œuvre.

Certains auteurs, comme nous l'avons dit ci-dessus, énoncent que ces stratégies peuvent être comprises en termes de gain et de perte, de domination d'un conjoint sur l'autre. Néanmoins, et nous le verrons par la suite, il nous faut préciser que cela n'est pas toujours le cas et qu'il convient dans certains cas de parler d'une réelle volonté de négociation (Charvoz, 2013).

Avant de présenter différents marqueurs identitaires, il nous semble pertinent d'émettre quelques précisions notamment concernant la signification que peuvent, ou au contraire, ne peuvent pas prendre ces différents marqueurs. Effectivement, il nous faut comprendre que selon le type de couple mixte, ces marqueurs ne vont pas être mobilisés de façon similaire.

Le Gall (2003) nous explique que la valeur symbolique des choix de ces parents ne va pas être appréhendée de la même manière selon les groupes. S'il existe une différence de signification de la langue, du prénom, de la religion, etc., il n'est pas possible de poser ces référents comme universels (Philippe et Varro, 1994). Par exemple pour certains types de couples, la question de la circoncision sera fondamentale tandis que pour d'autres, elle n'aura même pas lieu d'être. De même, pour certains, la transmission de la langue aura peu d'importance par rapport au choix du prénom.

Il nous faut donc nuancer le concept de négociation (Philippe et Varro, 1994) et nous intéresser aux conceptions de la culture selon les groupes d'appartenance des conjoints. Il nous faut comprendre qu'il existe des différences d'ordre socio-économiques, historiques et sociaux entre les individus, mais aussi des différences de genre, ce qui selon certains auteurs, peuvent jouer un rôle essentiel (Le Gall, 2003).

Partant de ce postulat – et si l'on s'intéresse aux zones de conflits entre conjoints – il est possible de déterminer les zones de crispation selon le type de couple (Philippe et Varro, 2004). De même, certaines stratégies ne vont pas être semblables et pourtant tendre vers des objectifs similaires.

Nous allons développer dans cette partie théorique ces marqueurs identitaires précis : les noms (prénom et nom), les pratiques langagières, la religion, les traditions et la nationalité. Dans notre partie pratique, nous ajouterons d'autres marqueurs qui nous ont semblé pertinents pour notre travail.

2.2.1 Le prénom

Le choix du prénom est de manière générale une étape importante qui se pose avant l'arrivée de l'enfant et ce pour tout parent. En effet, il est loin d'être un choix vide de sens et peut parfois se révéler être un vrai casse-tête selon les souhaits de chacun. Au-delà de l'envie de plaire ou non, il y a également celle de la signification du prénom.

Pourquoi une telle effervescence ? Tout simplement parce que le choix du prénom n'est jamais neutre. Selon Streiff-Fenart (1989), le prénom a une fonction symbolique dans la définition de l'identité sociale de l'enfant. Selon Barbara (1993, p. 170), « derrière la recherche du prénom, c'est bien l'identité de l'enfant à naître qui commence à devenir une préoccupation pour les parents, les grands-parents et tout

l'entourage familial ».

Nous pouvons nous douter que le choix du prénom est un sujet probablement un peu plus épineux dans le cas des unions mixtes. En effet, en plus de ce que tout parent doit décider, vient s'ajouter la thématique de la culture. . . ou plutôt des cultures puisque chacun des parents est porteur d'un héritage qui lui est propre et distinct de celui de son conjoint.

De plus, les parents doivent prendre en compte d'autres critères comme celui du pays où l'enfant va habiter, mais aussi des désirs de leurs proches (parfois contradictoires), de même que leurs croyances religieuses, etc. (Charvoz, 2013). A cela s'ajoute, comme pour les autres parents, la question du goût, de la mode, de la signification, etc. Les jeunes parents se retrouvent donc à devoir trier ces critères et effectuer un choix qui va être significatif de sens pour eux, pour leur enfant, pour leur famille, mais aussi pour la société alentour.

Selon certains auteurs, le prénom va être révélateur des stratégies identitaires qui vont se déployer au cœur de la famille. Selon Barbara (1985), la démarche mise en place par ces parents pour choisir un prénom permet de « rendre visibles des terrains de compromis et la mesure dans laquelle chacun défend plus ou moins son identité » (in Charvoz, 2013, p. 33).

Différentes stratégies sont donc visibles concernant le choix du prénom d'un enfant à l'intérieur d'une famille multiculturelle.

Streiff-Fenart (1989) nous explique que les conjoints adoptent généralement l'une ou l'autre de ces stratégies : soit l'invisibilisation soit l'affirmation ethnique. La première correspond à l'attribution d'un prénom neutre à l'enfant afin d'« éviter les effets stigmatisants qu'entraîne la possession d'attributs culturels caractéristiques d'un groupe socialement méprisé » (Streiff-Fenart, 1989, p. 118). La deuxième stratégie possible selon cette auteure correspond à l'attribution de prénoms marqués culturellement afin de « manifester à travers eux et de façon ostentatoire, la fidélité à un groupe d'origine dont le reniement est, du fait même du mariage mixte, en question » (Streiff-Fenart, 1989 in Le Gall, 2003, p. 16).

Varro (1995) présente deux stratégies de nomination qui rejoignent sur certains points celles développées par Streiff-Fenart. La première correspond au choix d'un prénom « neutre » qui vise à la création d'une nouvelle identité pour l'enfant. En donnant un prénom « passe-partout », les parents nous montrent une volonté de concevoir une identité qui se compose des deux cultures de la famille et donc la

création d'une identité syncrétique (Varro, 1995). La deuxième stratégie est celle de l'affirmation ethnique à travers le choix d'un prénom culturellement affirmé qui met donc en avant la volonté de transmettre un héritage culturel plus spécifique (Varro, 1995).

Ces deux auteures (Streiff-Fenart, 1989 et Varro, 1995) s'accordent pour dire que le choix d'un prénom marqué présente généralement des rapports de force inégaux au sein du couple. Effectivement, selon le choix effectué, il est possible de comprendre qu'une lignée familiale est plus avantagée que l'autre, le choix du prénom est alors un indicateur de ce rapport de force (Streiff-Fenart, 1989).

S'il y a inégalité entre les différentes lignées familiales, Varro (1995) nous permet d'ajouter que celle-ci est plus fréquemment en faveur de la culture paternelle. En effet, lors de ses études auprès de différents types de couples mixtes, Varro (1995) a pu observer que les prénoms relèvent plus souvent du choix du père plutôt que celui de la mère et cela est d'autant plus vrai si le père est d'origine musulmane (Varro, 1995). De même, il nous faut noter que l'enjeu du choix du prénom ne relève pas uniquement de la décision des deux conjoints. La famille plus élargie à parfois elle aussi un rôle important à jouer. Le choix du prénom devient ainsi un débat qui s'étend à l'extérieur de la structure familiale nucléaire (Charvoz, 2013).

Le choix d'un prénom plus « passe-partout » est lui aussi loin d'être neutre. Nous l'avons vu, il peut refléter la volonté d'éviter des effets stigmatisants (Streiff-Fenart, 1989). Puzénat (2008) rejoint l'auteure dans ce sens, en nous disant que les parents désirent prendre en compte l'intérêt de leur enfant tout en répondant et en conciliant des attentes divergentes (Puzénat, 2008). En optant pour un prénom « mixte », ces parents tentent alors de promouvoir leur multiculturalité sans pour autant en marquer leurs enfants. D'autres parents vont donner deux prénoms à leurs enfants, chacun lié à l'origine d'un des parents (Puzénat, 2008). L'intérêt de l'enfant peut être aussi pris en compte lors du choix d'un prénom marqué. Ainsi, un couple musulman-hébraïque va choisir un prénom « bien français » afin que celui-ci ne lui pose pas de problème d'intégration (Puzénat, 2008). Certains parents peuvent aller jusqu'à confier le choix à leur enfant en leur attribuant plusieurs prénoms. Ainsi, selon le contexte, ce dernier pourra choisir d'utiliser son premier ou son deuxième prénom (Le Gall et Meintel, 2014).

Le Gall et Meintel (2014) dans leur livre sur les familles mixtes au Québec, expliquent que c'est avant tout la question du goût qui a joué dans le choix du prénom. Non seulement il devait plaire, mais il devait surtout plaire de manière

générale, aux deux conjoints. Pour ces auteurs, il est rare que le choix du prénom soit source de conflits au sein des couples qu'elles ont interrogés, les parents vont d'ailleurs rechercher le compromis avant toute chose. Elles ont même noté des arrangements spécifiques tels que les mères décident du prénom des filles tandis que les pères choisissent les prénoms des garçons. Aux préférences culturelles s'ajoute la question de la mixité. Ces auteurs nous font remarquer que la sonorité du prénom est un critère de choix déterminant pour une grande partie de leur échantillon. Il est important pour ces parents que les prénoms de leurs enfants puissent être prononcés de manière convenable et aisée dans les différentes langues parlées dans le cercle familial. Plusieurs explications sont mobilisées, notamment la volonté de faire référence aux lignées familiales, mais aussi afin que l'enfant ait plus facile à s'intégrer dans ces différentes communautés. En plus d'avoir une belle sonorité, le prénom de l'enfant ne doit pas subir de transformations trop importantes selon la langue utilisée. Le Gall et Meintel (2014) nous expliquent d'ailleurs comment des parents ont renoncé à un prénom qu'ils appréciaient tous les deux pour la simple raison que certaines lettres le composant ne se prononçaient pas de la même manière et surtout pas aussi bien dans la langue de l'autre conjoint.

2.2.2 Le nom de famille

La question de la transmission du nom de famille peut quant à elle faire aussi partie des interrogations des chercheurs. En effet, selon la législation, diverses possibilités s'offrent aux parents.

En Belgique, il est aujourd'hui possible de choisir que l'enfant reçoive le nom de famille du père, de la mère ou les deux. S'il est vrai que de coutume-en Belgique du moins-, l'enfant reçoit le nom de son père, il est intéressant de se demander si cette transmission a fait l'objet d'une réflexion ou non de la part des parents.

Le Gall et Meintel (2014) se sont penchées sur cette problématique car, à l'instar de la Belgique, au Québec les parents ont aussi la possibilité de choisir le nom qu'ils désirent attribuer. Comme le terme « patronyme » nous le fait comprendre, la transmission se fait plutôt en regard de la lignée paternelle. C'est, par ailleurs, ce que vont remarquer ces deux auteures au sein de leur échantillon. Elles observent que les conjoints choisissent généralement cette façon-là car cela va de soi pour la majorité des couples interrogés.

Si la question de la transmission du nom a amené des discussions au sein du

couple, il semble que les raisons évoquées sont celles de l'intérêt de l'enfant et de la facilité. Si les motivations des parents sont identiques, elles ne conduisent pas toujours au même résultat. Selon les couples, certains vont préférer donner un nom double (père et mère) ou seulement le nom de la mère et ce pour les mêmes raisons que ceux qui décident ne pas le faire. Pour certains parents, il est compliqué et inutile de donner un nom double à un enfant, ils préfèrent alors ne lui en donner qu'un seul et généralement celui du père. Toutefois, pour d'autres parents il est plus facile de donner les deux noms à leur enfant (en cas de voyage). De plus, c'est une façon pour eux d'inscrire leur enfant dans les deux lignées familiales et dans ses deux groupes d'origine.

Le Gall et Meintel (2014) nous expliquent que cela montre leur désir de reconnaître les différentes affiliations ethniques qui constituent leur famille. De manière générale, les parents préfèrent éviter donner un nom qui risquerait de porter préjudice à l'enfant (Le Gall et Meintel, 2014).

2.2.3 Les pratiques langagières

La transmission linguistique comme référent culturel est un point intéressant à développer car contrairement à d'autres marqueurs comme le prénom, elle se réalise sur le long terme. Il est alors possible de voir une évolution entre les souhaits des jeunes parents et leurs pratiques au cours du temps.

La transmission linguistique se faisant sur le long cours, « son étude permet de mettre en évidence les « politiques linguistiques familiales » (Deprez, 1994) et leur influence sur l'identité des enfants » (Unterreiner, 2014). En effet, l'étude de ce marqueur n'est pas chose aisée car elle est sujette à évoluer au cours des années en raison notamment du « degré de maîtrise de la langue du pays de résidence par le parent migrant » (Unterreiner, 2014, §30) puisque la transmission de la langue du conjoint minoritaire dépend de sa capacité à pouvoir s'exprimer dans celle du pays de résidence.

Chaque enfant de la même fratrie ne va probablement pas suivre le même apprentissage entre autres pour la raison que nous venons d'évoquer (Unterreiner, 2014). Ensuite, Unterreiner (2014) nous explique que la transmission de la langue est souvent liée avec le projet de partir vivre dans le pays du conjoint minoritaire. Selon l'évolution de ce projet, la transmission linguistique peut elle aussi changer. Enfin, si le discours de l'enfant lui-même est rarement pris en compte, la réception de cette

transmission a des effets et peut varier selon « son propre mode d'identification et des liens qu'il a tissés dans telle ou telle société à un moment de son parcours de vie » (Unterreiner, 2014, §30). Nous pouvons dès lors comprendre que l'étude de cet apprentissage et du multilinguisme au sein des familles plurilingues n'est pas une chose aisée et dépend d'une multitude de facteurs tels que le statut de la langue, les rapports au sein du couple, etc. Il est difficile de faire le tri dans les différentes lectures et études tant il existe de modes de fonctionnement possible.

L'apprentissage de plusieurs langues et l'usage qui en est fait au quotidien est loin d'être une pratique neutre. Non seulement, la langue structure le mode de pensée, mais la personne qui l'utilise lui appartient (Barbara, 1993). Elle peut alors, selon certains auteurs, devenir un enjeu entre les conjoints.

Plusieurs recherches se sont penchées sur l'usage des langues au quotidien au sein des familles multiculturelles. Selon les types de couples, mais aussi selon les individus, il existe des situations très diverses. Si de manière générale, l'utilisation de la langue du pays de résidence est dominante pour la majorité des familles, l'apprentissage de la langue du conjoint minoritaire n'est pas toujours pratiqué.

Certains auteurs, comme Streiff-Fenart (1989), notent que la question du bilinguisme n'est pas toujours un enjeu au sein du couple qui se limite à l'utilisation de la langue du pays de résidence au quotidien. Néanmoins, pour d'autres types de couples, les familles vont vouloir enseigner et utiliser les différentes langues qui la composent. Par exemple, pour les couples francophones-anglophones étudiés par Marcoux (1993 in Le Gall, 2003), le bilinguisme est non seulement valorisé, mais est considéré comme « la marque la plus évidente de leur biculturalité qui y trouve une sorte de légitimation » (Marcoux, 1993 in Le Gall, 2003, p. 19).

Si les couples ont généralement déjà mis en place un système de communication spécifique entre eux, l'arrivée du bébé vient souvent perturber celui-ci. En effet, les jeunes parents de couples mixtes expriment le souhait que leur enfant puisse s'exprimer dans différentes langues et leurs raisons sont multiples. Il y a notamment des raisons purement pratiques comme celles de pouvoir garder le contact avec la famille élargie. En effet, il est important pour ces parents que leurs enfants puissent communiquer avec la famille et plus précisément, avec leurs grands-parents quand ils se rencontrent.

En plus de cet aspect pratique, la connaissance des différentes langues qui composent la famille est aussi caractérisé par un gain en termes de capital symbolique (Heller, 2003 in Le Gall et Meintel 2014). L'apprentissage de plusieurs langues est

vu par les parents comme un enrichissement, mais aussi comme un outil qui permet d'ancrer celui-ci dans ses multiples appartenances (Le Gall et Meintel, 2014). De manière générale, l'apprentissage de la langue est considéré comme un élément très positif pour ces parents qui désirent faire en sorte que leurs enfants soient plurilingues.

Diverses stratégies sont mises en œuvre par les parents qui désirent que leur enfant apprenne les langues du couple. L'une des plus souvent pratiquée est celle de « l'OPOL, One Person, One Language » (Barron-Hauwaert, 2004 in Le Gall et Meintel, 2014, p. 61) qui consiste à ce que chaque parent parle dans sa langue maternelle à la maison. Généralement cette technique semble limitée à une utilisation au sein de la sphère privée puisque les couples étudiés par ces auteurs, une fois en public, s'expriment dans la langue du pays de résidence. Selon ces auteures, cette démarche a beaucoup de succès. Néanmoins, elle exige beaucoup d'efforts, de compétence et surtout de discipline de la part des parents qui doivent réussir à jongler entre les différentes langues (Le Gall et Meintel, 2014).

L'entourage peut lui aussi apporter sa pierre à l'édifice concernant la transmission linguistique. Effectivement, les grands-parents sont parfois inclus dans la stratégie de « L'OPOL » devenant ainsi des véhicules de transmissions supplémentaires. De même, les parents vont parfois faire appel à d'autres ressources telles que les garderies, les tantes, les oncles, mais aussi des cours (particuliers ou non). Certains parents vont chercher des cours le samedi pour assurer la transmission linguistique, mais aussi pour offrir une connaissance plus savante de la langue (Le Gall et Meintel, 2014). D'autres moyens sont aussi mis en place, tels que les retours au pays d'origine du conjoint migrant, que cela soit pour retourner y vivre ou de simples vacances.

Certains parents s'expriment sur le bilinguisme en termes d'« investissement » qu'ils font pour l'avenir de leur enfant. Piller (2001, 2002) note en effet un lien entre socialisation bilingue et métaphore économique. En faisant apprendre plusieurs langues à leur enfant et en y mettant certains moyens financiers (gardienne ou voyage), ces parents espèrent pouvoir offrir à ce dernier un meilleur avenir professionnel et par conséquent une future situation économique plus stable. (Kahn, 2005).

Heller (2000 in Kahn, 2005, p. 33) parle d'ailleurs de « commodification » des langues « qui consiste en un traitement des compétences langagières comme des marchandises commercialisables, un phénomène relié aux transformations de

la mondialisation ». Les différentes compétences langagières de l'enfant sont vues comme des ressources matérielles qu'il pourra valoriser sur le marché de l'emploi (Heller, 2000 in Kahn, 2005).

Nous pouvons nous en douter, toutes les langues n'ont pas la même « valeur marchande », ainsi, selon le statut de celle-ci, une langue sera plus ou moins transmise selon ces auteurs. D'autres facteurs tels que les trajectoires individuelles des parents, les dynamiques structurelles ou leur positionnement social jouent sur la transmission de la langue (Kahn, 2005). Les études de Philippe et Varro (1994) et Streiff-Fenart (1989) montrent en effet que bilinguisme et statut privilégié des parents sont étroitement liés (Kahn, 2005).

Dès lors, si certains parents considèrent que l'apprentissage d'une langue relève plus que de la simple question de l'utilité, ce n'est pas le cas de tous. Il est vrai que certaines langues sont beaucoup plus pratiquées dans le monde et leur apprentissage en devient favorisé. Ainsi, les langues internationales telles que l'anglais sont plus couramment transmises. Certains parents dont la langue maternelle est moins pratiquée ne vont d'ailleurs pas la transmettre car ils ne pensent pas que cela soit profitable (Le Gall et Meintel, 2014).

Pour certains auteurs, les langues sont inscrites dans des pouvoirs hiérarchiques souvent liés à des questions économiques (Francard et Hambye, 2002). Selon les représentations des individus, les langues auront une propension à être transmises ou non, surtout si cette transmission est liée à l'accès de différentes ressources symboliques et matérielles (Heller et Lévy, 1994). Kahn (2005) note dans son étude que la non transmission de la langue est rarement délibérément évitée. Ainsi, une langue ne sera pas transmise car elle est considérée comme inutile, mais non pas car elle serait stigmatisante pour l'enfant.

Pour certains parents, l'apprentissage d'une langue supplémentaire (généralement celle du conjoint minoritaire) est directement lié avec l'effort personnel de l'enfant. Le Gall et Meintel (2014) notent ainsi que certains parents ne mettent pas particulièrement de stratégie en œuvre, expliquant que si leur enfant désire apprendre cette langue, il devra entreprendre lui-même cet apprentissage.

Pour quelques rares cas recensés par Le Gall et Meintel (2014), l'apprentissage de différentes langues a posé problème pour l'enfant, les parents ont dû se limiter à l'usage d'une seule et unique langue. Plus précisément, c'est après avoir mis en place un système d'apprentissage multilingue que ceux-ci ont noté l'apparition de difficultés d'élocution de leur enfant et ont préféré arrêter sur les conseils de leur

docteur. Kahn (2005), quant à lui, observe une volonté d'éviter le bilinguisme à la maison et ce dès le départ. Ces couples penchent pour la solution de ne transmettre que la langue du pays de résidence par crainte qu'un apprentissage plurilingue ait des répercussions négatives (« confusion », « mélange ») sur l'apprentissage de la langue majoritaire, mais aussi sur la scolarité en générale (Streiff-Fenart, 1989). Cette décision de monolingue familial est souvent prise à partir de l'expérience et du vécu de l'un des conjoints ou sur les conseils de son entourage ou de praticiens pour qui le bilinguisme est vu comme un risque pour l'enfant.

2.2.4 La religion

La religion est aussi une composante importante de la transmission au sein du couple mixte. Nous pouvons supposer qu'elle est l'objet de discussions et de négociations, car comme nous le dit Le Gall (2003), il est impossible pour un enfant d'en posséder plusieurs. Dans le cas où les parents sont de confessions différentes, il est intéressant de s'interroger sur la façon dont ces derniers vont trouver un terrain d'entente. Pour Charvoz (2013), la question de la religion est encore peu étudiée probablement parce que c'est un thème délicat qui relève à la fois de la sphère privée, mais aussi de la sphère publique.

Il semblerait que de manière générale, la religion ne soit pas un enjeu au sein du couple ou du moins, il est rare que cette décision soit porteuse de conflits. Le Gall (2003) nous explique que pour plusieurs cas de figure, il y a une bonne entente entre les conjoints. Premièrement, lorsque l'un des conjoints a effectué une conversion. Deuxièmement, lorsque le couple est caractérisé par un respect mutuel de la religion de l'autre. Troisièmement, lorsque les conjoints ne se considèrent pas pratiquants. Même lorsque les cas cités ci-dessus ne sont pas remplis, la situation est rarement conflictuelle.

Lorsqu'il y a volonté de transmettre une religion à un enfant, les chercheurs notent différentes stratégies au sein des familles. Cassan (2008) explique que les parents agissent selon différents modes : soit un mode « différé », soit un mode « patriarcal » ou « traditionnel ». Comme nous pouvons le comprendre, ce premier mode correspond à ce que Barbara (1993) nous relatait sur le choix différé. Les parents, dans ce cas-ci, préfèrent attendre que l'enfant soit en âge de décider pour lui-même de son orientation religieuse. Les parents n'ont pas de volonté particulière concernant la transmission religieuse. En ce qui concerne le second mode, les parents choisissent dès le départ d'une lignée religieuse que l'enfant devra suivre dès son

plus jeune âge (Charvoz, 2013).

Les analyses de Lévy (2007) vont dans la même direction puisqu'il nous explique qu'il existe différents modes de transmission de la religion. Certains conjoints vont avoir tendance à laisser la possibilité à l'enfant de s'exprimer lui-même sur sa confession religieuse tandis que d'autres vont préférer faire le choix d'une « religion de départ en tenant compte de leur pays de résidence et de la future intégration de leur enfant dans celui-ci » (Lévy, 2007 in Charvoz, 2013).

De plus, lorsqu'il y a effectivement transmission de la religion de l'un des parents à l'enfant, il est plus fréquent que cela soit le culte du père. Cela a été observé pour différents types de couples mixtes tels que les Maghrébins/Québécois (Abdouh, 1989) qu'auprès de couples franco/américains (Varro, 1993).

De manière générale, il semblerait que les familles multireligieuses décident de ne pas faire de la transmission religieuse un enjeu de leur transmission, notamment en employant la méthode du choix différé. De même, un nombre important de familles mixtes ne sont pas pratiquantes (Le Gall, 2003). En fait, la majorité des enfants sont déclarés « sans religion » comme leurs parents qui sont aussi souvent caractérisés de « non-pratiquants » ou de « religion commune » (Varro, 1995 in Charvoz, 2013).

2.2.5 Les traditions

Les traditions familiales sont souvent en lien direct avec la religiosité. En effet, une grande partie des fêtes ont une connotation religieuse même si elles peuvent être célébrées sans pour autant être pratiquant. La transmission des traditions via les fêtes, les coutumes familiales ou même les pratiques culinaires nous semble être un sujet peu abordé jusqu'à ce jour même si de plus en plus d'auteurs semblent s'intéresser à la question. Pourtant, certaines célébrations peuvent prendre une dimension importante au sein des familles, surtout quand il y a présence de jeunes enfants. Qu'en est-il pour les familles constituées de deux bagages culturels différents et parfois même de deux confessions différentes ?

Les rituels sont effectivement un moyen puissant de transmission (Connerton, 1989) car ces fêtes rassemblant la famille élargie sont une occasion de « transmettre aux enfants un sentiment d'appartenance aux origines et à la religion » (Helly et al, 2001 in Le Gall et Meintel, 2014, p. 94). Dans les familles mixtes, elle est plus particulièrement considérée comme une occasion pour ces enfants d'apprendre les différents référents culturels tels que les coutumes et la religion, mais aussi les plats

traditionnels, la langue, etc. (Le Gall et Meintel, 2014).

S'il est vrai que la plupart de ces traditions revêtent d'une dimension religieuse, c'est avant tout le côté festif qui marque les couples de l'échantillon de Le Gall et Meintel (2014). Néanmoins, la dimension religieuse reste, pour certains intervenants, importante et il est parfois tendu de trouver un compromis entre les conjoints. Ajoutons que ces fêtes ne sont pas limitées à la vie de la famille nucléaire et prennent en compte d'autres personnes telles que les grands-parents, les oncles, les tantes, etc. Dans le cas de fêtes religieuses, dans une famille où l'un des conjoints ne partage pas la même confession, la situation peut se révéler plus sensible. Le Gall et Meintel (2014) nous expliquent que si les cas restent très rares, il arrive que certains conjoints se refusent de participer aux célébrations autres que celle de sa propre religion. Se mettent alors en place diverses stratégies : soit les conjoints créent « une ritualiste propre à l'unité familiale » (Le Gall et Meintel, 2014, p. 101) où chacun participe aux célébrations de l'autre soit l'un des conjoints se refuse à participer aux célébrations de l'autre. Néanmoins, ce dernier arrangement est beaucoup plus rare dans le cas de familles pratiquantes.

Un autre aspect des festivités qui peut paraître dérisoire et qui pourtant est souvent considéré par les parents comme primordial est la nourriture. La transmission de référents identitaires peut aussi passer par nos estomacs. De manière générale, le repas partagé en famille est un lieu d'échange et de socialisation où les enfants apprennent une série de coutumes en matière de pratiques alimentaires, mais aussi plus largement en matière de normes culturelles (Latreille et Ouellette, 2008 in Le Gall Meintel, 2014).

2.2.6 La nationalité

Il est possible aujourd'hui pour un enfant d'obtenir plusieurs nationalités selon l'endroit où il est né et la nationalité de ses parents. Si pour certains parents, l'obtention d'une double nationalité ne revêt pas d'importance, pour d'autres, elle n'est pas anodine.

D'une part, la nationalité possède un aspect pratique puisque facilite certaines démarches telles que les voyages à l'étranger, d'autre part elle possède aussi une valeur symbolique. Elle peut donc se révéler être un enjeu important au sein du couple alors qu'elle reste peu étudiée aujourd'hui.

Combes (1998) s'est penché sur cette question de la transmission de la natio-

nalité à l'enfant et a pu noter que les pratiques au sein des couples mixtes varient énormément. Cela dépend de certains facteurs tels que la représentation que les parents se font de la nationalité. Cela est surtout le cas s'ils associent la nationalité comme une marque d'attachement à leur pays d'origine. De manière générale, les parents ne semblent pas effectuer de liens entre les deux. De plus, la législation en vigueur peut aussi influencer les pratiques des parents (Barbara, 1993).

Nous allons développer ici les différents critères légaux qui permettent aux enfants de couples mixtes d'obtenir la nationalité belge ou la double nationalité en Belgique. Nous en profiterons pour expliquer les différentes étapes que le parent étranger se doit de remplir s'il désire obtenir lui aussi la nationalité belge ou la double nationalité. Ces informations ont été recueillies sur le portail officiel du Service Public Fédéral des affaires étrangères.

La nationalité belge est automatiquement accordée aux enfants nés en Belgique de parents belges. Les enfants issus de mariages mixtes peuvent, à la naissance, posséder plusieurs nationalités, on parle alors de double nationalité ou de plurinationalité.

Pour les enfants issus d'un mariage mixte dont un des parents est belge, la nationalité belge est accordée directement à l'enfant. En plus de la nationalité belge, l'enfant peut aussi posséder la nationalité du parent non belge, sauf si les lois du pays d'origine le refusent. Pour les enfants issus d'un mariage mixte dont aucun des parents ne possède la nationalité belge, l'enfant possède la nationalité de ses parents sauf si les lois du pays d'origine le refusent.

Jusqu'à ses 12 ans, l'enfant pourra obtenir la nationalité belge au moyen d'une déclaration attributive pour laquelle les 3 conditions suivantes doivent être remplies :

1. Avoir son lieu de résidence principale en Belgique depuis la naissance
2. Les parents doivent avoir leur résidence principale en Belgique depuis au moins 10 ans
3. Un des parents doit être autorisé à séjourner en Belgique pour une durée illimitée au moment de la déclaration.

A partir de 18 ans, il faut introduire une déclaration de nationalité pour devenir belge selon des critères spécifiques.

1. Être né en Belgique et y séjourner depuis sa naissance
2. Séjourner en Belgique depuis 5 ans en y prouvant son intégration sociale, sa

- participation économique et la connaissance d'une des 3 langues nationales
3. Séjourner en Belgique depuis 5 ans, être marié à une personne de nationalité belge, prouver son intégration sociale et prouver la connaissance d'une des 3 langues nationales
 4. Séjourner en Belgique depuis 5 ans en apportant la preuve d'invalidité ou de handicap
 5. Séjourner légalement en Belgique depuis 10 ans et justifier de sa participation dans sa communauté d'accueil et apporter la preuve de la connaissance d'une des 3 langues nationales

2.3 Le rôle de l'entourage

L'entourage peut être lui aussi touché par la venue d'un nouveau membre dans la famille. S'il induit des réflexions pour les parents de couples mixtes, il en va de même pour la famille élargie qui va parfois se positionner quant à la façon dont la transmission doit être effectuée. En effet, les grands-parents sont parfois moins conciliants concernant les choix pris pour leurs petits-enfants et vont faire pression sur le couple afin d'imposer leur propre modèle culturel (Streiff-Fenart, 1990).

Toutefois, l'arrivée de l'enfant n'amène pas nécessairement de nouvelles tensions au sein des familles. Dans certains cas, elle va d'ailleurs avoir un rôle très important de transmission des différentes références culturelles de chacun. Le Gall et Meintel (2014) vont d'ailleurs dans ce sens en nous exposant les résultats de leur étude. S'il est vrai que dans certains cas des tensions peuvent apparaître, les grands-parents et d'autres proches de la famille peuvent devenir des partenaires de la socialisation de l'enfant (Le Gall et Meintel, 2014). C'est auprès de ces derniers que quelques parents vont chercher appuis et conseils, mais aussi un soutien en termes de projets identitaires. La famille élargie va ainsi servir d'intermédiaire culturel. Les contacts avec le restant de la famille vont ainsi permettre de favoriser l'unité familiale et l'apprentissage de la culture du pays d'origine (Le Gall et Meintel, 2014).

Nous l'avons vu, la famille joue un rôle dans la transmission et cela souvent en termes de choix tels que le choix du prénom, la transmission de la religion, de la langue, etc. De plus, certains parents tentent, par des contacts répétés avec les proches, de donner « le sens de la famille » (Le Gall et Meintel, 2014, p. 128) à leurs enfants. Il est alors question de transmettre les « valeurs familialistes » (Le Gall et Meintel, 2014, p. 128) et de renforcer les liens avec le restant de la famille à travers

des contacts répétés. La transmission de ces valeurs devient d'ailleurs pour certains parents le projet identitaire le plus important qu'ils puissent offrir à leur enfant (Le Gall et Meintel, 2014).

Le Gall et Meintel (2014) se penchent sur les échanges qui prennent place entre les conjoints du couple mixte et le restant de la famille. De manière générale, les conjoints gardent contact avec l'ensemble de la famille, que celle-ci soit celle du pays de résidence ou au contraire celle vivant à l'étranger. L'expansion des nouvelles technologies facilite grandement les partages entre ces individus et offre de nouvelles possibilités d'échanges. Ainsi, si la distance géographique a bien entendu un impact sur le lien entre les conjoints et leur famille, elle n'est pas un frein. D'ailleurs, Le Gall et Meintel (2014) notent que les contacts sont assez soutenus entre chacun. Si des rencontres sont souvent organisées avec la famille habitant dans le pays, certains couples mixtes retournent, régulièrement ou occasionnellement, dans le pays d'origine du conjoint minoritaire. De même, la famille de ce conjoint peut effectuer ce voyage en sens inverse. Néanmoins, il n'est pas toujours possible pour ces individus voyager fréquemment, notamment car il peut représenter un coût élevé, mais aussi pour d'autres raisons telles que la pauvreté extrême ou la situation politique du pays d'origine (Le Gall et Meintel, 2014). Pour les familles qui peuvent se le permettre, ce retour au pays permet non seulement de renforcer les liens avec la famille habitant à l'étranger, mais également de montrer à l'enfant « ses racines ». Même pour les parents ne pouvant effectuer le voyage, il reste important de raconter l'histoire du pays et sa politique (Le Gall et Meintel, 2014).

Nous l'avons vu, la transmission identitaire des différents marqueurs peut avoir un aspect symbolique de même qu'un aspect utilitaire. Pour certains parents, la transmission de la langue par exemple, de même que d'autres marqueurs sont parfois liés à un projet bien précis qui est celui de partir vivre dans le pays du conjoint migrant, dans un avenir proche ou non. Avec ce projet de départ, l'apprentissage et l'acquisition de certains référents culturels deviennent plus que jamais primordiaux. Il est intéressant de noter que ces projets sont souvent le fait de couples s'étant rencontrés à l'étranger et il semblerait que cela soit généralement la volonté du conjoint non migrant (Le Gall et Meintel, 2014).

L'entourage amical semble lui aussi avoir son importance même si son impact est moindre que celui de la famille élargie. Le Gall et Meintel (2014) se sont intéressées à ces personnes que le couple côtoie ce qui est rarement le cas dans les études sur la mixité conjugale. Certains des couples de l'échantillon sont en contact avec d'autres étrangers – de même nationalité ou non que le conjoint migrant – afin selon eux de

rester « connectés », « rester en lien » avec leur pays natal. C'est aussi une façon pour certains de s'exprimer dans leur langue d'origine de même que cela leur permet de créer un contexte où « identités à attaches multiples sont normalisées » (Le Gall et Meintel, 2014, p. 132).

2.4 L'enfant comme enjeu entre les sociétés

Nous l'avons vu, la mixité conjugale peut être considérée comme un non-respect des règles endogamiques de la société, un déséquilibre, une rupture par rapport aux normes sociales. Aux yeux de certains auteurs, le couple mixte est le lieu de confrontation des cultures où chacun des conjoints est ambassadeur de son propre groupe. Ainsi, les rapports prenant place entre ces derniers illustrent les rapports plus généraux de leur groupe d'origine. Leur conjugalité va alors en être influencée. Selon les origines de chacun, leur dynamique de couple va être différente puisque dépendante de la relation de leur pays, mais aussi à la position hiérarchique de leur culture respective (Cottrell, 1990 ; Guyaux et al, 1992).

L'étude et la connaissance des différentes représentations sociales en deviennent primordiales afin de percer le couple en lui-même et ses rapports avec son environnement. En effet, Barbara (1993) nous dit que nous devons nous interroger sur l'histoire et les échanges politiques entre les pays dont sont issus les conjoints pour le comprendre. Ainsi, selon ces facteurs, les rapports de domination ne seront pas les mêmes, voire inexistants. Par exemple, les couples franco-maghrébins sont marqués par une asymétrie assez forte entre les conjoints, ce qui est moins le cas pour les couples franco-américains par exemple. Cette différence dans les rapports de force entre les conjoints peut alors être expliquée par ceux qui existent entre les états (Le Gall, 2003).

Certaines critiques peuvent néanmoins être émises à l'égard de ce type de théorie. Nous pouvons effectivement nous demander comment les conjoints de couples mixtes se positionnent par rapport à leurs référents culturels car, nous l'avons expliqué, le mariage mixte présente déjà un certain recul par rapport à la norme. Le mariage mixte étant déjà une rupture des normes sociales, il est pertinent de s'interroger si les conjoints se définissent de telle façon.

Philippe et Varro (1994) observent dans leur étude trois différentes manières dont les couples tendent à réagir aux contacts culturels. Premièrement, elles observent « un raidissement de l'identité individuelle qui se polarise sur une identité collective en

renvoyant chacun à son appartenance collective » (Philippe et Varro, 1994 in Le Gall, 2003, p. 27). Ensuite, elles expliquent que d'autres couples peuvent être caractérisés par un rapport dominant/dominé où l'un des conjoints impose ses propres référents culturels à l'autre. Enfin, certains couples tentent de créer ce qu'elles nomment une identité nouvelle. L'idée alors n'est pas d'assimiler ou de faire primer une culture au détriment d'une autre, mais au contraire d'en produire une nouvelle, comme résultat d'un métissage des différents référents culturels.

Que se passe-t-il alors à l'arrivée de l'enfant en sachant que certains couples sont déjà marqués par des rapports de force ou au contraire des rapports plus harmonieux ?

Pour certains, la naissance d'un premier enfant au sein du couple amène un retour au groupe d'origine et à ses référents culturels (Abdouh, 1998 in Le Gall, 2003). Ainsi, l'enfant peut être vu comme un nouvel élément de confrontation entre les conjoints et par extension, entre les groupes.

Toutefois, certains auteurs notent que si de nouvelles discussions et tensions apparaissent bien entre les jeunes parents, celles-ci ne se transforment pas toujours en discordes. Ces derniers vont au contraire chercher à éviter les conflits identitaires qui pourraient venir tirailler leur enfant et cela en faisant des efforts d'écoute et d'ouverture à l'autre. Selon Passerieux (1989) leurs différents « mots d'ordre seraient tolérance et compréhension » ce qui les conduiraient à accepter les différences de l'autre, mais aussi à remettre en question leurs propres valeurs (Passerieux, 1989 in Le Gall, 2003).

2.5 L'enfant comme enjeu entre les conjoints

Comme nous avons pu le voir, les couples mixtes sont (ou du moins l'étaient) avant tout étudiés à partir de problématiques que nous pourrions qualifier de plus négatives, les auteurs s'intéressant surtout aux zones de conflits qui émergent au sein des couples mixtes. Dans ces cas de figure, ils cherchent le plus souvent à déterminer les différents points de tension qui peuvent apparaître derrière ce type de mixité et de proposer des explications plus générales afin de comprendre le couple. Le couple mixte va donc servir à observer les rapports conjugaux existants dans tout couple et ainsi produire une réflexion plus globale sur le mariage (Barbara, 1993 ; Varro, 1995 et 1998 ; Philippe, 1994, Le Gall, 2003).

Pour certaines auteures comme Varro (1995) ou Streiff-Fenart (1989), l'étude

de la mixité conjugale permet de mettre en lumière plusieurs rapports de domination entre les hommes et les femmes se révélant lors des différents choix effectués par les parents concernant l'enfant. Ce dernier devient alors un enjeu pour les parents qui rivalisent afin d'obtenir le plus de pouvoir conjugal. Ainsi, le parent qui a une place plus élevée dans la hiérarchie des sexes sera celui à qui il reviendra de prendre les décisions les plus importantes (Varro, 1993). Selon Streiff-Fenart (1990), il revient généralement aux pères de prendre les choix décisifs même si la mère peut elle aussi avoir un rôle non négligeable (Passerieux, 1989).

Néanmoins, certains conjoints vont chercher à mettre en place un certain égalitarisme entre eux, c'est-à-dire à négocier pour ne pas marquer l'enfant par une culture plutôt qu'une autre (Varro, 1993). Certains compromis semblent toutefois l'être plus en apparence qu'en pratique car face à l'arrangement mis en place, tous les actes n'ont pas le même poids. Varro (1993) nous explique que pour certaines familles franco-américaines vivant en France, la femme se retrouve lésée même après un compromis. En effet, certains marqueurs de transmission tels que le prénom et la religion sont choisis par le père en échange, par exemple, de la transmission de l'anglais, langue maternelle de la mère. Or, ce compromis n'a finalement pas beaucoup de conséquences pour le père pour qui la transmission de sa langue se fera de façon dominante. Varro parle alors du « prix subjectif que la femme a dû donner afin d'obtenir cette transmission » (Varro, 1993 in Le Gall 2003).

Rappelons toutefois que l'étude de la mixité conjugale, que ce soit en rapport avec les conflits ou les rapports de force, fait référence à ce que Therrien et Le Gall (2012) nomment les anciens cadres théoriques. Les deux derniers points que nous venons d'explicitier en sont de bonnes illustrations. Ces perspectives sociologiques, en se concentrant uniquement sur les dynamiques macrosociales, occultent totalement les individus. Aujourd'hui, de plus en plus d'études sur la mixité se focalisent sur les parcours de vie des personnes et permettent de mettre en lumière de nouveaux éléments. Ces études font apparaître les aspects positifs de la mixité conjugale, non seulement la bonne entente qui peut exister entre les conjoints, mais aussi leur volonté de créer une identité nouvelle et plurielle qu'ils pourront transmettre à leurs enfants.

Ces échanges entre anciennes et nouvelles perspectives sont un fil conducteur important de ce travail. Comme nous l'avons expliqué au début de cette section, notre travail s'est appuyé sur des cadres se focalisant entre autres sur les zones de conflits pouvant émerger au sein des couples. Toutefois, nous avons rapidement décidé de changer d'angle d'approche et d'inscrire ce travail dans ce que nous

venons de présenter comme les nouvelles perspectives sociologiques de la mixité.

Deuxième partie

Méthodologie

Chapitre 1

Hypothèses

Notre objectif de départ est de comprendre les relations entre les conjoints d'un couple mixte à travers le prisme de la transmission de référents culturels des parents à leurs enfants. Comment les conjoints d'un couple belgo-anglo-saxon, porteurs de référents culturels différents, cohabitent ? De plus, lorsque ce couple devient famille, quel type de transmission va-t-il chercher à mettre en place ? Deux aspects de la mixité conjugale sont donc les fils conducteurs de notre travail : les relations au sein du couple mixte et la transmission identitaire multigénérationnelle.

Notre première hypothèse postule que les différences culturelles au sein du couple mixte belgo-anglo-saxon apportent leur lot de discussions, peut-être même de tensions. Leurs différences poussent les conjoints à mettre en place des stratégies de cohabitation particulières, et plus visibles que chez un couple non mixte.

Notre deuxième hypothèse porte sur la transmission de différents marqueurs identitaires et peut être appréhendée à partir de deux postulats. Tout d'abord, la naissance de l'enfant accentue les différences déjà existantes au sein du couple, ce qui implique aussi un ajustement entre les jeunes parents. Ensuite, ceux-ci vont chacun vouloir transmettre leurs propres référents culturels dont découlera l'apparition de nouvelles stratégies et nouveaux échanges de propos.

Au premier abord, ces hypothèses découlent plus de ce que Therrien et Le Gall (2012) ont nommé les anciens cadres théoriques où la mixité conjugale y est étudiée notamment comme laboratoire social (Barbara, 1993), mais aussi par rapport à ces aspects plus négatifs (rapport de force, conflits, etc.). Notre approche étant exploratoire, nous avons tenté de garder l'esprit ouvert et de réagir accordement aux informations que nous recevions lors de nos entretiens. Dès le début, il nous a semblé

évident que, si notre grille d'entretien était pertinente, il nous fallait faire attention au champ lexical mobilisé. Ainsi, des termes tels que « conflits », « tensions » ou « problèmes » ne permettaient pas aux intervenants de s'identifier à nos questions. Sans pour autant changer de thématique, nous avons donc rapidement appris à utiliser des mots qui faisaient plus facilement échos aux vécus de nos protagonistes tels que « compromis », « discussions », « valeurs », etc. Cette précision nous semblait importante à faire avant la présentation de nos entretiens, néanmoins, nous verrons seulement par la suite si nos hypothèses sont infirmées ou non.

Chapitre 2

Méthodologie

2.1 La démarche

Notre démarche afin d'étudier la mixité conjugale se voulait davantage qualitative. En effet, nous voulions comprendre les processus et les dynamiques qui habitent la famille multiculturelle et cela, à travers la transmission identitaire multigénérationnelle. Il nous semblait judicieux d'aborder une telle problématique à l'aide de rencontres afin de recueillir les discours des intervenants eux-mêmes. Leurs propres mots, mais aussi leurs propres représentations afin de dégager des similitudes et des contradictions. Notre matériau principal est donc composé d'entretiens réalisés auprès de 4 parents d'origine anglo-saxonne (un anglais, deux américaines et une irlandaise) sur le thème de la transmission d'éléments culturels à leurs enfants. Notre problématique nous a semblé requérir d'une certaine souplesse, du moins d'une certaine ouverture afin d'obtenir des réponses de l'intervenant qui font sens et qui correspondent à ses propres représentations. Nous avons ainsi cherché le plus possible à établir une situation plus proche de la conversation que d'un entretien au sens strict. Pour cela, nous nous sommes inspirés de la technique de l'entretien compréhensif de Jean-Claude Kaufmann (2016). Nous voulions ainsi que les intervenants puissent se confier et s'exprimer librement et spontanément sur ce qu'ils considèrent important tout en gardant un certain contrôle notamment quant aux thématiques abordées.

2.2 Entretien et structure

2.2.1 Déroulement de l'entretien

Nos entretiens ont duré entre 1h15 et 2h30, certains de nos intervenants étant plus loquaces que d'autres pour répondre aux questions. Deux entretiens ont également duré plus longtemps car ils se déroulaient pendant la sieste d'un enfant ou d'un petit-enfant. Notre entrevue était alors entrecoupée de moments de pause car l'intervenant s'éloignait pour s'occuper de diverses tâches. Nous nous sommes à chaque fois déplacés à leur domicile à l'exception d'une rencontre où nous sommes retrouvées dans la maison de sa fille afin qu'elle puisse s'occuper de ses petits-enfants. De façon générale, nos intervenants étaient motivés de nous aider à compléter notre recherche grâce à leur propre vécu. Il est intéressant de noter que nos intervenants nous ont tous mentionné de ne pas être certains d'être utiles à la réalisation de ce travail. En effet, ils ont régulièrement fait référence au fait de ne pas avoir beaucoup d'informations à nous donner sur la multiculturalité au sein de la famille. De ce fait, il nous a semblé essentiel de leur préciser qu'ils étaient libres de s'exprimer sur ce qu'ils souhaitaient et sur ce qui leur paraissait important par rapport à leur vécu. Le but était alors qu'ils ne cherchent pas à répondre comme ils pensaient que nous voulions qu'ils nous répondent. Le caractère ouvert de ce type d'entretien nous permis de récolter des informations pertinentes que nos intervenants n'auraient probablement pas mentionnées, et que nous n'aurions pu deviner sans cela. A travers nos questions, nous avons aussi tenté d'obtenir des anecdotes, des exemples concrets qui illustrent leurs propos.

En ce qui concerne la structure de l'entretien, notre grille est divisée en trois thématiques, elles-mêmes scindées en différents sous thématiques :

- La première partie s'intéresse au parcours de vie de l'intervenant. Notre question de départ se focalise sur les facteurs qui ont poussé ce dernier à venir vivre en Belgique. Cela nous a permis de mieux comprendre ses motivations, ainsi que sa rencontre avec son conjoint, le départ et la rencontre étant généralement liés l'un à l'autre. Dans cette partie nous cherchions aussi à visualiser les relations avec la famille élargie (parents, beaux-parents) et les dynamiques du couple avant qu'il ne devienne famille.
- La deuxième partie est composée de questions concernant l'enfant. En particulier sur la période de la grossesse, les choix éducatifs que ces parents ont

posés (ou vont poser) pour leur enfant et les motivations qui les habitent. Nous nous penchons donc sur les marqueurs identitaires développés dans d'autres travaux tels que le choix du prénom, le choix de la langue, etc. Nous avons également cherché à aller plus loin en questionnant sur les lieux de vacances, le choix de l'école, les activités en dehors de celle-ci, etc. Cette partie est particulièrement intéressante tant pour les informations qu'elle nous a permis de récolter, mais aussi parce qu'elle a permis de débloquent le discours. C'est en parlant de ces choix éducatifs que ces parents se sont laissés à aller raconter leur parcours personnel et leurs motivations.

- Dans la troisième et dernière partie, nous faisons un retour sur des questions plus larges concernant l'intérêt de l'enfant, les rapports entre conjoints, l'importance de la biculturalité au sein de la famille ainsi les rapports avec le restant de la famille et son implication dans l'éducation de l'enfant. Nos intervenants étant généralement plus loquaces qu'au début de l'entretien, nous en profitons donc pour revenir sur certains points.

Après avoir passé en revue les différentes thématiques et avoir posé des questions d'approfondissement, nous proposons entre deux et quatre courts scénarios, les casus, préparés au préalable afin de creuser certains propos ou au contraire de déclencher une dimension qui n'aurait pas été abordée spontanément par l'intervenant durant l'entretien. Nous développons la création et l'utilisation de ces casus ci-dessous.

Un de nos entretiens a été mené en anglais par facilité pour l'intervenant qui s'exprime difficilement en français. Nous leur avons tous proposé cette alternative, mais un seul a préféré que l'entretien se déroule en anglais.

2.2.2 Les casus

Pour la réalisation de nos entretiens, nous nous sommes inspirés du mémoire d'Anne Beeken (2016) et plus particulièrement sur un type de support qu'elle a développé et qu'elle nomme casus. Ce dernier est constitué en fait de petits scénarios mettant en scène des situations de la vie quotidienne et qui ont pour but de révéler les représentations et les pratiques des intervenants en leur proposant différents stimuli. En proposant ces textes courts, nous espérons d'une part aborder plus facilement des thématiques qui touchent à la sphère privée et, d'autre part, obtenir des précisions sur certains aspects de l'entretien. Nous en avons rédigé neuf au total. Les thèmes abordés portent sur le choix du prénom, les pratiques langagières, le choix de l'école,

la religion, les stratégies de compromis ou de marchandage et les traditions.

Nous avons donc développé nos casus à partir de moments clefs d'une famille biculturelle et plus particulièrement les (futurs) jeunes parents. En exposant différents types de rapports entre les conjoints, nous espérions pouvoir déterminer si nos intervenants avaient vécu des situations de tension similaires et, si c'était le cas, comment celles-ci étaient gérées. A travers nos casus, nous avons aussi présenté des situations dans lesquelles sont mentionnés le bon vouloir de l'enfant, mais aussi son propre intérêt. Par exemple, la possibilité que le bilinguisme amène des difficultés scolaires, ce qui pousse certains parents à ne pas l'appliquer à un jeune âge. Enfin, nous voulions vérifier si nos intervenants avaient subi des influences extérieures comme celles issues des belles-familles au sujet du choix de la religion ou du prénom. Ces mises en situation sous forme de scénario fictifs et leurs thématiques ont été rédigées à partir de la littérature sociologique, mais aussi à l'aide de sites et de forums conseillant les familles biculturelles. Nous avons donc élaboré nos casus à partir de situations vécues par les familles biculturelles.

Nos casus étaient présentés à la fin de notre conversation afin d'approfondir certains aspects qui semblaient ne pas avoir été suffisamment abordés ou dont nous n'étions pas certains que la réponse donnée reflétait leurs pratiques réelles. En effet, il est parfois difficile lors de ce type d'entretien portant sur la famille et donc sur l'affect, de déterminer ce que nos intervenants auraient souhaité mettre en œuvre et ce qui a réellement été pratiqué. Or, nous avons pu remarquer qu'il est plus facile pour nos intervenants de s'épancher sur les choix parentaux d'autres individus. En présentant certains casus, nous avons pu apporter un autre éclairage à certains aspects de nos entretiens. De même, nous ne les présentions pas tous les neuf afin de ne pas trop alourdir nos entretiens.

Casus 1

Meghan et Thierry sont en couple depuis quelques années. Meghan est d'origine américaine et Thierry est d'origine belge. Après deux ans de mariage, Meghan est enceinte de leur premier enfant. Parmi toutes les décisions qu'ils doivent prendre ensemble, le choix du prénom leur pose quelques soucis. Meghan est très fière de sa culture et voudrait que leur fille porte un prénom typiquement américain puisqu'elle a déjà un nom de famille belge (celui de Thierry). Finalement, leur choix se porte sur Lorelai afin d'afficher leur biculturalité.

Casus 2

Stephen (Américain) et Emmanuelle (Belge) attendent une petite fille. A leur grand étonnement, leurs familles respectives se sont chacune montrées concernées par le choix du prénom. Ayant peur de causer des torts à l'une ou l'autre famille, ils ont décidé de centrer leur choix sur un prénom commun aux deux cultures afin de ne pas favoriser une famille et une culture plutôt qu'une autre.

Casus 3

Hailey (Canadienne) et Martin (Belge) sont mariés depuis quelques années et ont une fille (Elisabeth, 14 ans). Depuis sa naissance, Hailey lui parle en anglais quand elles sont à deux à la maison. Lorsque Martin est là, Hailey parle français. Un jour, Elisabeth interroge sa mère en français, celle-ci la reprend et lui demande de parler anglais. Elisabeth ne comprend pas la raison puisqu'elle parle français de toute façon.

Casus 4

Adrien (Belge) et Hannah (Australienne) sont mariés depuis quelques années et ont toujours vécu en Belgique. Ils ont deux enfants avec lesquels ils ont préféré ne parler qu'en français, laissant à l'école le devoir de leur apprendre l'anglais. En effet, ils avaient peur d'embrouiller leurs enfants et que cela se répercute sur leur scolarité en général.

Casus 5

Dylan (Américain) et Charlotte (Belge) ont un petit garçon bientôt en âge d'aller à l'école. Une discussion émerge entre les deux époux. Charlotte voudrait que leur fils aille à l'école du village afin de lier des contacts avec les enfants du coin et leurs parents tandis que Dylan préférerait inscrire David à l'école anglophone non loin de là afin d'améliorer son niveau d'anglais et au contraire créer des liens avec des familles de tout horizon.

Casus 6

Ben (Américain) et Clara (Belge) sont chacun de confessions différentes. Ben étant protestant et Clara catholique. Jusqu'à présent cette différence ne les avait pas marqués, aucun des deux n'étant très croyant. Pourtant, depuis la naissance de leur fille (Emilie), la famille de Clara les pousse à choisir une religion pour cette dernière. Après quelque temps de réflexion, Ben et Clara décident d'un commun accord de reporter ce choix à plus tard, lorsqu'Emilie sera en âge d'y réfléchir elle-même.

Casus 7

Madison (Anglaise) et Stéphane (Belge) attendent leur premier enfant après plusieurs années en couple. Leurs différences culturelles ont posé quelques soucis au début de leur relation, mais aujourd'hui ils sont parvenus à les surmonter. A l'arrivée de leur fils, de nouvelles tensions apparaissent. Madison et Stéphane n'arrivent pas à s'entendre sur certaines décisions notamment le prénom et la religion de l'enfant. Finalement, afin de clore les discussions, les deux conjoints décident de prendre en charge chacune des deux décisions. Madison choisit le prénom Carter qui est le prénom de son grand-père. Stéphane, quant à lui, pourra élever son fils dans la religion catholique.

Casus 8

Katie, Américaine vivant en Belgique depuis qu'elle est en couple avec Maxime (Belge) tient énormément à maintenir certaines traditions qui lui tiennent à cœur. Elle prend beaucoup de plaisir à fêter Thanksgiving dans les règles de l'art avec son mari et leurs deux enfants, Alex (10 ans) et Claire (8 ans). Malheureusement cette année le voyage de classe verte d'Alex tombe au même moment. Katie hésite donc à permettre à Alex de partir ces quelques jours, décision que Maxime ne comprend pas. Cette situation amène quelques tensions au sein du couple.

2.3 L'échantillon

Notre échantillon est composé de 4 intervenants de différentes origines anglo-saxonnes : irlandais, anglais et américains. La sélection de notre échantillon s'est

faite sur base de trois critères de sélection : la nationalité ¹ (belgo-anglo-saxonne), le statut du couple (marié ou pas et avec enfant), l'âge (sans limite). Nous sommes en mesure d'aborder deux constantes supplémentaires : le genre homme/femme (plutôt féminin) et le milieu socio-économique (plutôt aisé).

Nous parlerons donc de : Anne (d'origine irlandaise), Karen (d'origine américaine), Simon (Anglais) et Christan (Américaine).

2.3.1 Le processus de sélection

Notre processus de sélection a surtout fonctionné sur le bouche-à-oreille et plus particulièrement sur l'écoute. En effet, nous avons simplement accostés certains d'entre eux après les avoir entendu discuter en anglais ou avec un accent. Tous ont accepté de nous aider dans notre enquête. Nous avons aussi espéré obtenir de nouveaux contacts grâce à leur réseau, mais il s'est avéré qu'aucun d'entre eux ne connaissait d'autres couples mixtes correspondant à nos critères.

Nous avons également espéré élargir notre panel d'intervenants grâce à une base OTAN située dans la région de Mons : le SHAPE. Toutefois, et malgré diverses connaissances y travaillant, nous n'avons pas pu trouver de nouveaux contacts correspondant aux critères sélectionnés dans le cadre de ce travail. D'une part, parce qu'il semblerait qu'il y ait peu de couples mixtes belgo-anglo-saxons (mais nous n'avons pas de certitude concernant cette information), d'autre part parce qu'il s'est révélé très difficile de contacter les personnes qui vivent et/ou travaillent sur cette base.

2.3.2 Les critères de choix

2.3.2.1 La nationalité

Au départ, notre recherche portait sur les couples biculturels composés d'un conjoint belge et d'un conjoint américain. Au fur et à mesure de notre avancée, il nous est paru évident qu'il serait difficile d'obtenir un nombre suffisant de personnes correspondant à ces critères. Nous avons par conséquent décidé d'élargir notre champ d'étude à d'autres nationalités que nous considérons comme similaires en termes

1. Nous entendons par nationalité, la nationalité qu'ils ont obtenue à leur naissance et qu'ils ont encore aujourd'hui ou pas. En effet, une de nos intervenantes n'a aujourd'hui plus cette nationalité précise, mais par facilité nous continuerons d'utiliser ce terme.

de cultures. Nous avons donc opté pour des couples mixtes composés d'un Belge et d'un Anglo-saxon. Dans cette catégorie, nous reprenions donc des nationalités telles que la nationalité américaine, anglaise, irlandaise, canadienne et australienne. S'il nous faut reconnaître que ces cultures ne sont pas exactement identiques sous bien des aspects, nous avons estimé pouvoir partir des mêmes hypothèses de recherche et de la même grille d'entretien.

Il est important de préciser que notre critère fut moins une question de nationalité que d'origine. En effet, certains de nos intervenants n'ont effectivement plus leur nationalité de naissance car ils sont maintenant des citoyens belges. Tous ont vécu minimum une vingtaine d'années dans leur pays de naissance.

Concernant la méthodologie, nous nous sommes adressés au conjoint étranger en particulier afin de garder une certaine cohérence dans nos différents entretiens. Dans le prolongement de cette étude, il pourrait être intéressant de consulter les deux membres du couple dans le but de confronter différentes perspectives.

2.3.2.2 L'enfant

Partant de nos hypothèses, nous souhaitons que les intervenants aient au moins un enfant peu importe son âge. D'ailleurs, notre échantillon est assez varié puisque deux des intervenantes sont déjà grands-mères tandis qu'une autre a deux jeunes enfants de deux ans et deux mois. Si nous avons parfois eu l'occasion de croiser ces enfants et petits-enfants, nous ne leur avons pas parlé directement. Un autre prolongement possible de cette étude pourrait porter sur le point de vue de l'enfant. De plus, notre échantillon présente plusieurs tailles de famille : de l'enfant unique à trois enfants.

2.3.2.3 Le couple

Nous avons pris comme critère à ce sujet le fait que les couples soient toujours en couple, mariés ou pas. Certains ont déjà été mariés auparavant (2 intervenants et 2 conjoints de ces intervenants) et tous sauf Karen ont eu des enfants de ce précédent mariage. Simon a d'ailleurs des enfants qui vivent à l'étranger en plus du sien en Belgique.

2.3.2.4 Le genre

Nous n'avons pas envisagé de critère de genre homme/femme. Il se fait que notre échantillon est clairement féminin. Nous avons le témoignage d'un seul homme alors que nous aurions préféré avoir une plus grande parité.

2.3.2.5 L'âge

Nous n'avons mis aucune limite d'âge. Par ailleurs, notre échantillon regroupe plusieurs générations différentes. Ainsi, Christan est une jeune maman alors que Karen et Anne sont déjà grands-mères. Nous y voyons une qualité enrichissante pour notre étude dans la mesure où notre réflexion peut se porter sur différentes étapes de la vie et sur le long terme.

2.3.2.6 Le milieu socio-économique

Il s'avère que le milieu socio-économique est plutôt aisé même si ce critère n'était pas objectivé en ce sens. Si nous n'avons pas d'informations précises à ce sujet, nous pouvons raisonnablement dire que nos intervenants ont le même statut socio-économique. D'ailleurs, tous habitent une région considérée comme privilégiée et seul un de nos couples n'est pas propriétaire.

Troisième partie

Entretiens

Chapitre 1

Études de cas

1.1 Anne

Notre première participante se prénomme Anne. Elle est née en Irlande où elle a vécu durant une vingtaine d'années avant de venir s'installer en Belgique en 1979. Elle est venue en Belgique pour travailler quelque temps comme jeune fille au pair, ce qu'elle a d'ailleurs fait auprès de plusieurs familles majoritairement bruxelloises. Bien qu'elle ne l'ait pas prévu, Anne nous explique avoir très vite pris la décision de ne pas retourner dans son pays pour rester en Belgique.

« C'est à dire que si je retournais chez moi en Irlande, je retournais habiter chez ma mère, là je trouvais du travail dans mon village. . . Et une fois qu'on quitte ça on a plus envie de cela. . . non. Alors je suis restée en Belgique. . . Et je n'ai pas de regrets. J'aime bien, oui. » (Anne)

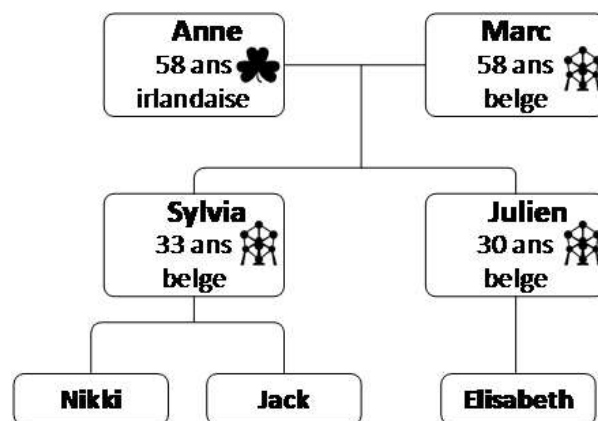
De plus, Anne avait déjà rencontré Marc lors d'une sortie en discothèque entre copines, ce qui a influencé sa décision. Ces derniers ont d'ailleurs rapidement emménagé dans un appartement à Bruxelles. Après environ un an de vie commune, Anne et Marc ont voyagé jusqu'en Irlande afin de célébrer leur union dans une église catholique, ce qui était très important pour Anne et sa mère. L'aspect religieux a effectivement beaucoup marqué ce couple, notre intervenante ayant été élevée dans une famille très catholique tandis que son époux est, selon ses propres mots, « païen ». Elle nous explique que c'est probablement cette différence qui l'a le plus marquée lors de leurs débuts de vie à deux.

« On a une très grande différence de ce côté-là, on avait une très

grande différence de ce côté-là, donc au niveau de se mettre ensemble et tout ça sans se marier évidemment bon. . . En Irlande ça, ça passe pas. Il valait mieux ne rien dire et alors, bon bin, pour moi ça se passait à l'église. Et effectivement, on est tous partis en Irlande et ses parents aussi et on s'est mariés à l'église. Et ça, c'était différent parce qu'en Belgique c'est la maison communale qui compte. » (Anne)

Anne n'a d'ailleurs pas dit à sa mère qu'elle habitait déjà avec Marc alors qu'ils n'étaient pas mariés. Lorsqu'elle a appris qu'elle était déjà enceinte au moment du mariage, elle a préféré mentir sur la date de la naissance du bébé. Lorsque celle-ci est née quelques semaines en avance, sa mère a compris le mensonge et a préféré attendre la date « officielle » de la naissance de sa petite-fille pour venir en Belgique afin que ses voisins n'apprennent pas que sa fille était enceinte avant le mariage. Ces événements illustrent le contexte dans lequel Anne a grandi et s'il est vrai qu'elle se considère toujours comme catholique, nous verrons qu'elle n'a pas cherché à transmettre cet enseignement religieux, ou du moins pas de façon aussi poussée. En ce qui concerne ses relations avec sa mère aujourd'hui, elles se sont améliorées. S'il est vrai que sa mère a toujours du mal à accepter l'éducation religieuse que sa fille transmet à ses petits-enfants, elle préfère ne pas en parler. Il semblerait qu'un accord tacite se soit mis en place et que le sujet n'est simplement plus abordé.

Aujourd'hui, Marc et Anne ont deux enfants, Sylvia (33 ans) et Julien (30 ans), tous deux nés en Belgique. Anne est aussi récemment devenue grand-mère d'une petite Elisabeth âgée 17 mois ainsi que de jumeaux, Nikki et Jack âgés de 15 mois.



Anne est l'une des participantes les plus actives en termes de transmission. Nous entendons par cela qu'elle a mis en place des dispositifs particuliers afin d'enseigner certains éléments de sa culture d'origine à ses enfants. Sans pour autant avoir une vision précise de ce qu'elle désirait transmettre, elle nous explique qu'il fallait que

ses enfants puissent communiquer avec leur famille vivant à l'étranger, mais aussi qu'ils connaissent certains éléments de sa culture.

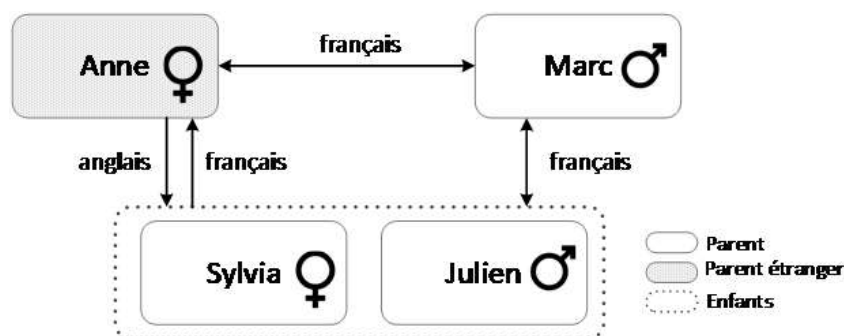
« Donc heum moi tout de suite il a fallu que je parle anglais avec mes enfants pour qu'ils ont. . . l'entente et l'écoute des petits mots et quand j'étais toute seule je parlais toujours anglais avec les enfants et donc dans la maison on parlait le français puisque mon mari ne parlait pas trop bien l'anglais. . . (. . .) il faut garder les. . . conserver les. . . ses racines et les cultures de mes enfants. Ils doivent. . . Heum comme moi je suis toujours irlandaise. J'aime, j'aime mon pays. Et je suis fière donc moi je dis que mes enfants aussi il faut qu'ils aient cet amour de mon pays et. . . et avoir le contact avec ma famille. » (Anne)

La transmission est ici surtout motivée par une volonté de garder un point d'ancrage entre ses enfants et ses origines. Anne va donc leur transmettre certains aspects pratiques de sa culture, comme l'anglais, mais aussi symboliques afin de leur montrer ses racines. Anne a attaché beaucoup d'importance à la plupart des marqueurs de la transmission et s'est beaucoup investie sans pour autant forcer la main à ses enfants, leurs souhaits étant aussi pris en compte.

Marc, son mari, parle très peu anglais ; il n'a donc pas pu l'aider à promouvoir et à partager cette langue au sein de leur famille. Néanmoins, elle a pris l'habitude de parler en anglais à ses enfants, de leur lire des histoires et de leur chanter des comptines en anglais. Elle se limitait juste aux moments où elle était seule avec ceux-ci, une fois son mari de retour à la maison, elle revenait au français par facilité de compréhension. Afin de l'aider et surtout de forcer ses enfants à parler anglais (ces derniers lui répondant généralement en français), Anne a cherché une crèche et des activités anglophones afin de compléter et de diversifier les sources de pratique de la langue.

« Donc moi toute seule avec l'anglais ça n'est pas assez en travaillant toute la journée. Donc on avait décidé quand même de trouver une famille au SHAPE et comme ça au moins en tant que bébé elle n'avait que l'anglais parce que les familles anglaises ne parlent pas le français. Et alors il y avait beaucoup d'Anglais qui gardaient les bébés au domaine de la Brisée oui. » (Anne)

Sylvia a d'ailleurs été gardée par une nounou anglaise et Julien a suivi ses maternelles en anglais. Au fur et à mesure des années, Anne a diversifié leurs



activités. Elle a profité de son lieu de travail — le SHAPE ¹ — qui propose des activités pour les enfants anglophones des familles étrangères pour y inscrire ses enfants. Ainsi, Sylvia y a suivi des cours de ballet tandis que Julien y faisait du karaté. Chaque été, ils participaient aussi aux « summer camps » où ils rencontraient des jeunes de toutes les nationalités. Pour Anne, le but était tout d'abord d'aider ses enfants à mieux maîtriser l'anglais. Selon elle, c'est avant tout à travers la langue qu'elle a pu transmettre à ses enfants leur double origine. Elle a ainsi mobilisé des ressources externes afin de transmettre sa langue maternelle à ses enfants.

Toutefois, cet apprentissage ne se voulait pas contraignant. Il nous semble qu'il est possible d'observer cela car elle n'a pas cherché à forcer ses enfants à s'exprimer en anglais. Elle s'est au contraire adaptée à cette situation en recherchant des activités qui leur plaisaient sans pour autant les forcer à continuer quand ils ont décidé d'arrêter.

Même si elle sait que ceux-ci se considèrent avant tout comme Belges et ont « choisi » une langue maternelle, elle trouve qu'il est important que sa progéniture puisse comprendre sa langue maternelle et puisse s'exprimer lorsqu'ils retournent en Irlande avec elle. Toutefois, elle a peu à peu arrêté ce système lorsque ses enfants ont eu 14-15 ans, mais le recommence aujourd'hui avec ses petits-enfants.

« Oui c'était vraiment important. Et maintenant que je suis grand-mère il me semble que c'est encore plus important pour moi parce qu'un jour je voudrais bien. . . maintenant ils sont peut-être trop petits, mais au moins qu'ils connaissent et partir avec eux pour voir d'où moi je viens.

1. Le SHAPE est une base internationale de l'OTAN située dans la région de Mons. Il est possible, pour les parents y ayant accès, de placer les enfants dans différentes sections (d'apprentissage) telles que la section allemande, polonaise, américaine, anglaise, etc. Il existe aussi la section internationale, qui correspond ici à ce qu'Anne nomme « l'école belge » car similaire au système éducatif belge. Ces sections comprennent ce que nous qualifions en Belgique du niveau primaire et secondaire. De plus, les parents peuvent aussi inscrire leurs enfants à l'école maternelle ou à d'autres activités extra scolaires.

Parce qu'évidemment les enfants ne sont pas totalement irlandais. . . ils sont moitié-moitié. . . moi je suis totalement irlandaise et comme ça les petits enfants vont comprendre et apprendre d'où je viens moi en tant qu'Irlandaise. Ça, c'est très important pour moi. » (Anne)

L'héritage qu'Anne souhaite transmettre ne s'arrête pas à ses enfants. Aujourd'hui encore, elle parle en anglais avec ses jeunes petits-enfants quand elle s'occupe d'eux. Elle reçoit d'ailleurs une aide de sa mère qui collectionne les livres mettant en scène des histoires d'enfants irlandais et les lui donne quand elles se retrouvent.

Un autre marqueur de transmission qui a demandé une certaine réflexion pour Anne est celui du choix du prénom. Anne a ainsi choisi pour ses enfants, Sylvia, et par la suite Julien, les prénoms selon leur sonorité. En effet, ils devaient pouvoir se prononcer de façon similaire en français et anglais pour une question de facilité. Leur couple, mais surtout notre intervenante, désirait un prénom « qu'on ne doit pas tourner » afin qu'il puisse être facilement prononcé par tous les membres de la famille. Anne insiste sur le fait qu'elle et son mari devaient prendre des noms qui existent en français et en anglais pour que le passage d'une langue à une autre se fasse sans encombre. De plus, il est intéressant de noter que les petits-enfants d'Anne et Marc portent eux des prénoms aux sonorités anglophones (Elisabeth, Nikki et Jack). Selon Anne, c'est son beau-fils qui aime beaucoup les origines irlandaises de sa femme, ce qui a donc pu être un facteur d'influence dans le choix du prénom.

Enfin, comme dernier marqueur de transmission important aux yeux d'Anne, nous devons parler des traditions. Dans la même veine que pour les activités extrascolaires, Anne s'est beaucoup investie pour faire découvrir les fêtes irlandaises à ses enfants. Elle nous raconte qu'elle fêtait Halloween en rejoignant d'autres familles anglophones à Waterloo. Ainsi, elle leur montrait le « trick or treat » de son enfance. De même, elle nous explique célébrer la Saint Patrick en allant écouter de la musique traditionnelle dans des « pubs » et décorant sa maison en vert. Elle nous explique avoir pris énormément de plaisir à mettre en place ces fêtes et que c'est pour elle une manière de faire découvrir ses racines à ses enfants et à ses petits-enfants.

« Oui oui très important. Non parce que c'est la musique celtique hein. Les traditions, les chansons, les mots des chansons qui font partie de la culture hein. D'Irlande oui. Et la couleur verte hein c'est la couleur d'Irlande. Et le trèfle. . . » (Anne)

En lien direct avec les fêtes, Anne fait référence à certains repas typiquement

irlandais dont la célèbre « *shepherds's pie* » qu'elle cuisine lors des fêtes familiales.

Si certains transmetteurs ont demandé un investissement assez important pour Anne, d'autres ne lui ont pas semblé aussi essentiels. C'est le cas de la nationalité par exemple. Il était effectivement possible pour Anne d'entamer les démarches afin que ses enfants obtiennent la double nationalité, ce qu'elle a décidé de ne pas faire. Selon elle, leur vie est ici et l'Irlande n'est au final qu'un lieu de visite, ce qui ne nécessite pas la double nationalité.

« Non non, parce qu'eux ils ne vont jamais vivre là-bas, ils vont aller en vacances, mais ils ne vont jamais vivre là-bas. Leur vie n'est pas là-bas. Les vacances oui. . . pour les enfants et tout ça, en été. Ça oui, ça, ils en parlent, que c'est gai. » (Anne)

Si ce n'est pas le cas pour ses enfants, Anne, elle, possède aujourd'hui la double nationalité (belgo-irlandaise). En effet, après son mariage avec Marc, elle a automatiquement reçu la nationalité belge. Ses explications sont un peu confuses et il semblerait qu'elle n'y ait juste pas beaucoup prêté attention au début de son mariage. Toutefois, à cette époque, l'obtention de la nationalité belge aurait été un facilitateur pour trouver du travail, raison pour laquelle elle a préféré ne pas demander de modification. Ce n'est que plus tard qu'elle a entrepris les démarches pour avoir la double nationalité.

La transmission de la religion est particulière. Comme nous l'avons vu, Anne provient d'une famille très religieuse alors que son mari est un non-croyant. Si elle se considère encore aujourd'hui comme croyante, il semble qu'elle ait pris quelques distances notamment concernant les pratiques de sa propre mère. Nous l'avons vu, Anne ne partage pas les mêmes convictions que celle-ci notamment concernant ce qui est convenable de faire, ou pas, avant le mariage. Cela a d'ailleurs amené certaines tensions entre la mère et sa fille à l'époque.

Anne, devenue mère à son tour, s'est fortement éloignée de ce qu'elle a elle-même vécu laissant une certaine marge de manœuvre à ses enfants. Il semble que Sylvia et Julien aient tous deux suivi du catéchisme, principalement parce que c'était ce qui faisait à l'époque. Quand ces derniers ont décidé d'arrêter, elle ne les a pas forcés car elle ne désirait pas être dégoûtée comme elle-même l'a été.

« - Oui non alors je n'ai pas transmis ça à mes enfants. Ma mère non elle était ouf. . . oh oui dit. . . quand je retournais même quand j'étais là le dimanche que j'allais pas à la messe avec mon mari (ooooh)

mais quel drame alors. Bon pour finir on disait qu'on allait le samedi soir, c'était pas vrai mais bon, alors elle demandait c'était qui le prêtre. (rires) Evidemment, on ne savait pas. Mais alors oh non dis. . . alors je disais, non mes enfants ils ne vont pas vivre ça.

- Oui donc ça tu. . . ta maman a eu du mal à accepter cela ?

- Oui. . . maintenant elle ne dit plus rien. Elle ne demande plus rien, elle a accepté qu'on n'est pas les seuls quoi. C'est comme ça en Irlande. Dans le temps c'est vrai que les églises débordaient, mais maintenant non. . . ce sont des personnes âgées. A un certain moment je pense que heum. . . n'importe quelle religion va trouver une voie. . . parlez à quelque chose quoi. . . donc ça n'est pas important je trouve. » (Anne)

Toutefois, la religion garde une place particulière concernant l'éducation de Sylvia et Julien, notamment par rapport au choix de l'école. Lors de nos entretiens, nous avons tenté de déterminer sur quels critères Anne et son mari se sont appuyés pour fixer leur choix et aussi savoir si la question d'une école internationale avait été abordée. Anne nous explique qu'il était clair pour eux que leurs enfants iraient à l'école belge parce que leur vie se déroule en Belgique mais aussi parce qu'il était important qu'ils ne soient pas mis à l'écart car ils ne parleraient pas français.

« Pour moi, c'était comme ça : l'enfant devait aller dans les écoles belges. Oui. Pour leurs amis, pour leurs. . . heum. . . pour les études et pour les écoles. Pour tout quoi, puisque bon, moi je n'allais pas retourner en Irlande et les enfants plus tard pour faire les études, ils n'allaient pas retourner en Irlande ;.. Voilà c'est ça. Donc ça c'est important au départ, on choisit parce que moi. . . j'ai vu des familles comme ça qui se brisaient et comme ça oui et que les enfants ils étaient malheureux. . . parce que quand tous les enfants qui se mettaient ensemble et quand une ne savait parler rien que l'anglais ils n'avaient pas de contacts avec les autres. . . elle était différente celle-là. L'enfant elle doit se sentir bien. » (Anne)

C'est particulièrement par rapport au choix de l'école secondaire que la religion prend une place particulière dans l'éducation des enfants. Anne désirait effectivement que ses enfants se rendent à l'école catholique proche de leur domicile pour des raisons de discipline et d'enseignement des langues. Elle-même a suivi un cursus auprès des sœurs en Irlande et elle voulait que ses enfants soient éduqués de la même manière. Toutefois, et c'est un des points de tension avec son mari des plus flagrants,

Marc préférant une école moins stricte pour leurs enfants.

« - Bin, c'est vrai que moi au niveau des écoles et tout ça et les gardiennes. C'est souvent la mère qui choisit ça. . . Pour garder ses enfants, donc moi il fallait absolument quelqu'un au SHAPE. Donc c'est moi qui m'en est occupée. De ce côté-là et pour les écoles et c'est vrai qu'après c'est moi qui ai décidé que les enfants allaient au collège à Braine-l'Alleud. Parce que bon j'avais entendu que là au niveau des langues que c'était bien. C'était pas vrai mais bon (rires). C'était comme ça et puis c'était aussi une facilité je pense que mon mari il les aurait mis autrement. S'il avait eu le choix il ne les aurait pas mis au collège, il les aurait peut-être mis dans une école moins stricte, style il y a des athénées ou des trucs comme ça. Mais non il je pense, non il n'était pas vraiment d'accord au départ pour le collège. Comment avez-vous fait pour vous mettre d'accord ?

- J'ai quand même dit que voilà c'était quand même possible d'aller à pied. . . Oui voilà c'était aussi des critères.. Si un jour quand ils grandissaient un peu, ils savaient rentrer à pied, quand ils faisaient bon je pouvais aussi aller les chercher à pied, c'est une bonne promenade. Et alors pour finir il a quand même dit. . . parce que lui peut-être au départ je pense qu'il croyait que le collège c'était un peu un truc de snob. Je ne peux pas dire que ça ne m'est pas passé par la tête moi vu que nous sommes éduqués dans des couvents en Irlande. . . ce sont des sœurs. Donc j'étais quand même habituée à une éducation. . . assez stricte aussi. J'avais envie que mes enfants ils aient aussi une éducation assez stricte aussi. . . - Mais ton mari n'était pas. . .

- Non il n'était pas pour. Parce que je ne pense pas que son éducation a été stricte. Il n'était pas comme nous, il a plutôt fait des écoles un peu hein. . . c'est on laissait choisir un peu ses enfants. Moi j'ai choisi, j'ai gagné après. Je sais bien qu'il y a eu une histoire avec ça. Oui oui il n'a pas voulu. » (Anne)

Cet extrait illustre la dynamique qui existe au sein du couple d'Anne et Marc. Tout au long de l'entretien, Anne utilise souvent le terme « je ». On comprend assez rapidement qu'elle est la personne du couple à avoir pris les décisions importantes concernant l'éducation de leurs enfants et la transmission identitaire. Le rôle Marc, son mari, semble plus effacé en laissant son épouse prendre les décisions qui se rapportent à leurs enfants. Le contexte influence bien entendu cette dynamique de

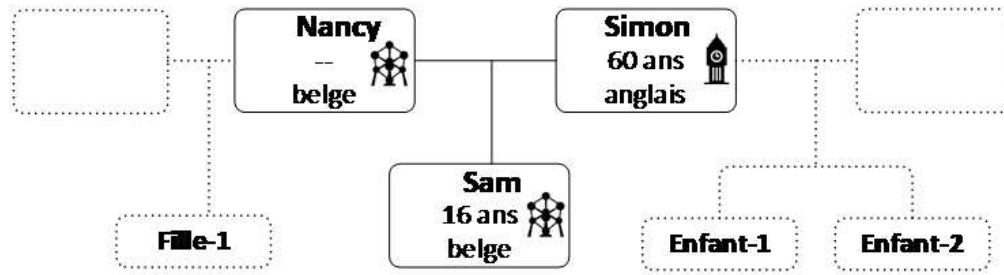
couple. Anne nous l'illustre très bien en expliquant que « c'est souvent la mère qui choisit ça », suggérant ainsi que les rapports de sexe étaient encore marqués au sein du couple. Ainsi, on comprend bien que c'est elle qui a choisi les écoles où ses enfants se sont rendus, mais aussi leurs activités extérieures, leur éducation religieuse, etc.

Toutefois, il ne semble pas que ces décisions aient été forcées sauf peut-être dans le cas du choix de l'école. Anne nous explique que c'est une des seules raisons pour laquelle ils se seraient disputés mais qu'elle « a gagné », insinuant ainsi qu'il y a eu confrontation et peut-être même compétition. Le choix du prénom nous permet aussi d'illustrer la dynamique de couple. Anne nous explique que les prénoms de leurs enfants ont avant tout une signification pour elle, Marc a simplement accepté les choix qu'elle lui proposait. Cependant, Anne et Marc ont choisi ensemble de donner des seconds prénoms en hommage à leurs parents respectifs. Sylvia porte donc en plus les prénoms de ses deux grands-mères et Julien ceux de ses grands-pères.

1.2 Simon

Notre deuxième participant se prénomme Simon et est né en Angleterre où il y a vécu pendant une quarantaine d'années. Cela fait 19 ans aujourd'hui qu'il vit en Belgique avec sa femme Nancy. S'il est vrai que Simon et Nancy avaient déjà entamé une relation amoureuse avant qu'il vienne s'installer en Belgique, ce dernier s'est avant tout expatrié pour des raisons professionnelles. Cela a tout de même permis à leur relation de grandir puisqu'ils ont aujourd'hui un fils de 16 ans prénommé Sam. Il nous faut savoir que Simon et Nancy ont tous deux été mariés avant de se rencontrer. Simon a deux filles nées de sa première union. Celles-ci vivent en Angleterre. Nancy a également une fille née de son premier mariage. Ayant chacun des enfants de mariages précédents, Nancy et Simon ont longuement réfléchi à la possibilité d'agrandir la famille. De plus, la question de l'âge posait problème à notre intervenant mais qui a accepté la demande de sa femme d'avoir un enfant à deux.

La transmission que Simon a effectuée avec son fils tient plus de la transmission de type passive. Il y a eu relativement peu de réflexion concernant les choix éducatifs posés et les attentes de Simon et Nancy étaient définies dès la naissance de Sam. Cela ne veut pour autant pas dire qu'il n'y a pas de volonté de transmettre certains éléments culturels, simplement que ceux-ci n'étaient pas mis en place à travers des



stratégies ou une discipline bien particulière.

« Well of course you don't have a baby lightly but at the same time, I don't get too... wrapped up in it or not wrapped up in it. Hum and I have a tendency to just do it a bit and take... and take as it comes. Obviously in terms of education there was never a question that we would not educate him here in the normal system. It could have been a possibility to send him to a private school in Brussels (...) in any case they cost huge amounts (...). Language I said from the beginning I would speak English because I wanted him to learn English. For the rest... « que sera, sera » ! ». (Simon)

Tout d'abord, nous allons présenter deux transmetteurs qui font sens à notre participant. Le premier faisant l'objet d'un souhait défini de Simon tandis que la deuxième relève plus du contexte familial.

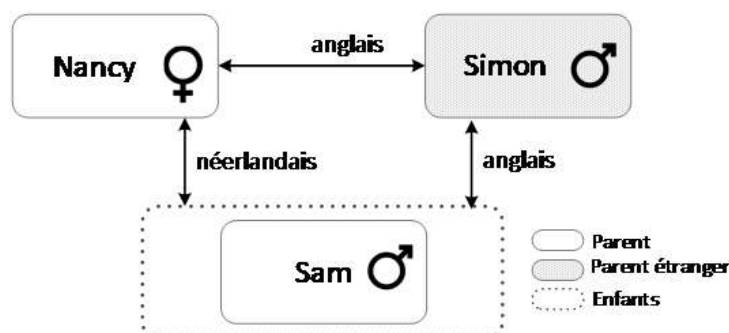
Tout d'abord, Simon nous explique qu'il y a un point pour lequel il a été intransigeant. : le choix du prénom était capital. Pour le bien de l'enfant, Simon désirait que son fils reçoive un prénom qui se prononce et s'écrit de manière similaire en anglais, néerlandais et français. Simon insiste fortement sur ce point : pour lui, son fils devait avoir un prénom qui lui permet de traverser les cultures sans qu'il lui pose des difficultés.

« He was going to be mixed up in different cultures and if one couldn't properly pronounce his name it would be an issue (...) »
(Simon)

Si cette décision était l'initiative de Simon, son épouse, Nancy, a très rapidement accepté sa volonté. Ils ont donc recherché conjointement un prénom qui correspondait à leurs attentes. Leurs motivations principales tenaient avant toute chose au bien-être de l'enfant parce qu'ils ne désiraient pas que leur fils fasse l'objet de moqueries ou qu'il soit mis en difficulté par un prénom trop original. En choisissant

le prénom Sam, ils voulaient que celui-ci puisse voyager au travers des différentes cultures environnantes sans que son prénom lui pose préjudice.

Ensuite, ce qui ressort de notre entretien avec Simon, c'est l'accent mis sur l'apprentissage de l'anglais. Celui-ci est très poussé au sein de la famille, mais plus par nécessité que par réelle volonté de le transmettre à la façon d'un marqueur identitaire comme le souligne notre participant. En effet, Simon s'exprime très difficilement en néerlandais (langue maternelle de son épouse) et en français. Nancy, quant à elle, n'ayant aucun souci à communiquer en anglais, ils parlent donc anglais de manière générale entre eux. Plusieurs langues cohabitent donc constamment dans le noyau familial. Simon parle en anglais avec son épouse et son fils qui répondent dans cette même langue tandis que Nancy et Sam discutent en néerlandais ensemble. Il en va de même pour les programmes de télévision dont la langue est adaptée selon les personnes qui les visionnent.



Selon Simon, le brassage des langues n'a jamais représenté de souci pour aucun d'entre eux à la maison, même s'il semblait que son épouse ne soit pas entièrement d'accord. Elle nous confirmera effectivement, alors que nous la croisons, qu'il a été très difficile pour Sam de ne pas confondre l'anglais et le néerlandais. Il semblerait d'ailleurs que celui-ci ait mis plus longtemps que d'autres enfants à parler et Nancy pense que cela est dû au mélange constant des langues autour de lui. Néanmoins, notre intervenant ne semble pas regretter ce système, car lors de la présentation des casus², il a pu lire une situation où l'un des couples décide de ne pas parler en plusieurs langues à leur enfant afin de ne pas l'embrouiller. Sa réaction a été immédiate, précisant que même si l'apprentissage avait été quelque peu difficile, leur fils s'en trouvait grandi.

« Wrong. They've done it wrong. . . Why would you do that ? That's just one where they left the school responsible to teach English. . . »

2. Cfr annexe n° D ; casus n° 4.

Why? What's the point? You can just as easily... the children can become bilingual. I find that... Being scared the kids would mix up two languages doesn't happen... I've never heard that happen... And I know lots of children who are bilingual. They never mix up two languages. (...) It might make them slower. But in the end they will have a much broader ability in both languages because you can... I mean like French has a beautiful, wonderful way of saying things. English has also beautiful ways of saying things. If you know both languages, you gonna handle both of them. And I don't think you would mix them up.

» (Simon)

Ainsi, la transmission de la langue fait sens avant tout par nécessité, afin que Simon puisse communiquer avec son fils, mais aussi parce que selon ce dernier, le bilinguisme permet d'appréhender le monde et de s'exprimer de façons diverses. Il considère que l'apprentissage de plusieurs langues offre un avantage important à l'enfant tant sur le plan pratique que symbolique.

Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, Simon nous dit ne pas s'être posé beaucoup de questions à propos de l'éducation de son fils. Certains marqueurs de transmission sont alors plus marqués par un souhait de son épouse. C'est de cette manière que Nancy a pris en charge certaines décisions telles que la religion et l'école. Ces marqueurs sont en fait marqués par un retrait de la participation de Simon.

Concernant le choix de la religion, Simon se considère comme athée alors que sa femme et sa belle-famille sont catholiques. Si cela a fait partie des pratiques dont lui et Nancy ont discuté au préalable, Simon nous raconte ne pas y accorder autant d'importance que son épouse. Il s'est donc incliné et lui en a laissé la responsabilité tout en respectant son choix puisque lui-même n'y voyait pas d'inconvénient.

On retrouve cette même logique concernant le choix de l'école où il a laissé Nancy prendre les décisions seule, car, selon lui, elle avait une meilleure connaissance du système scolaire belge. Etant étranger, il n'a pas pensé que son opinion aurait autant de sens. S'il est vrai qu'il a réfléchi à la possibilité d'une école privée, Simon a très vite mis cette idée de côté à cause du prix trop élevé et de l'éloignement. L'option d'une « *boarding school* » en Angleterre a elle aussi été abordée, mais Simon ayant lui-même vécu cette situation ne voulait que son fils vive dans un autre pays que ses parents. Par ailleurs, Nancy sachant quel cursus elle désirait que son fils suive, Simon a préféré lui laisser cette responsabilité. Il nous explique avoir

tenté de s'investir dans l'éducation scolaire de Sam, mais il a très vite dû baisser les bras à cause de la barrière de la langue. Après quelques réunions de parents problématiques, il a préféré laisser son épouse se charger seule de cet aspect de la vie de leur fils.

La transmission de la nationalité ne semble pas avoir marqué notre participant de façon significative. Quand nous lui demandons la nationalité de Sam, il nous répond ne pas être certain. Lui-même n'a pas entamé de démarche particulière et ne s'est pas inquiété pour ce genre de question car cela n'a pas vraiment d'importance pour lui. Toutefois, si Sam voulait obtenir la double la nationalité il en serait probablement capable selon son père. Dans cette même suite logique, les activités extrascolaires n'ont pas vraiment fait l'objet de discussions au sein du couple, les deux conjoints laissant à leur fils le libre choix de faire ce qu'il lui plaît. Il s'avère que son occupation favorite (entre autres le « gaming ») requiert une utilisation poussée de l'anglais et lui a déjà permis de voyager en Angleterre. Toutefois, cela est avant tout dû à l'engagement de leur fils plus qu'à leur propre participation.

En ce qui concerne de la relation de couple entre Simon et Nancy, il nous semble que ce couple fonctionne de manière égalitaire même au niveau des tâches ménagères. En effet, un système familial est mis en place où chaque conjoint cuisine ce qu'il désire trois fois par semaine tandis que leur fils s'occupe du jour supplémentaire. La logique principale qui prévaut au sein de ce couple semble être une logique de compromis type « si c'est important pour toi alors on le fait ». Comme nous avons pu le voir, les deux époux semblent à l'écoute des désirs de l'autre et chacun tente de s'adapter aux préférences de l'autre. C'est par exemple ce qui s'est passé pour le choix du prénom ou la question de la religion. De manière générale, ces conjoints n'ont pas rencontré de problèmes majeurs. Simon nous explique qu'il n'y a pas de réelles différences entre eux comme cela pour être le cas pour d'autres couples mixtes. Selon lui, les tensions se forment autour de questions telles que la religion, ce qui n'a pas été le cas pour eux puisque Simon n'y accorde pas beaucoup d'importance.

A la fin de notre entretien, nous lui avons exposé deux casus présentant des situations de tensions entre les conjoints³. Ses réactions sont intéressantes et les solutions qu'ils proposent démontrent l'importance qu'il accorde à la recherche de compromis. La première situation est celle d'un couple dont l'un des conjoints voudrait inscrire leur fils à l'école du village tandis que l'autre désirerait le voir aller dans une école anglophone. Voici la réponse de Simon face à cette situation :

3. Cfr annexe n°D ; casus n° 5 & casus n°7.

« Yeah I would say that's the most difficult issue to solve. . . Because each of them have a valid reason and . . . I would personally solve it by saying or suggesting : start the primary school at the village school and then follow the secondary school at the English speaking school. It tend to make more sense because when the child is young and small he needs to have friends around and he is still, maybe, trying to learn his native tongue (. . .). And then later, when they are older, they are much more open to having diverse friendships anyway. That would be my suggestion to the other partner ». (Simon)

Le deuxième casus présente une situation conflictuelle entre deux jeunes parents. Après avoir échoué à se mettre d'accord sur divers marqueurs de l'éducation de leur enfant, ils décident finalement de marchander ces derniers. Ainsi, l'un des parents (Madison) a la possibilité de choisir le prénom qu'elle désire pour leur fils et Stéphane décide de la religion dans laquelle il sera élevé.

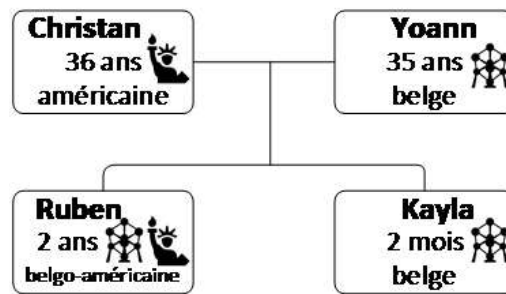
« It's a solution if tthey can't agree. . . it's sad if they can't agree but it happens I guess, I suppose. If they found that solution, fair enough. We never really had a big problem because somehow we kind of agreed straight away. We were really lucky in that point. I say that Madison made a bigger, not sacrifice, a bigger concession than Stéphane because religion is probably more important than the name. »

S'il est vrai que Simon n'a pas agi de manière aussi active que notre précédente participante (Anne), il ne nous semble pas pour autant qu'il se soit effacé. Les questions de transmission de marqueurs culturels n'ont simplement pas été primordiales pour ce dernier, de même que pour son épouse. La logique qui prévaut semble être celle de, comme il le dit lui-même, « *it comes as it comes* ».

1.3 Christan

Christan a 36 ans et est d'origine américaine. Elle vit en Belgique depuis 2012 et s'est mariée un an plus tard avec Yoann, 35 ans. Christan et Yoann ne s'étaient jamais rencontrés physiquement avant d'entamer leur relation. Ayant des connaissances communes, ils ont commencé à discuter à travers les réseaux sociaux, Christan à partir des Etats-Unis et Yoann à partir de la Belgique. Après plusieurs allers-retours, Christan a décidé de rejoindre Yoann en Belgique afin de se marier et de fonder une

famille. Aujourd'hui, ils ont deux enfants nés en Belgique. Leur fils Ruben a 2 ans Kayla avait 4 semaines au moment de notre entretien.



Son départ pour l'étranger a d'ailleurs créé quelques problèmes entre Christan et sa famille qui ne voulait pas qu'elle parte vivre aussi loin d'eux. Cette dernière nous explique que ses parents lui disaient être tristes de son départ et ont tenté de l'en dissuader et de les inciter, elle et Yoann à s'installer en Virginie auprès d'eux. Néanmoins, Christan nous dit avoir beaucoup réfléchi avec son époux au pays dans lequel elle désirait accoucher. La Belgique semblait être un meilleur choix pour plusieurs raisons. D'une part, elle pouvait obtenir un congé de maternité, ce qui est rarement négligeable. D'autre part, ces parents souhaitaient que leurs enfants puissent parler et pratiquer les deux langues. Apprendre le français et l'anglais leur semblait plus évident en Belgique plutôt qu'aux Etats-Unis.

« On n'hésitait pas au niveau des deux cultures mais on... on en parlait beaucoup de comment on va gérer les deux cultures. Et on avait décidé que c'était mieux en Belgique pour commencer... au moins commencer en Belgique parce qu'on trouve que c'est plus facile pour nos enfants d'apprendre l'anglais en Europe qu'apprendre le français aux Etats-Unis. Donc on pensait que c'était mieux. Et moi je trouve que on voit qu'avec Ruben, en tout cas on pense que ça marche très bien, donc voilà... Et aussi pour moi personnellement je regardais les congés de maternité et il n'y a pas de questions aux Etats-Unis il n'y a pas... il a des compagnies qui... n'offrent rien du tout. Donc pour moi c'était encore plus facile ici et je savais que l'hôpital, l'assurance et tout ça c'était vraiment plus simple. Donc c'était plus au niveau pratique qu'on se demandait des questions mais on savait depuis le jour un qu'on devrait gérer les deux cultures mais c'était jamais un souci ». (Christan)

Toutefois, Christan et Yoann envisagent de partir vivre à l'étranger, que cela soit aux Etats-Unis ou dans un autre pays. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui explique

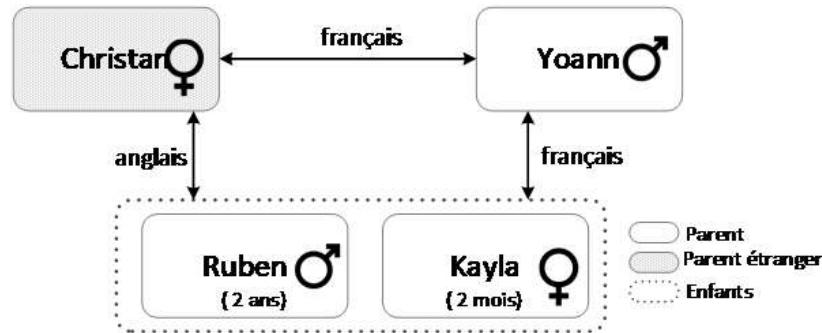
que la transmission mise en place dans cette famille est très poussée et promue, non pas uniquement par le conjoint non belge, mais par les deux, Yoann est donc lui aussi actif dans cette transmission.

En effet, en termes de transmission de marqueurs et de recherche de compromis, cette famille a mis en place des stratégies très poussées. Rappelons toutefois que c'est notre plus jeune couple, les dynamiques sont donc différentes de nos couples plus âgés, et leurs enfants sont aussi très jeunes. Leurs pratiques n'ont pas encore eu la chance d'évoluer comme cela peut être le cas pour nos autres participants.

Tout d'abord, la transmission de la langue est très développée dans cette famille avec un dispositif bien particulier. Christan et Yoann ont mis en place un système afin de permettre non seulement à Christan d'améliorer son français, mais aussi à leur fils d'apprendre le français au même titre que l'anglais. Ce système correspond à ce que Barron-Hauwaert (2004) nomme l'OPOL « *One Person One Language* » et que nous avons expliqué dans la partie précédente. Cette technique est de plus en plus répandue et semble récolter beaucoup de succès bien qu'elle exige une certaine discipline.

Les deux époux se parlent en français ou en anglais et chacun parle à leur fils dans sa propre langue maternelle, lequel « doit » répondre dans cette même langue sinon ils feignent de ne pas comprendre. Il lui demande d'ailleurs souvent de traduire l'une ou l'autre phrase dans « la langue de maman » ou dans « la langue de papa ». Ruben a à peine deux ans, par conséquent, il est difficile d'évaluer si ce système va évoluer positivement au fur et à mesure des années, mais les parents nous disent être agréablement surpris de son efficacité et de la facilité avec laquelle Ruben s'adapte. Il est vrai que Ruben s'exprime plus facilement en français puisqu'il vit dans un environnement francophone, mais sa mère nous dit qu'il n'a pas eu trop de mal à comprendre qu'il doit parler en anglais avec sa famille quand ils partent aux Etats-Unis. Nous avons pu nous-mêmes constater que le garçon passe d'une langue à l'autre sans souci selon la personne à qui il s'adresse, que ce soit la mère ou le père.

Le reste de la famille essaie aussi de suivre ce modèle puisque sa grand-mère paternelle va même jusqu'à traduire en français les histoires de ses livres en anglais. Une des difficultés majeures selon sa maman est de garder ce système en dehors de la maison parce qu'il est plus compliqué de changer constamment de langue. Yoann et Christan espèrent pouvoir garder ce système avec l'arrivée de Kayla, leur fille âgée de quelques semaines à peine, mais il est difficile de dire aujourd'hui si elle



aura les mêmes facilités que son grand frère. Les deux raisons qui poussent Yoann et Christan à parler dans deux langues sont les suivantes : d'une part, que Ruben puisse s'exprimer avec la famille élargie et d'autre part pour qu'il puisse s'exprimer correctement dans les deux langues. En effet, même si le français de Christan est très bon, elle commet encore quelques fautes. Ne voulant pas que son fils apprenne un français approximatif, c'est donc cette méthode-ci qui a été choisie par la famille.

A la fin de notre entretien, nous avons présenté un casus ⁴ qui illustre un couple qui préfère ne pas pratiquer plusieurs langues à la maison afin de ne pas perturber leur enfant. Elle nous explique alors que le fait d'utiliser plusieurs langues à la maison ne pose pas de problème à leur fils et qu'au contraire, ce système lui permet de ne pas apprendre de fautes puisqu'elle-même n'est pas parfaite bilingue.

« Je ne sais pas. . . je ne suis pas professionnelle, on est pas éduqué dans cette situation. Je connais que notre vie et comment ça marche et on voit que ça fonctionne très bien les deux langues. Et heum et moi je conseillerais aux gens de ne pas faire ça. Je pense qu'une autre raison c'est qu'on voulait parler tous les deux dans notre langue maternelle c'est parce que, même si Yoann parle très bien anglais, il va faire des fautes, il va mal prononcer les mots sans faire exprès, et moi aussi en français. Donc on veut pas que nos enfants entendent la langue. . . au moins pour leur éducation on veut pas qu'ils entendent la langue. . . qui n'est pas bien parlée, qui n'est pas correcte. » (Christan)

Un autre marqueur de transmission important aux yeux de Christan et de son conjoint est celui du prénom. Comme pour nos participants précédents, Christan a aussi énoncé la volonté de donner un prénom aux sonorités identiques en français et en anglais, mais aussi un prénom ayant une signification religieuse. De plus, Yoann et Christan voulaient donner un prénom original à leur fils et à leur fille.

4. Cfr annexe n° 2 ; casus n° 4.

« On savait qu'on voulait un prénom prononcé plus ou moins le même dans les deux langues et donc ça c'est la première chose. Et on voulait quelque chose qui était... pfff... je veux pas dire complètement unique mais pas très très très courant. Ça c'est juste pour nous, on voulait pas un prénom qui se trouve dans... on voulait pas qu'il avait trois-quatre amis qui avaient le même prénom (...) et on aussi on est croyants alors on voulait quelque chose d'un peu « significatif ». (Christan)

En ce qui concerne la nationalité, Ruben est le seul enfant qui a la double nationalité et il sera bientôt rejoint par sa sœur, Kayla. Leur mère a effectivement entrepris les démarches afin qu'ils possèdent chacune des nationalités qui composent leur famille. Cette dernière trouve que cela est important pour elle, même si elle du mal à se l'expliquer. Elle ajoute qu'en plus d'une certaine valeur sentimentale (symbolique), l'obtention de la double nationalité leur permettrait d'aller s'installer aux Etats-Unis plus facilement. Pour elle, la démarche allait de soi puisque, s'il est possible pour eux d'obtenir cette double nationalité, il serait dommage de ne pas l'avoir. Elle s'est d'ailleurs renseignée à son arrivée pour son propre cas, mais elle ne remplissait pas encore les critères définis à l'époque.

La religion est aussi un élément important de cette famille. En effet, Christan et Yoann sont tous les deux protestants. Christan ne peut d'ailleurs pas s'imaginer être en couple avec une personne qui n'aurait pas partagé ses convictions religieuses. En ce qui concerne leurs enfants, Christan précise qu'elle aimerait que ses enfants suivent cette voie, mais elle et son époux ne désirent pas imposer un choix qui selon eux est personnel. Ainsi, la transmission de certaines valeurs religieuses est envisagée, mais à la condition de ne pas imposer de croyance. Toutefois, cette transmission n'a pas encore eu lieu au regard du jeune âge des enfants, nous ne parlons donc qu'en termes de supposition.

« Oui on est tous les deux croyants, moi je dirais protestants, on n'est pas catholiques mais on ne suit pas de... dénomination (...) Comme on est croyants et c'est quelque chose qui est vraiment très important pour nous. C'est quelque chose qu'on voudrait partager avec nos enfants. En même temps, c'est un choix individuel. Donc moi j'ai vraiment du mal avec les gens qui obligent leurs enfants de croire dans la même qu'eux... parce que ça n'a pas de sens. C'est vraiment personnel. On ne peut pas dire faut que tu croies en Dieu, ça ne fait rien... donc voilà. C'est quelque chose qu'on partage avec nos enfants en même temps c'est

à eux de prendre leur décision, leurs choix dans la vie donc j'espère. . . comme c'est quelque chose qui est vraiment très important pour moi. . . j'espère qu'ils vont avoir les mêmes perspectives que moi mais je peux rien faire, je ne sais rien faire sauf. . . vivre ma vie ». (Christan)

Les activités extrascolaires font aussi l'objet de réflexion au sein de ce couple. Sur ce point précis, il nous faut rappeler que ce sont avant tout des possibilités futures puisque Ruben est encore très jeune. Ainsi, Christan a effectué des démarches afin d'inscrire son fils à des activités en anglais au SHAPE même si a priori cela reste pour une courte période de temps. Toutefois, les possibilités d'activités en anglais restent limitées selon Christan, il est donc plus probable que Ruben suive des activités uniquement en français. Dans le cas le plus favorable, elle aimerait que son fils puisse avoir des activités dans les deux langues pour qu'il développe son anglais avec les activités en anglais et se faire des amis « locaux » avec celles en français.

Le choix de l'école a aussi fait l'objet de réflexion entre les conjoints. Ils se sont très vite mis d'accord sur le type d'enseignement qu'ils voulaient offrir à leurs enfants. Pour eux, il n'est pas question d'aller dans une école internationale ou anglophone avant tout pour une question d'atmosphère. Christan et Yoann ne désirent pas que leurs enfants grandissent dans des écoles qu'ils considèrent pour « *privilégiés* », préférant ainsi inscrire leur fils dans une petite école de village, comme tout autre enfant « *normal* ».

« On y a déjà pensé. On ne sait pas. . . on va déjà voir comment ça se passe en maternelle mais. . . heum. . . pas une école internationale. On sait qu'on ne veut pas faire ça parce qu'il y a quelque chose dans les petites écoles. . . C'est, il y a. . . une ambiance, je ne sais pas (. . .) on veut pas le mettre dans une école avec pleins de gens qui sont riches et privilégiés (. . .) on préfère qu'il rencontre les gens de la ville où il vit, où il habite. Je veux juste bien qu'il suive un cours une fois par semaine parce que je veux qu'il parle bien, correctement en anglais et connaître toutes les règles. . . et si c'est pas possible alors avec quelqu'un d'autre, sinon ça sera moi. Mais pour moi c'est vraiment très important qu'il ait, qu'il apprenne les deux langues correctement. » (Christan)

De plus, ces jeunes parents ont beaucoup réfléchi à l'école qui convient le mieux à leur fils, ils ont donc mis beaucoup d'énergie à visiter plusieurs établissements et rencontrer les directeurs et les instituteurs. Christan nous raconte vouloir être

certaine ainsi que son mari de leur choix et ne pas simplement aller à l'école la plus proche.

Finalement, peu de marqueurs ont peu d'importance aux yeux de ce couple. Toutefois, l'un d'entre eux semble moins présent pour Christan, il s'agit des fêtes et traditions. Elle nous explique qu'elle considère Thanksgiving comme une occasion d'inviter et de faire plaisir à sa belle-famille plutôt que comme une fête qu'elle désirait absolument transmettre à ses enfants. Elle précise d'ailleurs que cela n'a pas beaucoup d'importance si elle n'a pas l'occasion de le fêter avec ceux-ci.

Leur but commun est de transmettre les valeurs de chacune des cultures qui composent leur famille et qui leur paraissent importantes. Christan nous explique, qu'elle et Yoann souhaitent que leurs enfants aient « *un peu des deux* », qu'ils soient un peu belges et un peu américains parce qu'ils ne sont tout simplement pas juste l'un ou juste l'autre. En termes de fonctionnement de couple, ces jeunes époux recherchent le compromis de façon très poussée. Les décisions qu'ils prennent, en matière d'éducation des enfants, doivent convenir à chacun et à niveau égal. Par exemple, concernant le choix du prénom de leur petite fille même s'ils ont très vite trouvé un prénom à leur goût pour leur fils, cela a été plus difficile dans le cas de la plus jeune. Les propositions de l'un ne convenant jamais pleinement à l'autre, ils n'ont trouvé un prénom seulement quelques heures avant l'accouchement de la petite Kayla.

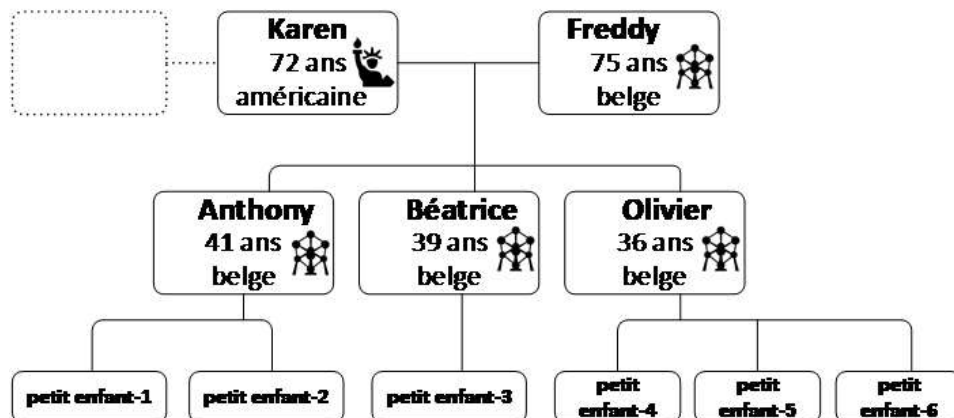
« Et donc heum. . . là avec Ruben c'était facile je ne sais pourquoi. . . mais c'était vraiment très très tôt on ne savait même pas que c'était un garçon (. . .). Je pense que j'ai proposé trois ou quatre autres prénoms et il me disait « oui » ou « bof » et puis j'ai dit Ruben et il a dit « j'aime bien » (. . .) Mais Kayla c'était vraiment difficile. On a choisi. . . on avait jamais pensé à son prénom avant le jour de sa naissance parce qu'on essayait plein plein plein de prénoms et j'aimais bien, il n'aimait pas du tout et il aimait bien, moi je n'aimais pas du tout. C'était vraiment, je ne sais pas pourquoi, c'était vraiment. . . Et voilà le 11 avril j'ai dit « Kayla, on a jamais parlé de Kayla ? » « Non, moi j'aime bien » « moi aussi » et puis voilà les contractions se sont lancées ». (Christan)

Ce mode de fonctionnement n'est pas facile à mettre en place et peut créer des situations où il est difficile de trouver un compromis qui convient de façon égale à chacun des conjoints. Christan nous explique une situation de discussion qui a récemment émergé entre elle et Yoann à propos des fêtes et des histoires racontées

aux enfants. Elle désire ne pas mentir à ses enfants, et ce, même pour les fêtes telles que la Saint-Nicolas et la Noël, préférant être honnête avec eux. Yoann, étant d'accord avec le concept de ne pas mentir à leurs enfants, ne pense pas que cela s'applique à de telles situations. Christan nous explique alors que cette situation pose quelques soucis au sein de leur couple et, qu'ils n'ont malheureusement pas pu trouver de solution qui leur convient à tous les deux.

1.4 Karen

Karen est notre deuxième intervenante américaine et aussi la plus âgée de notre population. Elle est arrivée en Belgique en 1972 après avoir rencontré Freddy lors d'un voyage à Londres. Karen vivait déjà en Europe depuis quelques années avec son premier mari (de nationalité américaine) avant de s'installer définitivement en Belgique. Elle et Freddy se sont mariés quelques années plus tard et ont eu trois enfants, tous nés en Belgique : Anthony (41 ans), Béatrice (39 ans) et Olivier (36 ans). Karen est aussi grand-mère de six petits-enfants.



Karen, dont la première grossesse n'était pas prévue aussi rapidement, nous explique de ne pas avoir eu d'attentes particulières. Que cela soit par l'apprentissage des langues ou la transmission d'autres marqueurs identitaires, Karen n'a pas cherché à promouvoir ou à transmettre une forme de multiculturalité au sein de sa famille. Elle est d'ailleurs la seule à ne pas avoir mis en place de mécanisme spécifique de transmission et nous dit ne pas y avoir accordé d'importance. Plusieurs facteurs permettent probablement d'expliquer, d'une part, pourquoi cette transmission n'est pas activée et d'autre part les logiques qui caractérisent son couple.

Nous allons pour commencer nous exprimer sur les logiques de la non-transmission,

par la suite nous reviendrons sur le couple en lui-même.

Tout d'abord, il nous faut prendre en considération la discipline et l'énergie demandées par la transmission. L'enseignement d'une langue étrangère est par exemple particulièrement chronophage et nécessite l'usage de ressources internes à l'individu et à la famille nucléaire, mais aussi externes telles que l'école ou les beaux-parents, etc. D'autres transmetteurs demandent eux aussi la mise en place de démarches particulières et énergivores telles que la recherche d'activités extrascolaires données en anglais, etc. Ensuite, il nous faut appréhender ce témoignage selon son contexte. Karen, étant la doyenne de notre groupe, n'est pas marquée par les mêmes rapports avec son entourage que nos autres participants, d'autant plus qu'elle a élevé ses enfants dans un petit village tandis qu'Anne, par exemple, habitait Bruxelles, ville plus cosmopolite. Le contexte des années 70-80 d'un petit village de Belgique est ainsi moins marqué par la diversité et la globalisation qu'il ne l'est aujourd'hui. Karen nous permet de l'illustrer à travers une anecdote alors que nous lui demandions si elle avait parfois eu l'impression de se sentir différente des autres parents.

« - Est-ce que vous pensez que le fait que vous avez été des parents de deux cultures différentes a fait que vous étiez peut-être différents d'autres parents ou pas du tout ?

- Oui. Je devais faire ma place ici en fait parce que c'est la campagne, l'école communale, on ne connaissait pas, « l'étrangère », « l'Américaine » et puis, je me souviens, Anthony avait son anniversaire et pour moi c'est important les anniversaires, on fait des jeux et des trucs, des gâteaux, des ballons alors, j'ai invité les gens et les enfants de sa classe et puis je crois qu'il n'y a qu'une personne qui est venue parce qu'on ne me connaissait pas. Alors là je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose. Alors je me suis mis dans le comité de parents, juste comme ça pour me faire connaître. Et ça, ça peut être un truc, pour tout le monde, mais comme j'étais étrangère c'était un peu plus parce qu'on ne me connaissait pas. » (Karen)

Dans ce cas précis, ce n'est pas tant la mixité de son couple qui est prise en compte que sa propre identité d'étrangère. Cette mise à l'écart pourrait nous permettre d'expliquer la raison pour laquelle Karen a préféré ne pas mettre en avant sa différence culturelle afin de pouvoir s'intégrer. Il nous semble aujourd'hui que ce type de situation ne prendrait plus place dans le contexte actuel et pour le type de couple que nous étudions dans ce travail. Concernant ce dernier point, n'oublions

pas que si l'usage et l'apprentissage de l'anglais semblent aller de soi aujourd'hui, il n'était pas autant valorisé à l'époque. Karen avait donc probablement moins d'incitations à l'époque qu'elle n'en aurait eu aujourd'hui.

De plus, Karen a eu une relation compliquée avec sa belle-mère qui n'était guère contente que son fils épouse une Américaine.

« - Comment avez-vous vécu cette influence ?

- Ouuh ! Eh ! j'ai pété les plombs ! (Rires) Je ne supportais pas.

- Et par rapport à quoi exactement ?

- Que on fait des remarques et à la fin j'en ai ras le bol des remarques, des choses comme ça, des comparaisons. Mais je n'ai rien dit et c'était à mon mari de dire les choses, mais il n'a rien dit non plus et finalement pour moi c'était très difficile, mais à la fin, peut-être que je me suis adaptée. J'essaie de prendre le bon parti, disons parce qu'OK il y avait ce problème-là, mais c'était une bonne grand-mère. Et puis on fait comme ça et puis on l'appréciait pour certaines choses, elle faisait de la bonne soupe, elle chantait bien. . . (rires)

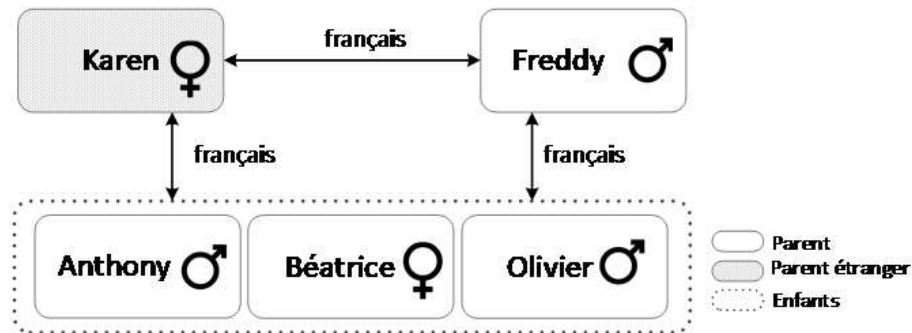
- Et le fait que vous soyez d'origine américaine ça. . .

- Je crois que cela la chagrinait un peu, elle aimerait bien que son fils se marie quelqu'un de bonne famille bruxellois ou un truc comme ça. Mais c'est la mentalité à l'époque pour certaines familles. » (Karen)

Karen est ainsi mise à distance de sa nouvelle famille par cette belle-mère qui la catégorise comme l'étrangère. Or, cette mise à distance influence le « contexte relationnel » (Merla et al, 2014) et peut, selon Merla et al (2014), avoir des implications sur le plan psychologique. En plus de cet isolement symbolique lié au « contexte relationnel » (Merla et al, 2014), il y a aussi un isolement géographique, amplifié par le « contexte technologique » de l'époque. Karen avait en effet peu de possibilités de contacter sa famille américaine, ce qui aurait pu permettre de créer une « proximité virtuelle » (Merla et al, 2014) qui aurait pu atténuer les effets de cette mise à distance relationnelle de même que de pousser à la transmission de certains aspects culturels.

Karen est donc la seule de nos participants à ne jamais avoir parlé en anglais avec ses enfants. Elle semble le regretter, précisant que c'est le « grand reproche » que ses enfants lui font encore aujourd'hui. Comme il était difficile pour elle de passer constamment d'une langue à l'autre, elle a préféré ne parler qu'en français à ses enfants. Elle précise que cela n'était pas « naturel » pour elle de passer d'une langue à l'autre. Aujourd'hui, ces derniers parlent anglais parce qu'ils l'ont appris à

l'école, mais elle-même ne les a pas poussés dans cet apprentissage.



Si elle-même ne s'est pas investie dans l'enseignement de sa langue maternelle à ses enfants, cela ne signifie pas que cet apprentissage n'était important pas pour elle. Karen aurait aimé que ses enfants soient inscrits dans une école où l'anglais était enseigné en première langue étrangère, et ce, après avoir placé ses enfants en primaire dans l'école du village. Néanmoins, elle s'est finalement rangée à la préférence de son mari pour une école plus proche, mais où l'anglais n'était enseigné que comme seconde langue étrangère⁵. L'une des raisons évoquées par celui-ci était avant tout la proximité, même si l'autre école n'était pas tellement éloignée.

« K : Comme je dis, j'aurais préféré S*****, mais ils sont quand même à E***** parce qu'il a dit et la route, tu veux faire cette route tout le temps et tout. Il avait peut-être un peu raison là, je ne sais pas.

A : Et donc c'est vous à la base qui. . .

K : Et s'ils sont un peu kif-kif un peu comme ça alors c'est pas un problème. Il faut pas faire une histoire pour ça. Moi, c'était plutôt l'histoire que j'aimais bien qu'il prend la deuxième langue l'anglais. C'est pour ça que j'aurais préféré S*****. » (Karen)

Aujourd'hui, elle nous explique ne pas être entièrement satisfaite de ce choix notamment parce que ses enfants n'ont pas beaucoup aimé leur collège à cause de « l'ambiance » qui y régnait. Karen a d'ailleurs beaucoup de mal à comprendre cela puisque c'est un système très éloigné de ce qu'elle a vécu aux Etats-Unis. De même, Karen est la seule à exprimer des regrets par rapport aux activités de ses enfants et ceux-ci sont directement en lien avec sa déception de l'école secondaire concernant l'ambiance qui y régnait. Ses enfants ont participé à des activités communes telles que le tennis, le foot, mais aussi le Patro. Cependant, elle nous avoue regretter, surtout pour Anthony le premier enfant, qu'elle aurait aimé le voir vivre ce qu'elle-même a vécu aux Etats-Unis en tant qu'adolescente.

5. Après le néerlandais et par conséquent, plus tard durant le cursus.

« Il y a une chose avec le premier enfant on a toujours envie de... , que les enfants revivent un peu notre jeunesse comme ça. Alors je suis un peu triste avec le premier enfant parce que je voulais qu'il vive quelque part ce que moi j'ai vécu, comme jouer au baseball. Comme... l'ambiance qu'on a aux Etats-Unis qu'on a pas ici... L'ambiance un peu... sportive de... je ne sais pas... c'est l'ambiance de... c'est plus ouvert. » (Karen)

Ainsi, Karen n'a pas non plus cherché à mettre en place des fêtes ou traditions typiquement américaines. Pourtant, elle nous dit adorer Thanksgiving sans pour autant mettre un point d'honneur à le célébrer. Karen, en y réfléchissant, réalise qu'elle n'a probablement jamais célébré Thanksgiving en Belgique.

« Non, mais la fête que j'adore aux Etats-Unis c'est le Thanksgiving. J'ai fait un peu au début et puis après je n'ai pas fait parce qu'ici, comme ça tombe un jeudi, je me suis dit je peux le faire le week-end, mais en fait je n'ai plus fait ça, mais ça c'est vraiment la fête que j'aimais bien. Noël aussi j'aimais bien. Oui vraiment le Thanksgiving parce que c'était le premier congé qu'on avait, c'était chouette. » (Karen)

Karen ajoute, malgré tout, préférer fêter ses traditions et ses racines en cuisinant des popcorns et cookies plutôt qu'au travers des fêtes bien précises.

A nouveau, le contexte a de l'importance concernant ces derniers marqueurs identitaires. Nous pouvons nous douter qu'il y a une grande différence entre l'ambiance qui régnait dans les « high-schools » américaines que Karen a connu et les écoles catholiques des années 90. De plus, les fêtes et les sports américains n'étaient pas aussi communs en Europe à l'époque qu'ils le sont aujourd'hui.

Les enfants de Karen ont aussi la nationalité belge alors qu'ils ont eu la double nationalité (belgo-américaine) pendant de nombreuses années. C'est leur mère qui a effectivement décidé de leur retirer la double nationalité (de même qu'à elle-même) pour des raisons administratives que nous expliquons plus loin. Karen, à l'inverse et à l'instar de ses enfants, possédait la double nationalité, mais a préféré s'en séparer pour des raisons fiscales. Lorsqu'elle s'est installée en Belgique, Karen n'a pas pris en compte tous les avantages et inconvénients fiscaux de posséder la double nationalité en résidant hors des Etats-Unis. C'est ainsi qu'au décès de sa mère – le dernier parent - des soucis sont apparus lors de l'encaissement de l'héritage sur un compte étranger. Sur les conseils de son avocat, elle a préféré abandonner sa nationalité de

naissance et a fait en sorte que ses enfants perdent leur double nationalité pour éviter les problèmes liés à la succession patrimoniale.

« Ils sont Belges. On était tous Belgo-américains ou Bméricano-belges. On n'a dit on ne veut plus on a tout renié. C'est trop compliqué question, j'ai eu des problèmes au décès de ma mère parce que aux Etats-Unis tout était réglé et puis, elle avait une assurance vie que je ne connaissais pas du tout qu'elle avait ça et j'ai hérité ça et puis, avec les papiers, il fallait mettre son numéro de sécurité sociale et j'avais un numéro, mais c'était au nom de quand j'étais mariée avant. Je ne savais pas si c'était encore apte et il fallait payer des taxes je n'ai jamais travaillé et payé d'impôts quand j'étais aux Etats-Unis oui, mais pas quand je suis sortie alors j'ai demandé à la personne qui s'occupait des affaires de ma mère ne fais rien je vais me mettre en contact avec un avocat et puis, il a dit c'est bien de partir parce que c'est une question d'impôts, chaque année même si tu n'habites pas là, il faut déclarer des impôts et tu peux être taxée et déduire une partie que tu paies ici et tu peux encore être taxée. Et finalement, cela ne vaut pas la peine, tu n'habites pas là. Alors, les enfants aussi, ça a pris 2 à 3 ans de mettre tous les papiers ensemble parce qu'il fallait faire des recherches 10 ans en arrière, tout ce que mon mari a gagné, tout ce que tout le monde a gagné et comme ils cherchent toujours l'argent, c'était un peu. . . . Compliqué. » (Karen)

Alors que Karen nous explique avoir été contrainte de renoncer à sa nationalité américaine, nous lui demandons s'il est important pour elle que ses enfants se considèrent comme américains. Karen explique que cela n'a pas d'importance que ses enfants se sentent Belges ou Belgo-américains. Elle nous dit ne pas savoir si ces derniers mettent parfois en avant leurs origines américaines, mais, pour elle, le fait qu'ils n'aient pas passé leur enfance aux Etats-Unis fait qu'ils ne peuvent pas vraiment se sentir américains.

« Peut-être par moment, mais comme ils n'ont pas vécu là-bas, c'est différent, c'est quand même. Moi, j'ai passé 23 ans aux Etats-Unis et puis le reste de ma vie je suis ici, alors ce n'est pas beaucoup, mais c'est les bases et eux n'ont pas eu ces bases et c'est donc différent. C'est un petit quelque chose en plus, mais les bases c'est ici. Et ce qu'ils ont vécu comme enfance, c'est toujours ça les bases. » (Karen)

Il semblerait que la relation entre Karen et sa belle-mère ait influencé les logiques de transmission et les relations au sein de ce couple. Nous l'avons expliqué, Karen a eu du mal à être acceptée par cette dernière qui la considère comme une étrangère dans les deux sens du terme : étrangère au pays et à la famille. Sa belle-mère s'est beaucoup impliquée dans l'éducation de ses petits-enfants et Karen a probablement préféré laisser faire afin de s'intégrer. Cette anecdote illustre bien la manière dont Karen a fonctionné au sein de sa famille :

« - Est-ce que vous pratiquez une religion vous ou votre conjoint ?

- Catholique.

Vous êtes tous les deux catholiques ?

- J'étais protestante et puis j'ai changé, je change tout le temps, je m'adapte (rires).

- Et pour les enfants, vous avez leur choisi une religion ?

- Oui, ils étaient baptisés, ils ont fait leur communion, les 2 communions sauf le petit, il a échappé à beaucoup de choses finalement sa deuxième communion. Ma fille est peut-être croyante, mais les 2 autres ne le sont pas.

- Ca ne revêtait pas beaucoup d'importance pour vous que ce soit catholique ou protestant.

- Non parce que je crois ce que je crois, la religion, c'est seulement un nom qu'on met dessus parce que je ne crois pas facilement à la religion comme ça, je crois plus à un truc spirituel et je passe parfois des bons moments à l'église parce que ça dépend du prêtre. Et s'il dit des choses sensées, je dis c'est quelqu'un de bien, mais je ne vais pas forcément à l'église. Souvent pour des enterrements. » (Karen)

Cette conversion ne l'affecte pas particulièrement, mais il semble que Karen a souvent préféré ne pas s'imposer concernant certains choix éducatifs. C'est aussi le cas du choix de l'école. Comme nous l'avons expliqué, Freddy et elle n'étaient pas d'accord sur le choix de l'école secondaire de leurs enfants. A nouveau, Karen s'est rangée à l'avis de son mari malgré l'importance que cela avait pour elle. Toutefois, nous ne voulons pas pour autant dire qu'elle n'a pris aucune décision concernant l'éducation de ses enfants. Par exemple, elle nous explique avoir décidé du prénom de ses enfants et d'avoir laissé le choix à son mari d'accepter ou non.

Chapitre 2

Croisements

2.1 Quand le couple devient famille

La décision de fonder une famille est rarement un choix pris à la légère, et ce, indépendamment du type de couple. Si chacun est confronté à des questionnements propres à sa situation, les couples biculturels se retrouvent face à un type de choix supplémentaire qui est celui de transmettre ou non l'une ou l'autre culture à leur enfant, voire les deux. Et surtout, s'ils désirent faire cette démarche, d'explorer les moyens qui sont en leur possession pour y arriver. Pendant nos entretiens, nous avons essayé de comprendre sur quels sujets leurs réflexions se sont portées. Nous avons également tenté d'en apprendre plus sur les attentes et les appréhensions de chaque intervenant concernant l'arrivée de leur bébé au sein d'une famille biculturelle, et de voir quel a été le cheminement de chacun.

De manière générale, nos intervenants nous avouent ne pas s'être tant questionnés sur leur biculturalité et la manière dont ils vont éduquer leur enfant après la naissance. Bien entendu, nous l'avons vu, certaines stratégies se sont mises en place au cours du temps, de façon plus ou moins poussée selon le couple et le marqueur. Néanmoins, la plupart des questionnements portent sur des aspects plus pratiques liés à la naissance de cet enfant. Pour certains, l'envie d'avoir un enfant a avant tout fait apparaître des discussions d'un tout autre ordre que celui de la biculturalité. Pour Simon et Nancy, par exemple, il était surtout choix de décider d'agrandir la famille ou non, puisqu'ils ont déjà chacun des enfants, tous nés de leurs précédentes unions respectives. Pour d'autres, la question de l'environnement était importante, c'est notamment le cas pour Christan et Yoann qui ont ainsi réfléchi au pays dans

lequel ils désiraient le mettre au monde.

Néanmoins, nos participants nous expliquent avoir tout de même eu certaines attentes, notamment concernant la langue. En effet, la transmission de l'anglais a généralement été le marqueur culturel le plus important pour ces parents, qui ont abordé la thématique spontanément. Dès le début de l'entretien, ces intervenants nous ont précisé l'importance du multilinguisme de leur enfant.

2.2 Les marqueurs de transmission

En lien avec la théorie, nous avons cherché à comprendre l'influence de certains marqueurs identitaires lors des choix que ces parents vont poser. Durant nos entretiens, nous avons abordé les thématiques du prénom, des pratiques langagières, de l'école, des activités extrascolaires, des vacances, des traditions, de la religion et de la nationalité.

2.2.1 La langue

La langue nous semble être dans le cas de ces couples mixtes le marqueur déterminant de la transmission identitaire des parents étrangers à leur enfant. En effet, lors de nos entretiens, les intervenants ont généralement tendance à diriger d'eux-mêmes leurs propos vers l'usage des langues. Ce sujet paraît donc naturel pour eux lorsque nous abordons la thématique de la biculturalité au sein de leur cercle familial. Ainsi, trois de nos familles ont poussé à l'apprentissage du bilinguisme avec des stratégies diverses.

Si la raison principale reste l'utilité de l'anglais pour le futur de l'enfant, son enseignement devient alors un investissement, d'autres raisons sont citées comme le fait de pouvoir garder le contact avec la famille vivant à l'étranger. Pour Anne, c'est aussi une question de transmettre ses racines, son histoire personnelle à ses enfants. Pour Simon, il est avant tout question de pouvoir communiquer avec son fils, du fait qu'il parle peu le néerlandais (l'autre langue du couple) et aussi d'élargir sa compréhension du monde. Pour notre Anglais, la maîtrise de plusieurs langues permet d'appréhender ce qui nous entoure de diverses manières. Dans le cas de notre dernière participante, Karen, il est vrai qu'elle-même n'a pas communiqué avec ses enfants dans sa langue maternelle pourtant elle désirait que ceux-ci puissent l'apprendre à l'école.

2.2.2 Le prénom

Pour trois de nos intervenants (Anne, Simon et Christan), le choix du prénom a amené une réflexion liée au biculturalisme du couple et au bilinguisme. Nous avons pu noter que pour ces personnes, le critère principal dans le choix du prénom est qu'il soit facilement transposable d'une culture à l'autre. Le but n'est pas tellement celui d'un prénom qui existe dans les deux langues, mais bien d'un prénom qui « sonne pareil ». Ces intervenants n'expriment pas vraiment l'idée d'un prénom qui passe inaperçu, mais plutôt d'un prénom qui est facile à prononcer, pour que leurs enfants puissent « traverser » les cultures sans que celui-ci soit porteur de nouvelles difficultés. L'idée de rendre la prononciation et la compréhension du prénom plus aisée pour les belles-familles respectives a également son importance, et ce, surtout pour la famille vivant à l'étranger.

A nouveau, Karen est la seule à ne pas avoir mené de réflexion particulière sur le choix du prénom de ses enfants, choisissant simplement un prénom qui lui plaisait.

2.2.3 Le choix de l'école

Le choix de l'école revêt une certaine importance pour tout parent, peu importe le couple, qu'il soit biculturel ou non. Dans le cas d'une union mixte, certains critères ont une connotation plus particulière que pour un couple de même origine. Au cours de nos entretiens, nous cherchions à déterminer quels ont été ces critères et si notamment l'option d'une école internationale (anglophone) avait été envisagée lors de ce choix. Le but était également de savoir si cette décision avait amené des discussions entre les conjoints et si oui, nous voulions comprendre comment ceux-ci les ont gérées.

Il s'avère que tous nos intervenants ont placé leurs enfants dans le circuit belge (ou prévoient de le faire sur le court terme). Pour la plupart, c'est avant tout une question de distance et de facilité puisqu'aucun des couples n'habite à proximité d'une école internationale. Néanmoins, d'autres critères ont aussi eu leur importance tant pour le conjoint étranger que pour le couple lui-même. Anne et Karen nous expliquent aussi que cela ne faisait pas de sens à leurs yeux de le mettre dans un système scolaire international puisque leurs enfants sont Belges. Anne a d'ailleurs eu la possibilité d'inscrire ses enfants dans l'école belge du SHAPE après que son deuxième enfant y a suivi ses maternelles. Elle a pourtant préféré chercher une alternative, car elle n'aimait pas l'idée qu'il soit dans une école où les élèves arrivaient et

repartaient régulièrement, ne permettant pas de réel équilibre. Pour Christan, c'est avant tout une question d'atmosphère. Elle et son époux ne désirent pas que leurs enfants grandissent dans des écoles qu'ils considèrent pour « privilégiés », préférant ainsi inscrire leur fils dans une petite école de village, comme tout autre enfant « normal ».

D'autres critères viennent renforcer leur choix sur le type d'établissement scolaire. Anne a ainsi préféré inscrire leurs enfants dans des écoles catholiques avant tout pour des raisons de discipline parce qu'elle-même avait suivi ses études en Irlande dans le système catholique. De même, la question du niveau d'anglais proposé a aussi influencé Karen qui aurait désiré placer ses enfants dans une école où l'apprentissage de l'anglais était proposé tôt dans leur cursus. Toutefois, notre intervenante a accepté de les placer dans une école plus proche selon les préférences de son époux. Le choix de l'école a été épineux et a d'ailleurs amené quelques tensions au sein des familles de ces deux intervenantes.

2.2.4 Les activités extrascolaires

En interrogeant sur les activités extrascolaires des enfants de ces différentes familles, nous voulions déterminer si le conjoint étranger présentait un attachement particulier à la langue utilisée. De plus, c'était aussi une occasion de s'interroger si l'intérêt de l'enfant a été pris en compte.

Peu de discussions ont émergé entre les conjoints afin de décider des activités des enfants. Souvent, ce sont ces derniers les instigateurs et les intervenants ne semblent pas avoir eu d'influence sur ces choix. Anne et Christan ont cherché des activités spécifiquement en anglais. À part ces deux intervenantes, aucun autre parent n'a placé son enfant dans des activités en anglais. Parmi les arguments évoqués, c'est la difficulté de trouver des activités en anglais. De plus, pour beaucoup de familles, c'est l'enfant qui a choisi ses propres activités ce qui rajoute une difficulté pour rechercher cette activité dans une autre langue.

2.2.5 Les vacances

En interrogeant sur les activités extrascolaires des enfants de ces différentes familles, nous voulions déterminer si le conjoint étranger présentait un attachement particulier à la langue utilisée. De plus, c'était aussi une occasion de s'interroger si

l'intérêt de l'enfant a été pris en compte.

Peu de discussions ont émergé entre les conjoints afin de décider des activités des enfants. Souvent, ce sont ces derniers les instigateurs et les intervenants ne semblent pas avoir eu d'influence sur ces choix. Anne et Christan ont cherché des activités spécifiquement en anglais. À part ces deux intervenantes, aucun autre parent n'a placé son enfant dans des activités en anglais. Parmi les arguments évoqués, c'est la difficulté de trouver des activités en anglais. De plus, pour beaucoup de familles, c'est l'enfant qui a choisi ses propres activités ce qui rajoute une difficulté pour rechercher cette activité dans une autre langue.

2.2.6 Les traditions

L'une des questions amenées lors de l'entretien portait sur la valeur accordée aux fêtes et aux traditions. Il nous semblait intéressant de connaître celles qui ont de l'importance aux yeux de l'intervenant et de sa famille et de déterminer quel est l'attachement de l'intervenant à certains aspects de sa culture, si la transmission de ces éléments à leurs enfants était déterminante et si oui, comment ils cherchaient à la transmettre.

La pratique de ces traditions ne semble pas faire l'objet de discussions ou de réflexions particulières au sein des couples. Ces dernières sont avant tout portées par le conjoint étranger qui met en place ce dont il a envie et une sorte de suivi de la part de l'autre conjoint. Par exemple, Simon garde ce qu'il trouve de « bien » tout simplement.

Les traditions et les coutumes ont été décrites d'emblée comme importantes pour chacun des intervenants. Pour certains, il s'agit davantage de petites choses comme les chaussettes personnalisées que l'on fait pendre à la cheminée pendant la période de Noël. Pour d'autres, il s'agit de partager des fêtes propres à leur culture d'origine. Ces fêtes sont aussi portées par la famille étrangère qui profite de la visite de leurs enfants et petits-enfants pour leur faire découvrir les traditions et la cuisine de leur pays.

2.2.7 La religion

La question de la religion a été abordée afin de mieux comprendre si ce critère est décisif au sein du couple, selon que la religion est commune aux deux membres

du couple ou différente et, selon chaque profil, comment elle a été transmise aux enfants.

De façon générale, les enfants de nos couples ont tous suivi ou vont suivre d'une manière ou d'une autre un apprentissage. Pour nos couples catholiques, les enfants ont suivi les cours de catéchisme parce que c'était « normal ». Ensuite, notre couple protestant veut lui aussi transmettre cet enseignement à leurs enfants mais avec plus de conviction. Toutefois, à l'instar des familles catholiques, ils ne désirent pas imposer leur croyance à leurs enfants, ceux-ci auront donc la liberté plus tard.

2.2.8 La nationalité

Dans cette partie, nous avons essayé de comprendre leurs réflexions par rapport à la nationalité de nos intervenants afin de savoir s'ils ont essayé de garder leur nationalité de naissance ou s'ils ont tenté d'acquérir la double nationalité. Nous avons aussi tenté de connaître la nationalité de leurs enfants et si celle-ci revêt aspect symbolique. Il a été essentiel pour la compréhension de certains entretiens de rappeler les aspects juridiques et financiers de la nationalité, notamment les moyens d'acquisition de celle-ci pour le conjoint et aussi pour les enfants. Rappelons qu'au long de ce travail, nous avons parlé de la nationalité (anglaise, américaine, irlandaise) de nos intervenants par facilité. La nationalité n'a, semble-t-il, pas une grande importance pour la plupart de nos participants. Seules nos Américaines ont fait les démarches afin que leurs enfants puissent avoir la double nationalité. Comme nous l'avons expliqué, Karen et ses enfants se sont vus obligés de s'en séparer pour des raisons fiscales et financières. Les raisons évoquées par ces deux participantes sont avant tout d'ordre pratique (possibilité d'aller y vivre) mais aussi symbolique (être un peu américain). Nos autres participants ne s'en sont, en revanche, pas préoccupés, la question n'ayant pas beaucoup d'importance pour eux dans un contexte ouvert tel que l'Europe.

2.3 Couple et biculturalité

L'une de nos motivations principales est de déterminer comment la biculturalité est ressentie au sein d'un couple mixte et comment elle est gérée par celui-ci. Il s'avère qu'elle joue un rôle très léger sur la dynamique familiale en termes de négociations. Bien entendu, nous avons vu que la culture anglo-saxonne influence

certains choix éducatifs, mais il semblerait que pour nos intervenants, leurs différences culturelles sont trop minimales pour que cela leur pose problème au quotidien.

Au niveau de la relation entre les conjoints, tant au début de leur relation que par la suite, les différences et les points d'accroche sont surtout dus à des différences superficielles. De même, elles sont généralement liées au fait de vivre dans un pays étranger au-delà de vivre dans un couple biculturel (difficulté de se faire comprendre, etc.).

Simon a lui aussi éprouvé des difficultés à s'habituer à son nouveau pays notamment parce qu'il n'en parlait pas la langue, mais il nous dit ne pas avoir ressenti cela au sein de son couple. Son épouse parlant très bien anglais, ils pouvaient facilement communiquer entre eux. Il ajoute à cela que la seule différence qui pourrait perturber un couple selon lui, c'est la différence de religion. Si et sa femme et lui ne partagent pourtant pas les mêmes convictions (il est athée et Nancy est catholique), aucun n'est pratiquant, ce qui rend la discussion plus aisée.

Pour Anne aussi la question de la religion s'est révélée être une différence importante au début de sa relation avec Marc elle étant très croyante et lui « païen », pour reprendre ses termes. Cependant, cette différence s'est révélée peu contraignante puisqu'elle n'a finalement posé que peu de soucis à part peut-être concernant le choix de l'école.

Enfin, Karen et Christan nous disent d'emblée qu'elles ressentent peu de différences en général entre leurs époux et elles.

2.4 Parentalité et biculturalité

Nos entretiens avaient pour objectif de déterminer si le mélange des cultures influence la dynamique parentale de nos couples. Bien entendu, cette question a en partie été répondue à travers nos marqueurs identitaires et choix éducatifs, mais nous voulions aussi savoir si, de manière plus globale, la biculturalité a des répercussions. En règle générale, nos intervenants s'accordent en disant qu'ils ont bien ressenti quelques différences entre eux et leur conjoint, mais sans que celles-ci portent préjudice à leur entente. Elles sont trop minimales pour leur poser problème.

Pour Christan, Simon et Anne, les différences culturelles n'ont pas amené tant de débats et de discussions au sein de leur couple. Anne ajoute que c'est entre autres parce que c'est elle qui a décidé de beaucoup de choses concernant leurs enfants, son

mari lui laissant souvent le dernier mot. A contrario, Karen semble avoir ressenti une assez grande différence entre sa façon de vouloir éduquer ses enfants et celle de son mari, chacun voulant copier le style de ses propres parents. Elle nous explique avoir eu l'impression que son mari éduquait leurs enfants dans le but de les garder près d'eux, tandis qu'aux Etats-Unis, les parents cherchent plus à rendre leurs enfants les plus autonomes possible et ce très tôt dans leur éducation.

Nous avons aussi demandé à chacun de nos intervenants s'ils considéraient leur multiculturalité comme une force ou comme une faiblesse, du moins comme une difficulté pour leur vie de famille. Tous nous ont répondu que la mixité comporte un peu des deux. Une difficulté (et non une faiblesse) principale concerne les langues, notamment pour les enfants qui doivent jongler très jeunes avec différentes langues à la maison, mais aussi à l'extérieur. Christan et Simon ajoutent qu'il est parfois très compliqué de gérer ce bilinguisme en dehors de la sphère familiale. Mais in fine, ils considèrent tous ce bilinguisme comme une force, l'anglais étant une langue très pratique. Ils savent tous que leur enfant sera gagnant même s'il éprouve des difficultés aujourd'hui. Simon ajoute aussi que c'est une façon d'élargir les horizons de chacun et c'est surtout, selon lui, très stimulant d'avoir les cultures qui cohabitent sous un même toit. Karen va dans le même sens en nous disant que pour elle, c'est enrichissant d'avoir plusieurs cultures, les personnes ont plus d'histoires de famille et développent d'autres façons de voir le monde qui les entoure.

Quatrième partie

Discussion

L'objectif de notre recherche était de tenter de comprendre un peu mieux les relations entre conjoints d'un couple mixte belgo-anglo-saxon. Pour cela, nous nous sommes intéressés en particulier à la transmission identitaire, c'est-à-dire aux référents culturels que ces parents ont cherché à transmettre à leur(s) enfant(s). Nous voulions savoir si la mixité amène des questionnements au sein du couple avec enfant(s) et si des stratégies particulières sont mises en place entre les conjoints. De plus, nous désirions découvrir quels référents culturels sont importants pour ce type de couple, si ces parents ont cherché à les léguer et si oui, comment ?

Confrontation des hypothèses

Hypothèse n° 1

Notre première hypothèse est la suivante : les différences culturelles au sein du couple mixte belgo-anglo-saxon influencent la dynamique de couple. Ces différences font émerger des discussions entre les conjoints qui sont obligés de mettre en place des stratégies d'entente particulières.

Il ne nous semble pas possible de dire que cette première hypothèse est vérifiée. En effet, s'il existe bien des disparités culturelles au sein des couples que nous avons interrogés, il nous semble difficile d'affirmer que celles-ci sont porteuses de discussions ou de tensions. Les conjoints de nos couples se distinguent l'un de l'autre par leurs distances culturelles, ne serait-ce que parce que chacun a vécu dans des pays différents pendant au moins une vingtaine d'années. Que cela soit en termes de religion, de langues pratiquées, de traditions, etc., nos intervenants se retrouvent encore aujourd'hui face à leurs différences. Pourtant, ces divergences au sein du couple ne semblent pas particulièrement porteuses de discussions et encore moins de tensions. Comme nous l'avons expliqué, nous avons rapidement remarqué, lors de nos entretiens, qu'un champ lexical trop négatif (« tension », « discussion », « problème », etc.) ne suscitait pas de réactions. Nous pensons simplement que ces termes ne correspondaient pas au vécu de nos intervenants. S'il est vrai que ces couples ont dû s'accorder aux différences de chacun, il nous semble que leur réaction (instinctive) est d'accepter la différence de chacun et d'ajuster leur mode de fonctionnement selon celle-ci. Il nous semble que ces couples sont caractérisés par un niveau d'écoute et de confiance assez élevé. Pour nos intervenants, ces différences étaient claires dès le début de leur relation et, par conséquent, ne pouvaient pas leur poser problème.

Comment pouvons-nous expliquer que cette première hypothèse, pourtant basée sur des théories existantes, ne soit pas validée ?

Tout d'abord, il nous faut revenir sur les différentes façons d'étudier le brassage conjugal. Nous l'avons vu, et nous développerons ce point par la suite, Therrien et Le Gall (2012) nous expliquent que les nouvelles perspectives sur la mixité, se focalisant sur les aspects plus positifs de la mixité, permettent d'appréhender celle-ci autrement. Or, cette hypothèse est fortement marquée par ce que ces auteures nomment les anciens cadres théoriques. Ensuite, il se peut que cette invalidation soit liée au type de couples que nous avons rencontré. Rappelons-le, nous avons évoqué la subjectivité des critères qui définissent la mixité. Ainsi, nous avons posé nous-mêmes le critère de l'origine comme significatif. D'une certaine manière, nous continuons à penser qu'il l'est puisqu'il existe bien des différences, une mixité culturelle au sein des couples belgo-anglo-saxons que nous avons étudiés. Toutefois, ces nuances ne sont peut-être pas assez marquées pour déclencher de réels questionnements entre les conjoints. Enfin, et en lien avec ce que nous venons d'évoquer, notons que nos intervenants ne se sentent pas particulièrement concernés. Oui, ils font apparaître des différences entre eux et leur conjoint, mais pour eux celles-ci ne sont pas significatives, comme cela pourrait être le cas pour un autre type de couple mixte.

Hypothèse n° 2

Notre deuxième hypothèse est la suivante : les parents du couple mixte belgo-anglo-saxon vont chercher, à travers diverses stratégies, à transmettre leurs référents culturels à leur enfant. Ce souhait va pousser les conjoints à mettre en œuvre de nouveaux ajustements, d'autant plus que la naissance de l'enfant, en accentuant les différences entre les conjoints, risque d'amener de nouvelles tensions.

Cette deuxième hypothèse nous semble être vérifiée, du moins en partie. En effet, une partie de cette hypothèse est directement liée avec la première. Comme cette dernière n'est pas confirmée, nous ne confirmons pas non plus que la naissance de l'enfant engendre des conflits au sein du couple. Par contre, il est clair que la transmission de référents identitaires est importante pour ces couples et que les conjoints vont s'ajuster à la volonté de l'un et de l'autre afin que cette transmission soit possible. Nous allons ici développer la question de la transmission identitaire.

a) La transmission : importance de certains marqueurs identitaires

Comme nous avons pu le constater dans la partie précédente, nos intervenants — qui étaient donc tous les conjoints anglo-saxons — ont désiré transmettre certains de

leurs référents culturels. De même, certains nous ont fait part du souhait identique de leur conjoint. L'un des marqueurs les plus mis en avant nous semble être la transmission de la langue. En effet, la majorité de nos intervenants ont mis en place des stratégies particulières afin que leur enfant atteigne un niveau assez poussé de multilinguisme. Ces intervenants ont mobilisé différentes ressources (grands-parents, activités, vacances, etc.) qui étaient à leur disposition pour arriver à ce résultat. Bien entendu, d'autres marqueurs ont un rôle non négligeable, nous avons ainsi pu observer ces parents accorder beaucoup d'importance à la sonorité du prénom de leur enfant. De même, la question de la religion a souvent été abordée durant nos entretiens. En plus de cela, nos intervenants ont aussi voulu transmettre d'autres aspects de leur culture tels que les traditions, les fêtes, la cuisine, mais aussi pour certains d'entre eux la nationalité, etc.

b) La non-transmission

Nous n'avons rencontré qu'une seule personne qui a montré moins d'enthousiasme à transmettre sa culture à ses enfants. Nous le constatons notamment à travers la non-transmission de certains marqueurs. Par exemple, cette intervenante, contrairement à tous les autres, n'a pas appris à ses enfants sa langue maternelle. De même, elle est l'unique à ne pas avoir considéré la question du prénom comme facilement prononçable dans une autre langue. Cette intervenante n'a pas non plus accordé de l'importance à la religion et aux traditions.

Comment pouvons-nous expliquer cette absence de désir de transmission chez cette personne ? Tout d'abord, il est tout simplement possible que cette personne, contrairement aux autres, n'accorde tout simplement pas de valeur à ce partage de culture. Elle évoque d'ailleurs qu'elle se moque de savoir si ses enfants sont fiers de leur biculturalité, elle nous dira que cela n'est pas important pour elle. De plus, elle nous explique que cela n'était pas facile pour elle de « mélanger » les cultures et surtout de passer du français à l'anglais. Toutefois, notons qu'elle est aussi la seule intervenante à exprimer quelques regrets par rapport à l'éducation de ses enfants. Mais encore, cette intervenante est la seule à nous faire part de soucis avec son entourage et son environnement. Il n'est pas évident de savoir s'il y a une corrélation directe entre ces difficultés et la non-transmission, mais il semble qu'elles soient tout de même liées. Cette intervenante a effectivement eu des problèmes avec sa belle-famille et plus particulièrement sa belle-mère qui, d'après les propos recueillis, n'était pas ravie de l'union entre son fils et notre intervenante. Cette dernière était souvent présentée comme « l'Américaine », ce qui semble avoir eu le don d'énervier notre intervenante.

« C'est le fait d'être américain, étrangère, c'est peut-être un peu comme si maintenant. . . Je sens, comment, ce que c'est d'être noir en fait. C'est différent, c'est dans l'acceptation de la personne parce que. . . sa couleur de peau, sa nationalité » (Karen).

D'autre part, elle nous avoue avoir eu du mal à s'insérer dans la vie sociale. Nous venons de citer cette anecdote où elle nous raconte que personne n'est venu à la fête d'anniversaire de son fils parce qu'on ne la connaissait pas. Pour diverses raisons, elle a souvent été mise à l'écart, tant par sa belle-famille que par son environnement social ce qui a pu jouer, en partie, sur sa transmission. Nous pensons que, n'étant pas à l'aise avec son statut d'étrangère, il se peut qu'elle ait cherché à le minimiser.

c) Les stratégies de la transmission

Nous avons donc pu voir que l'arrivée de l'enfant est source de questionnements, notamment par rapport à la transmission identitaire de certains référents culturels. Comment ces parents décident-ils des référents culturels qu'ils transmettent ? Un de ces parents prend-il le dessus sur l'autre ? Contrairement à ce que nous disent certains auteurs, ces derniers ne semblent pas chercher à imposer leur culture à tout prix. La théorie des rapports de force est pourtant importante dans l'étude de la mixité conjugale en sociologie. Cependant, nous observons dans nos entretiens, un réel égalitarisme au sein des couples, mais à des degrés différents. Nous pensons par exemple à Christan et Yoann, notre plus jeune couple, pour qui le compromis semble particulièrement essentiel. A côté de cela, nous avons des décisions « égalitaires » un peu passées de force par l'un des conjoints. Néanmoins, il semble que, si réelle obstruction du partenaire, ces décisions n'auraient pas été prises. En plus des décisions basées sur la conciliation, nous voyons aussi des décisions de type « marchandage » où l'un des conjoints choisit de transmettre un référent culturel et l'autre peut alors en choisir un suivant.

Dans tous les cas, nous avons pu noter une réelle écoute entre nos intervenants et leur conjoint. Il existe un désir d'oeuvrer ensemble et non pas l'un contre l'autre, et ce afin d'offrir à leur enfant les meilleures options possible.

Notons aussi qu'une transmission optimale demande souvent une implication de chacun des partenaires sur le long terme, il ne suffit pas « juste » de décider de transmettre, la transmission demande un travail au quotidien.

d) Vers une nouvelle identité

A l'instar de ce que certains auteurs, tels que Berger et Hill (1998), Debroise

(1998), Therrien et Le Gall (2012), ont pu nous dire, nos intervenants ne semblent pas se cloîtrer à l'une ou l'autre culture qui composent leur couple. Ils nous paraissent au contraire être actifs dans l'élaboration de leur espace personnel culturel. Cela est d'autant plus visible à travers la transmission identitaire multigénérationnelle. Plusieurs de nos intervenants nous ont expliqué qu'ils ont pris ce qu'il y avait de « bon » dans chacune des cultures pour l'offrir à leur(s) enfant(s). Pour reprendre le terme de Berger et Hill (1998), ils effectuent une sorte de bricolage culturel à partir des différents référents culturels qui composent leur famille. L'idée est alors, non pas de léguer une culture ou l'autre, mais de créer une nouvelle culture qui serait la synthèse des autres (Debroise, 1998).

De plus, s'il est vrai qu'il y a un aspect utile de la transmission, nos intervenants désirent aussi léguer un aspect plus symbolique. Commençons par la transmission plus « pratique » qui représente celle que les parents mettent en oeuvre dans l'intérêt de leur enfant, afin de lui offrir ce qu'ils pensent être utile pour l'avenir. En transmettant une langue internationale telle que l'anglais, ces parents affirment lui offrir des ressources « pour plus tard ». Toutefois, la transmission identitaire n'est pas uniquement calculée en termes de bénéfices. Nos intervenants nous expliquent vouloir transmettre les valeurs de leur culture, leur histoire, leurs traditions, etc. Bref, leurs racines. Les conjoints cherchent d'ailleurs, non pas un équilibre entre les différentes valeurs qui habitent leur famille, mais une nouvelle forme d'identité. Christan illustre bien cette idée en nous expliquant vouloir que son fils devienne quelqu'un de bien, un garçon qui sait travailler dur « comme les Américains », mais qui sait aussi profiter de la vie « comme les Belges ». Elle ne désire pas que Ruben soit un peu belge et peu américain, mais qu'il soit profondément marqué par les valeurs que son époux et elle vont lui transmettre.

Réflexion sur l'étude de la mixité conjugale

Les cadres théoriques mobilisés pour étudier la mixité conjugale peuvent influencer les résultats de la recherche. Ayant favorisé une démarche que nous pensons pouvoir qualifier d'exploratoire, nous avons pu rapidement prendre du recul par rapport à ces théories qui se focalisent sur les structures macrosociales. Si nous nous étions arrêtés à l'analyse des rapports de force, des tensions, etc., nous n'aurions probablement pas pu extraire des éléments révélateurs de nos entretiens. Or à la lumière des nouvelles perspectives sociologiques, il nous paraît clair qu'il y a des aspects de la mixité très pertinents. La mixité conjugale et la transmission identitaire

sont d'autant plus intéressantes quand elles sont appréhendées en partant du postulat que les individus sont acteurs de leurs projets.

Réflexion sur la posture du sociologue

Nous avons déjà abordé à diverses reprises de quelle manière, en tant que sociologues, nous avons dû rester flexibles quant à la manière d'appréhender une problématique. Nous pensons avoir pu faire preuve de souplesse et avoir été capables de réagir selon les informations qui nous étaient offertes lors de nos entretiens.

Toutefois, il nous faut reconnaître certaines limites à notre conduite d'entretien. S'il nous fallait retenir une chose avant tout c'est que le sociologue ne peut se permettre d'être timide. L'une des raisons principales de la petitesse de notre échantillon tient entre autres à notre manque d'assertivité. Certaines de nos demandes de rencontres sont restées sans réponses et par peur d'importuner ou pour d'autres raisons, nous n'avons pas toujours osé relancer les contacts. La même remarque peut être formulée à propos de la conduite des entretiens. Il arrivait parfois que les participants prennent — trop — le contrôle de ces derniers et afin de ne pas paraître impolis, nous mettions parfois trop de temps à les remettre sur le fil de l'entretien.

Limites et possibilités

L'une des limites de ce travail que nous pouvons évoquer est celle de l'échantillon. Celui-ci étant assez restreint (4 personnes), il ne nous est pas possible d'affirmer que ce travail est représentatif de la réalité. Nos hypothèses ne sont donc pas transposables à une échelle plus grande. Il serait intéressant d'agrandir l'échantillon d'individus. De même, il faudrait équilibrer les genres en interrogeant un nombre égal d'hommes de femmes. Dans ce travail, n'ayant qu'un seul homme dans notre échantillon, nous n'avons pu nous attarder sur les questions du genre. Une autre possibilité pourrait aussi être de recueillir les propos des deux conjoints du couple mixte ; nous n'avons effectivement passé nos entretiens qu'avec le conjoint anglo-saxon. Enfin, il serait de même envisageable de s'intéresser aux enfants de ces couples. En les incluant dans l'échantillon, il serait possible d'aborder la transmission identitaire et la mixité au sein de la famille avec un autre regard.

Une autre limite que nous avons identifiée est celle de nos sources théoriques.

Nous avons pu nous en rendre compte lors de ce travail, il est parfois contre-intuitif de se référer à des sources trop anciennes. Néanmoins, si des études plus récentes existent, il n'a pas été évident de nous les procurer. Nous avons toutefois tenté de trouver des théories plus récentes notamment à travers la lecture d'articles synthétiques.

Cinquième partie

Conclusion

Conclusion

Aux toutes premières ébauches de ce mémoire, nous nous demandions comment différents référents culturels cohabitent dans la sphère privée. La mixité au sein du couple a déjà été étudiée par le passé et l'est encore aujourd'hui. La question était alors : comment nous démarquer et nous élargir à de nouvelles possibilités de compréhension ? Tout d'abord, il nous a fallu délimiter le type de couple dont nous allions traiter. Les couples mixtes composés d'un Belge et d'un Anglo-saxon nous ont semblé une option intéressante car moins explorée dans la littérature. Ensuite, le choix de la transmission des référents identitaires n'est pas toujours abordé en profondeur bien que nous trouvons cet aspect intéressant. Notre travail s'est donc dirigé vers l'étude de la biculturalité au sein de la famille belgo-anglo-saxonne à travers le prisme de la transmission. Nos questions d'introduction étaient alors : quel type de dialogue émerge entre les conjoints ? Des tensions apparaissent-elles entre eux ? Sont-elles liées à des marqueurs particuliers tels que le choix du prénom ou de la religion ? Voit-on, au contraire, germer des logiques de compromis ? Quels aspects de leur culture veulent-ils transmettre à leurs enfants ? Deux thématiques ont donc animé notre travail : les relations qui prennent place au sein du couple mixte et la transmission identitaire mise en place par les parents de ce type de couple.

Malgré notre sincère motivation, il arrivait souvent qu'après avoir expliqué notre thématique de recherche à nos proches, la question fatidique tombe : « et à quoi ça sert ? ». Répondre à cette question n'est pas toujours facile, car en regard d'autres TFE portant sur des thématiques plus pragmatiques, l'étude de la mixité semble faire pâle figure. Est-ce que l'observation de la transmission identitaire et des relations entre conjoints de couple mixte « sert » à quelque chose ? Soyons réalistes, notre travail ne changera pas la face du monde, mais il nous semble qu'il répond à certaines de nos questions, apporte des pistes de réflexion et surtout, confirme la voie que prend la sociologie de la mixité.

Dans nos hypothèses nous posions deux postulats. Premièrement, nous pensions

que les différences culturelles influencent les dynamiques de couple en amenant des tensions ou une mise en place de stratégies particulières. Deuxièmement, nous émettions la possibilité que ces différences s'accroissent avec l'arrivée de l'enfant. Les conjoints, dans leur envie de transmettre leurs propres référents culturels, mettent en place de nouvelles stratégies. Nos hypothèses ont clairement été formulées en nous basant sur des théories centrées sur les structures macrosociales et les aspects conflictuels de la mixité. Or, nous avons expliqué au cours de ce travail que nous nous sommes rapidement éloignés de ces perspectives pour nous ancrer dans des théories « sujet-acteur ». Alors, pourquoi avoir gardé ces hypothèses ? Nous pensions qu'il était intéressant de montrer le cheminement qui a été le nôtre durant ce travail. En pointant ce moment clef de notre réflexion, nous voulions mettre en lumière que le travail du sociologue ne tient pas seulement à « cocher des cases » pour répondre à une problématique, mais bien de déconstruire les dynamiques sociales qui entourent le chercheur. C'est, entre autres, ce travail de déconstruction que nous avons voulu illustrer.

Les réponses à nos questions s'apparentent aux nouvelles perspectives sociologiques présentées par Therrien et Le Gall (2014). Si nous devons résumer en quelques mots nos résultats, il nous paraît évident que les couples étudiés sont caractérisés par des relations d'entente et de recherche de compromis. La transmission, surtout mise en œuvre par le conjoint étranger, a, elle aussi, pris une place importante dans ces familles. Loin d'être un sujet de conflit, elle fait l'objet d'un bricolage culturel unique à chaque famille.

Pour clôturer, nous voudrions rappeler que ce travail présente certaines limites. D'une part, notre revue de la littérature n'est pas pourvue de beaucoup de sources récentes. D'autre part, notre échantillon est restreint et ne nous permet pas de transposer nos observations à un niveau plus large. En agrandissant ce dernier et en l'étendant à d'autres types de couples, il serait alors possible de créer des typologies de couples mixtes ancrées dans des théories « sujet-acteur » qui avanceraient les richesses de la mixité.

Sixième partie

Bibliographie

Bibliographie

ABDOUH Fatiha. *Mariages mixtes : cas particulier maghrébo-qubécois*. Thèse de doctorat. Département d'anthropologie. Québec : Université Laval, 1989.

ALPE Y., BEITONE A., DOLLO C., LAMBERT J-R., PARAYRE S., *Lexique de sociologie*. 4^e éd. Dalloz. 2013.

BARBARA Augustin. *Mariages sans frontières*. Paris : Le Centurion, 1985.

BARBARA Augustin. 1992. "Les recherches sur les mariages mixtes au Canada (orientations bibliographiques)", *Études canadiennes* , 1992, p. 178-201.

BARBARA Augustin. *Les couples mixtes*, Paris : Bayard, 1993.

BARBARA Augustin. *Les couples mixtes*, Paris : Bayard, 1994.

BARRON-HAUWAERT Suzanne, *Language Strategies For Bilingual Families : The One-Parent-One-Language Approach*. North York, Multilingual Matters, 2004.

BEEKEN Anne. *Un beau-parent, ça compte ?!*. Mémoire : Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université catholique de Louvain, 2016. Prom. : Marquet, Jacques.

BENSIMON Doris, LAUTMAN Françoise. Quelques aspects théoriques des recherches concernant les mariages mixtes. *Ethnies*, 1974. p.17-40.

BREGER Rosemary, HILL Rosanna. Introducing Mixed Marriages. In BREGER Rosemary, HILL Rosanna. *Cross-cultural Marriage : Identity and Choice*, 1998. p. 1-32.

CASSAN Christelle. *La transmission religieuse et culturelle au sein des familles maghrébo-qubécoises à Montréal* [en ligne]. Mémoire : sociologie. Montréal : Université de Montréal, 2008 [Consulté le 12 juin 2018]. Disponible sur : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/2678>

CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES.
Mixte. Nationalité [en ligne]. [Consulté le 10 juin 2018] Disponible sur : [http://www.cnrtl.fr/definition/m](http://www.cnrtl.fr/definition/mixte)

CHARVOZ Camille. *Transmissions identitaires au sein de familles multiculturelles et multireligieuses : Prénom, religion, circoncision et droits de l'enfant*. Mémoire : Master of Arts Interdisciplinaire en droits de l'enfants. Genève : Unité d'Enseignement et de Recherche en Droits de l'Enfants de l'Institut Universitaire Kurt Bösch, 2013.

COLLET B., SANTELLI E. *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*. Paris. PUF, 2012.

CONNERTON Paul. *How Societies Remember*. Cambridge : Cambridge University Press, 1989.

COTTREL A. B. Cross-national marriages : a review of literature, *Journal of comparative family studies*, vol. XXI, 1990. p. 151-169.

D'AMORE Salvatore. *Les nouvelles familles. Approches cliniques*. De Boeck Supérieur, « Carrefour des psychothérapies », 2010 [Consulté le 12 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/les-nouvelles-familles--9782804162207.htm>

DEBROISE Armelle. La construction conjugale dans les couples mixtes, *Dialogue*, 138, 1998. p. 51-63.

DEPREZ Christine. Les enfants bilingues : Langues et familles, *Revue Européenne des Migrations Internationales*. 12 (1). 1996, p. 225-227.

DE SINGLY François. *Sociologie de la famille contemporaine*. 6^e éd. Paris : Armand Colin, 2017.

DESRUISSEAU, Jean-Claude. *Mariages interculturels : piège social ou défi pluriculturel*. Revue de l'Université de Moncton, 1990. p. 189-209.

FENOGLIO I. À propos de la désignation « couple mixte », *Cultures ouvertures sociétés interculturelles. Du contact à l'interaction*. Paris, L'Harmattan, 1999, p. 233-236.

FRANCARD M., HAMBYE P., *Des langues minoritaires et des hommes. Aspects linguistiques, identitaires et politiques*. Louvain-la-Neuve, 2002.

HELLER Monica. Bilingualism and identity in the Post-Modern World. *Estudios de Sociolingüística 1*, 2000.

HELLER Monica. Globalization, the New Economy, and the Commodification of Language and Identity. *Journal of Sociolinguistics*, 7 (4), 2003. p. 473-492.

HELLER M., LEVY L. Les contradictions des mariages linguistiquement mixtes : stratégies des femmes franco-ontariennes. *Langage et société*, 1994.

HELLY Denise, VATZ LAAROUSSI Michèle, RACHEDI Lilyane. *Transmission culturelle aux enfants par de jeunes couples immigration : Montréal, Québec, Sherbrooke*. Rapport de recherche. Montréal : Immigration et Métropoles, 2001.

GUYAUX Anne. DELCROIX Catherine. RODRIGUEZ Evangelina. RANDANE Amane. Doubles mixtes : la rencontre de deux cultures dans le mariage. *Contradictions*, 68, 1992.

IMAMURA A. E. Strangers in a strange land; coping with marginality in international marriage, *Journal of comparative family studies*, vol. 21, 1990. p. 71-191.

KAHN Emmanuel, *Perspectives de parents en union mixte sur la transmission linguistique intergénérationnelle*. Mémoire. Montréal : Université de Montréal, 2005.

KAUFMANN Jean-Claude. *L'entretien compréhensif*. 4^e éd. Paris : Armand Colin, 2016.

KHATIBI-CHAHIDI Jane, HILL Rosanna, PATON Rosemary. Chance, Choice and Circumstances; a study of Women. *Cross-cultural Marriage. Identity and Choice*. Oxford et New York, Berg, 1998, p. 49-66.

LAROUSSE DICTIONNAIRE DE FRANCAIS. *Définitions Mixte* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/mixte/51852>.

LATREILLE Martin, OUELLETTE Françoise-Romaine. *Le repas familial : recension d'écrits*. Montréal : Institut national de la recherche scientifique, 2008.

LEBLANC Annie. *L'identité ethnique des enfants issus de mariages mixtes entre Arméniens et non-Arméniens à Montréal*. Mémoire de maîtrise. Montréal : Université de Montréal, 2001.

LE GALL Josiane. *Transmission identitaire et mariages mixtes : recension des écrits*. Groupe de recherche ethnicité et société, Centre d'études ethniques, Montréal : Université de Montréal, 2003.

LE GALL Josiane. Familles transnationales : bilan des recherches et nouvelles

perspectives. *Diversité Urbaine*, 5 (1), 2005. p. 29-42.

LE GALL Josianne, MEINTEL Deirdre. Pratiques de nomination des enfants dans les unions mixtes au Québec : revendication d'une appartenance multiple. In FINE Agnès, OUELLETTE Françoise-Romaine. *Le nom dans les sociétés occidentales contemporaines*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2005, p. 189-210.

LE GALL Josianne, MEINTEL Deirdre. Pratiques familiales transnationales : le cas des familles mixtes au Québec. *Autrepart*, 2011. p. 127-143.

LE GALL Josianne, MEINTEL Deirdre. *Quand la famille vient d'ici et d'ailleurs*. Laval : Presses de l'Université de Laval, 2014.

LEVY I., *Vivre en couple mixte. Quand les religions s'emmêlent...* Paris, France : Presses de la Renaissance, 2007.

MARCOUX Christine. *Les couples biculturels anglophones et francophones de la région de Hull/Ottawa : la rencontre des identités socio-culturelles*. Mémoire : Département d'anthropologie, Québec : Université de Laval, 1993.

MEINTEL Deirdre. Transmitting Pluralism : Mixed Unions in Montreal. *Canadian Ethnic Studies*, 34 (3), 2002. p. 99-120.

MEINTEL Deirdre, LE GALL Josianne. Unions mixtes en région et à Montréal. Thèmes et variations, In GERMAIN A., LELOUP X., RADICE M., *Les nouveaux territoires de l'ethnicité*, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 2007. p. 33-49.

MEINTEL Deirdre, LE GALL Josiane. Transmission intergénérationnelle de la religion dans une société sécularisée. In QUENIART Anne, HURTUBISE Roch. *L'intergénérationnel. Regards pluridisciplinaires*. Rennes : Presses de l'EHESP, 2009.

MERLA Laura, AURORE François, JANSSEN Christophe. Distances et liens : une relation complexe et dialectique. In MERLA Laura, AURORE François. *Distances et liens*. Academia-L'Harmattan, 2014. p. 7-16.

MERTON Robert K. 1941. Intermarriage and the social structures, *Psychiatry*, vol. 4, August, 1941. p. 361-374

OUTEMZABET V. Qui perd gagne ; échanges et arrangements dans les couples binationaux. In ALBIER J.L., OSSPOW L, OUTZAMBET V., WALDIS B. *Mariages tous azimuts. Approche pluridisciplinaire des couples binationaux*, Fribourg

Suisse : Éditions universitaires de Fribourg Suisse, 2000, p. 1245-260.

OUTZAMBET V., WALDIS B. *Mariages tous azimuts. Approche pluridisciplinaire des couples binationaux*, Fribourg Suisse : Éditions universitaires de Fribourg Suisse, 2000, p. 175-189.

PASSERIEUX Catherine. *Couples mixtes Africains/Haïtiens et Québécoises : une étude exploratoire*. Mémoire. Montréal : Université de Montréal, 1989.

PILLER I. Private language planning - The best of both worlds ?. *Estudios de Sociolingüística*. 2001.

PILLER I. Bilingual Couples Talk - *The discursive construction of hybridity*. Amsterdam, Philadelphia : John Benjamins, 2002.

PHILIPPE Claudine. Mixités amoureuses, des conjugalités aux multiples facettes. *Revue Projet*, 3 (292), 2006, p. 12-19.

PHILIPPE Claudine. Etre parents dans un couple mixte : éléments de réflexion. *Informations sociales*. 5 (149), 2008, p. 114-123.

PHILIPPE Claudine. VARRO Gabrielle. « Négociation conjugale et contact des cultures ». *Bulletin de psychologie*. 48 (419), 1994.

PUZENAT Amélie. Le vécu de la mixité conjugale chez les couples franco-maghrébins et la transmission identitaire aux enfants. *Diversité Urbaine*, 8, 2008, p. 113-128.

RODRIGUEZ-GARCIA Dan. Considérations théorico-méthodologiques autour de la mixité. *Enfances, Familles, Générations*, (17), 2012, p. 41-58.

ROOT Maria. *Love's revolution interracial marriage*. Philadelphia. Temple University Press, 2001.

SCHNAPPER Dominique. Introduction générale. In PHILIPPE Claudine, VARRO Gabrielle, NEYRAND Gérard. *Liberté, égalité, mixité... conjugales, une sociologie du couple mixte*, 1998. p. ix-xvi.

SERVICE PUBLIC FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES. *Nationalité* [en ligne]. [Consulté le 10 juin 2018] Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/mi>

SPICKARD Paul. *Mixed Blood. Inter-marriage and Ethnic Identity in Twentieth Century America*. Madison : University of Wisconsin Press, 1989.

STREIFF-FENART Jocelyne. *Les couples franco-maghrébins en France*, Paris :

L'Harmattan, 1989.

STREIFF-FENART Jocelyne. Familles pluriculturelles. Le cas des couples franco- maghrébins, *Migrants-Formation*, 80, 1990. p. 124-137.

STREIFF-FENART Jocelyne. La nomination de l'enfant dans les familles franco- maghrébines, *Sociétés Contemporaines*, 4, 1990. p. 5-18.

STREIFF-FENART Jocelyne. Sauver la face et réparer l'offense : le traitement rituel des mariages mixtes dans les familles maghrébines immigrées, In ALBIER J.L., OSSIPOW L., OUTEMZABET V., WALDIS B., *Mariages tous azimuts : approche pluridisciplinaire des couples binationaux*. Fribourg Suisse : Editions Universitaires de Fribourg Suisse, 2000. p. 175-189.

TERRIEN Catherine. *Des repères à la construction d'un chez-soi : trajectoires de mixité conjugale au Maroc*. Thèse de doctorat. Montréal : Université de Montréal, 2009.

TERRIEN Catherine Trajectories of mixed couples in Morocco : a meaningful discursive space for mixedness, *Papers. Revista de Sociologia*, 97 (1), 2012. p. 129-150.

TERRIEN Catherine, LE GALL Josiane. Nouvelles perspectives sur la mixité conjugale : le sujet et l'acteur au cœur de l'analyse. *Enfances, familles, Génération*, 17, 2012. p. 1-20.

TERRIEN Catherine, LE GALL Josiane. Projets identitaires parentaux des couples mixtes au Québec et au Maroc. Similitudes et effets du contexte national. *Recherches familiales*, 1 (14), 2017. p. 55-66.

UNTERREINER Anne. La transmission de la langue du parent migrant au sein des familles mixtes : une réalité complexe perçue à travers le discours de leurs enfants , *Langage et société*, 2014/1 (n° 147), p. 97-109.

VAN CAMPENHOUDT Luc, QUIVY Raymond. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 4^e éd. Paris : Dunod, 2011.

VARRO Gabrielle. Enfants et adolescents mixtes : une identité spécifique ? *Enfance*. 43 (3), 1990. p. 303-322.

VARRO Gabrielle. Couples franco-américains en France : genèse et devenir d'une "mixité". *Hommes et Migration*, 1167, 1993. p. 20-25.

VARRO Gabrielle. *Les couples mixtes et leurs enfants en France et en Alle-*

magne. Paris : Armand Collin, 1995.

VARRO Gabrielle 1998, Critique raisonnée de la notion de mixité In PHILIPPE Claudine, VARRO Gabrielle, NEYRAND Gérard. *Liberté, égalité, mixité... conjugales, une sociologie du couple mixte*, Paris, Anthropos. 1998. p. 1-31.

VARRO, Gabrielle. Les futurs maîtres face à l'immigration. Le piège d'un « habitus discursif, In DALHEM J. VARRO Gabrielle. *Perspectives croisées sur l'Immigration*, Paris : Mots/les langages du politique, vol. 60, septembre, 1999. p. 30-42.

VARRO Gabrielle. Les couples mixtes à travers le temps : vers une épistémologie de la mixité. *Enfances, Familles, Générations*, (17), 2012. p. 21-40.

Ce mémoire appréhende la mixité au sein des familles composées d'un conjoint belge et d'un conjoint anglo-saxon en s'intéressant aux choix du bagage culturel insufflé au cours de l'éducation de leur(s) enfant(s). C'est à travers la transmission de marqueurs identitaires tels que le prénom, la langue, la religion, etc. que nous proposons de décortiquer les relations et les stratégies qui se mettent en place dans la sphère familiale. Comment ces différentes cultures cohabitent-elles ? Quels types de relations caractérisent ces couples ? Quels référents culturels font sens dans ces familles ? Cherchent-ils à les transmettre ? Et si oui, comment ? Nous exposons dans ce travail une brève revue de la littérature sociologique en mettant en dialogue anciens cadres théoriques et nouvelles perspectives. A partir de quatre entretiens auprès des conjoints étrangers, nous avons pu dévoiler divers modèles de stratégies de transmission de même que différentes façons de vivre ensemble. Nos résultats se démarquent des cadres théoriques centrés sur les structures macrosociales et les aspects conflictuels de la mixité pour apporter un nouvel éclairage qui place le couple comme acteur de sa mixité.

- couple, famille, mixité, transmission, anglo-saxon.